

VILLE DE LILLE

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 29 avril 1996.

La séance est ouverte à 16 heures 45 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire - Mesdames, Messieurs, j'ouvre la réunion du Conseil Municipal.

Je demande à Madame Caroline CHARLES, de bien vouloir remplir les fonctions de secrétaire de séance et de procéder à l'appel.

(Mme Caroline CHARLES procède à l'appel nominal).

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BARBAROSSA, BERNARD, BESSON, BIENVENU, BROCHEN, Mme BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes DANGREUX, DAVAL, DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DECOCQ, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, DEROSIER, de SAINTIGNON, Mmes ESCANDE, FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mme HENAUT, MM. KANNER, LABBEE, LENGLET, LESERRE, Mme MALLEVILLE, M. MARCHAND, Mme MATTIGHELLO, MM. MAUROY, MUTEZ, PARGNEAUX, RENAR, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SAVOYE, Mme STANIEC, MM. SULMAN, VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Excusés : M. CALONNE (pouvoir), Mme DA SILVA (pouvoir), MM. FALISE, LANG (pouvoir), MORTREUX (pouvoir), REUX, SELLANI, SINAGRA (pouvoir).

Monsieur le Maire - Nous sommes pour le moment en séance ordinaire du Conseil Municipal comme à chaque fois, je vais vous présenter le carnet.

Naissance. Notre collègue, Philippe BERNARD, a eu la délicate attention de me faire connaître la naissance de son fils, survenue le 28 mars dernier. Je lui renouvelle mes félicitations et mes voeux chaleureux au petit Paul-Maxence.

Distinction.

C'est avec plaisir que j'ai appris la nomination de Monsieur Charles SULMAN, Conseiller Municipal délégué, au grade de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur, lors de la toute dernière promotion. Cette distinction récompense l'action humaniste qu'il déploie en sa double qualité de Président du Consistoire Israélite du Nord et de Vice-Président du Consistoire de France.

Au nom du Conseil Municipal, j'adresse à Monsieur SULMAN mes plus vives félicitations en cette occasion.

(applaudissements).

Je voudrais saluer publiquement la mémoire de trois personnes disparues ces dernières semaines.

.../...

Tout d'abord, celle de Monsieur Edouard DERIEPPE, Adjoint au Maire honoraire, décédé à l'âge de 83 ans. Entré au Conseil Municipal en 1954 en remplacement de Monsieur DOYENNETTE jusqu'en 1959, Monsieur DERIEPPE y revient de 1963 à 1977. Durant deux mandats, il s'est vu confier la délégation aux Espaces Verts, Jardins, l'entretien des Cimetières, l'Hygiène et la Santé Publique, les Vaccinations, les Bains-Douches, le Laboratoire Municipal et la Sécurité dans les bâtiments recevant du public.

Homme de conviction, Monsieur DERIEPPE était un militant de la S.F.I.O. C'était un homme attaché à des valeurs traditionnelles et permanentes. Ancien instituteur, Monsieur DERIEPPE avait été Administrateur du Denier des Ecoles Laïques. Il avait reçu plusieurs distinctions dont celle de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite, distinction que j'avais eu l'honneur et le plaisir de lui remettre alors que j'étais Premier Ministre.

A Madame DERIEPPE et à ses enfants, je renouvelle ma sympathie attristée et leur présente les condoléances du Conseil Municipal.

J'évoquerai ensuite, la disparition subite de Monsieur Thierry DUJARDIN, âgé de 49 ans. Ancien collaborateur du Directeur Départemental de l'Equipement, chargé en particulier de la Voie Rapide Urbaine -on le connaissait bien à ce titre-, puis Directeur Opérationnel à Euralille à compter de 1990, Monsieur DUJARDIN, aux qualités professionnelles exceptionnelles, venait d'intégrer l'équipe de L.E.O. 2004 en qualité de Directeur Technique.

Enfin, Monsieur DUJARDIN, Ingénieur des Ponts et Chaussées, était à la disposition de la Communauté Urbaine, d'Euralille, et avait accepté d'être mis à la disposition de l'organisation des Jeux de 2004, et, d'abord pour la candidature 1997.

Son jeune âge, sa disparition subite, ont plongé beaucoup de ses amis dans une très grande émotion. J'ai assisté aux obsèques et adressé mes condoléances à sa veuve et à ses enfants.

Enfin, Monsieur Claude THOMAS, Directeur Général du L.O.S.C. est, lui aussi, décédé subitement fin mars. Sportif de bon niveau, puis pédagogue du sport, Monsieur THOMAS assumait ensuite des fonctions administratives au C.R.E.P.S. de Wattignies avant de rejoindre le Club Lillois.

Je présente également à Madame THOMAS et à ses enfants mes sincères condoléances et celles du Conseil Municipal.

Je demande au Conseil Municipal -en tout cas, je donne une information- de s'associer à ces quelques paroles à l'occasion du 100ème anniversaire de l'élection du premier Maire Socialiste de Lille qui a eu lieu le 17 mai 1896.

Gustave DELORY, ouvrier de Saint-Sauveur, est élu Maire de Lille après la victoire, au second tour des élections municipales, de la liste du Parti Ouvrier allié aux Radicaux. Je voudrais dire à Monsieur le Bâtonnier LEVY, qui est avec nous, que les Radicaux alliés à la Municipalité, c'est une histoire déjà ancienne. Ce succès de l'animateur du parti dans le Nord et à Lille récompense 17 années de lutte et d'efforts au service de la population ouvrière.

Pour célébrer cet anniversaire, la Ville de Lille présente une exposition consacrée au mouvement ouvrier en France, complétée par un volet lillois montrant la vie ouvrière à Lille à la fin du XIXème et au début du XXème siècle. J'inaugurerai d'ailleurs cette exposition le lundi 13 mai à 17 h 30.

.../...

Je n'ai pas l'habitude de faire ce genre d'annonce mais je crois que Gustave DELORY avait bien mérité de la Ville. Même pour ceux qui ne partagent pas ses convictions, qui ne partagent pas nécessairement le fait qu'il ait ouvert une dynastie qui depuis 90 ans demeure à la tête de la Ville de Lille. Je pense que c'est un homme qui a tellement marqué l'histoire de Lille qu'il mérite la considération de tous. Voilà pourquoi je l'évoque en Conseil Municipal.

Chemise n° 1

Rapporteur : Monsieur le Maire

96/153 - Séance du 12 février 1996 - Procès-verbal.

Avez-vous des observations à faire ? (non). Par conséquent, il est adopté.

96/154 - Séance du 18 mars 1996 - Procès-verbal.

Avez-vous des observations ? (non). Il est adopté.

96/155 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

C'est le rapport traditionnel sur les délégations accordées au Maire en vertu des articles du Code Général des Collectivités Territoriales. Vous m'avez donné ces délégations lorsque j'ai été élu Maire lors de la séance inaugurale et, à chaque réunion du Conseil Municipal, je vous rends compte de l'usage qui a été fait de ces autorisations.

Y a-t-il des observations ? (non). Par conséquent, ce rapport est adopté. Je vous en remercie.

Toujours en réunion ordinaire du Conseil Municipal, j'ai le plaisir d'accueillir Monsieur le Professeur SAMAILLE et son épouse qui sont accompagnés de Monsieur le Bâtonnier LEVY qui est une des grandes gloires de Lille puisqu'il est Adjoint au Maire Honoraire et que, lorsque j'ai été élu Maire de Lille en 1973, il était membre du Conseil Municipal et il était doyen. C'est donc lui qui a proclamé mon élection.

Il a rappelé à cette occasion quelque chose qu'on ne savait pas nécessairement, à savoir qu'il avait été le Secrétaire de séance, c'est-à-dire le plus jeune membre du Conseil Municipal, lors de l'élection de Roger SALENGRO. C'est tout de même un bail au service de la Ville de Lille que d'avoir été Secrétaire de séance lors de l'élection de Roger SALENGRO et doyen d'âge en 1973 lorsque j'ai été élu Maire de Lille.

Il est l'éminent Président de l'Université Populaire qui fait les plaisirs des matinées à l'Opéra, ce sont toujours des orateurs de grand talent qui se succèdent à la tribune de cette Université Populaire.

Je l'accueille avec beaucoup de sympathie également.

Mais le héros de notre fête, c'est Monsieur le Professeur SAMAILLE.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je vais avoir le grand plaisir de remettre en votre nom la Médaille d'Or de la ville de Lille à Monsieur le Professeur Jean SAMAILLE.

.../...

Chacun ici, et même bien au-delà de cette enceinte, connaît le Professeur SAMAILLE et l'action très importante qui a été la sienne pendant plusieurs décennies au service de la santé publique dans notre ville.

Monsieur le Professeur SAMAILLE, vous êtes originaire de Tourcoing où vous avez suivi votre scolarité. Vous êtes un pur Pastorien, ce qui, dans la communauté scientifique, est une marque distinctive réputée. Diplômé de la Faculté de Médecine de Lille, biologiste et bactériologiste de renom, vous êtes en effet entré à l'Institut Pasteur dès 1949 à l'âge de 24 ans. Vous y avez travaillé sous la direction du Professeur GERNEZ-RIEUX avant d'être nommé, en 1969, Professeur de bactériologie Virologie à la Faculté de Médecine, puis de prendre au Centre Hospitalier Régional et Universitaire la Direction de l'Unité de Virologie 102, rattachée à l'I.N.S.E.R.M.

Vous avez particulièrement orienté vos travaux vers les techniques de prévention des maladies hémolytiques, l'étude des infections à virus respiratoires, et notamment les adéno-virus.

Pendant vingt ans, vous avez été Directeur de l'Institut Pasteur de Lille, que vous avez quitté en 1994, après 45 ans de présence à divers postes. C'est en ma qualité de Président de son Conseil d'Administration, en tant que Maire de Lille, que j'ai eu le plaisir de travailler avec vous. Cela a été un réel plaisir. J'ai pu apprécier le développement considérable que vous avez donné à l'Institut depuis 1974, une oeuvre poursuivie aujourd'hui par le Professeur André CAPRON.

Au cours de votre mandat, l'Institut Pasteur a créé plusieurs unités spécialisées d'étude des maladies parasitaires, du SIDA, du cancer, des maladies cardio-vasculaires, du cholestérol, et de la chimie moléculaire.

Il a également réussi à s'autofinancer progressivement -cela a été une bataille difficile mais qui a été gagnée -aujourd'hui jusqu'à 50 % grâce à une gestion rigoureuse et innovante, et à de multiples accords conclus avec l'industrie agro-alimentaire et pharmaceutique. J'ai participé avec vous à toutes ces discussions pour concrétiser ces accords, ainsi qu'aux discussions avec l'Institut Pasteur de Paris.

L'Institut de Lille fait partie de la grande famille pastorienne. Par conséquent, il est le frère, la soeur ou le cousin germain -comme vous voudrez- de l'Institut Pasteur de Paris. Mais il est autonome, il a sa vie propre et se développe suivant le dynamisme que ses responsables et dirigeants veulent bien avoir pour lui permettre ce développement. Ce n'est pas toujours chose facile. L'Institut Pasteur de Lille est connu et respecté par la communauté scientifique.

Je n'oublie pas non plus, Monsieur le Professeur SAMAILLE, votre engagement au service de la cité, et notamment votre contribution essentielle à la fondation en 1981 du Centre de Bilan de Santé, en partenariat avec la Caisse d'Assurances Maladie de Lille. Tous ceux qui veulent un bilan de santé n'ont qu'à s'adresser à l'Institut Pasteur, ils y passent une matinée, presque joyeuse, et sortent de là avec leur bilan de santé. On fait rarement aussi vite.

Quand vous l'avez créé, nous étions tout à fait en tête. Maintenant, d'autres ont suivi le mouvement. C'est au moins une information que je donne à ceux qui ne connaissent pas cette possibilité de l'Institut Pasteur. Des milliers de personnes ont pu bénéficier de cette initiative qui en a inspiré plusieurs dans toute la France.

Enfin, je rappellerai que vous êtes Vice-Président de l'Université Populaire de Lille, dont le Président, le Bâtonnier Jean LEVY -je l'ai souligné tout à l'heure-, nous fait l'amitié d'être présent ce soir. Par conséquent, cela fait beaucoup de raisons d'honorer le Professeur SAMAILLE.

.../...

Dans la ville de Lille, il y a beaucoup de Professeurs, beaucoup de médecins, beaucoup d'universitaires qui font des choses étonnantes, surprenantes et qui méritent que nous puissions les souligner. Mais, en ce qui concerne l'Institut Pasteur et le Professeur SAMAILLE, c'est tout de même - j'ai plaisir à le dire- une originalité de la ville de Lille que d'avoir eu PASTEUR comme professeur de l'Université des Sciences. En effet, PASTEUR n'était pas un médecin mais un chimiste. Il a fait des découvertes qui ne sont pas mineures, notamment en ce qui concerne la levure, etc. à la demande des brasseurs de Lille, ce qui est amusant. Ces découvertes sur les microbes et sur tout ce qui a suivi sont faites à Lille.

Lorsqu'on a fait appel aux Lillois, ils n'ont pas hésité à apporter leur contribution en pièces sonnantes et trébuchantes pour fonder l'Institut Pasteur de Lille. Ce qui fait que PASTEUR est très présent dans la mémoire collective des Lillois. D'ailleurs, une statue célèbre sur la place Philippe LEBON le rappelle.

Je dois dire que cet Institut Pasteur a connu bien des difficultés d'adaptation. Dans un premier temps, c'était relativement facile mais, ensuite, c'est devenu d'une telle réputation mondiale que de grands ensembles pharmaceutiques se sont créés. L'Institut Pasteur s'est alors orienté vers la recherche sur le cancer, sur les grands maux actuels avec -je dois le dire- des chercheurs qui se sont distingués aussi et qui forment l'équipe de cet Institut.

Cet Institut s'est à nouveau agrandi maintenant avec un Institut de Biologie du C.N.R.S., tout cela formant, à deux pas de la Mairie, un ensemble de recherche médicale de premier ordre.

Le Professeur SAMAILLE, en tant que Directeur de cet Institut Pasteur, a conduit cette affaire pendant de très nombreuses années. Nous l'avons honoré à l'Institut Pasteur avec le recteur DEBEYRE qui est associé, Monsieur VAILLANT qui a suivi puis Monsieur DEMAILLE maintenant. Bref, les uns et les autres ont participé aux réunions du Conseil d'Administration.

Nous l'avons honoré mais j'ai pensé, compte tenu de ses responsabilités, compte tenu de son long engagement au service de cet Institut Pasteur et, par conséquent, au service de la ville, et surtout compte tenu de la manière dont il a toujours su renforcer les liens entre l'Institut Pasteur et la Municipalité, j'ai pensé qu'il vous serait agréable de vous associer à cet hommage et que vous seriez heureux que le Professeur SAMAILLE reçoive la Médaille de la Ville à l'occasion d'une réunion du Conseil Municipal, en présence de nombreux Lillois et Lilloises.

Je veux saluer également Madame SAMAILLE. Bien souvent, nous l'avons recontrée et je suis très heureux qu'elle soit là. Elle m'excusera mais je vais dire tout haut ce que j'aurais dû cacher, à savoir que nous ne savions pas qu'elle serait là. Vous avez eu la bonne idée de venir, mais je n'ai pas été suffisamment rapide pour que le bouquet soit là... Lorsqu'il arrivera, je vous le remettrai, Madame.

Pour le moment, je remets la Grande Médaille d'or au Professeur SAMAILLE.

(applaudissements).

M. SAMAILLE - Quelques mots pour remercier tous les Lillois de l'attachement qu'ils portent à l'Institut Pasteur.

J'ai eu l'occasion d'y consacrer 45 années de ma vie et j'en garde un souvenir ému. Je suis très heureux de voir que le développement va encore s'accroître après mon départ. C'est un Institut qui prend une dimension internationale et dont les Lillois peuvent être fiers.

.../...

J'arrive dans ma 71^{ème} année et je voudrais toujours être au service des Lillois. Permettez-moi d'évoquer mon arrière-grand-père qui s'appelait comme moi, Jean SAMAILLE, qui est venu en 1840 de Courtrai à Lille. Peu de Lillois savent que je suis un Flamand immigré de troisième génération.

J'ai toujours gardé des liens assez étroits avec la Flandre Belge et avec Courtrai. Par conséquent, je souhaiterais consacrer les années qui me restent à cette idée qui vous est très chère, celle de Métropole transfrontalière. J'espère que, dans ce domaine, nous pourrons, sous votre houlette, Monsieur le Président, obtenir des succès aussi sympathiques et aussi efficaces que ceux que nous avons pu obtenir à l'Institut Pasteur.

Merci encore de toute l'aide que vous m'avez apportée pendant ces vingt années. Merci à tous les Lillois.

(applaudissements).

Monsieur le Maire - Cela me fait grand plaisir. Merci à votre arrière-grand-père... Vous voyez que des étrangers venaient déjà s'installer à Lille et qu'à la troisième génération, nous avons la chance d'avoir le Professeur SAMAILLE en tant que Directeur de l'Institut Pasteur.

Le bouquet est arrivé...

(remise du bouquet et applaudissements).

Si vous le voulez bien je clos cette séance ordinaire du Conseil Municipal, pour le moment, pour ouvrir la réunion extraordinaire.

Ouverture de la séance extraordinaire.

Chacun comprend pourquoi nous avons voulu cette réunion sur l'emploi et je vais tout de suite demander à Pierre de SAINTIGNON de nous dire le sens que nous donnons à cette séance extraordinaire du Conseil Municipal sur l'emploi.

M. de SAINTIGNON - Monsieur le Maire, permettez-moi d'abord de vous remercier chaleureusement d'avoir organisé ce débat sur un thème dont l'importance et la gravité ne peuvent laisser indifférent et inactif aucun élu de la nation, et peut-être moins encore les élus locaux que nous sommes, confrontés chaque jour à la souffrance de nos concitoyens.

Je voudrais aussi d'entrée de jeu -une fois n'est pas coutume- remercier la totalité de notre équipe qui s'est appliquée avec beaucoup de ferveur à préparer un Conseil Municipal rigoureux, explicite -je l'espère- pédagogique et, en tout cas, qui donne les éléments d'information à la fois au Conseil Municipal et aux Lillois qui nous font l'amitié de nous suivre aujourd'hui : Hervé BARRE, Jean-Marc FLORIN et Patrick LECOUTRE qui ont beaucoup travaillé à ce Conseil Municipal.

Je voudrais saluer leurs collaborateurs et leur dire publiquement toute mon admiration, moi qui les suis depuis sept ans et qui les vois chaque jour se battre pour trouver des solutions positives aux situations souvent dramatiques de nos concitoyens lillois.

Je voulais aussi saluer nos invités en leur disant, pour les connaître presque tous, que je sais que leur intervention rehaussera un débat très important que vous avez voulu en deux parties.

.../...

Une partie exceptionnelle puisque nous introduisons dans notre débat municipal des personnalités extérieures qui viendront, à partir de leur expérience, nous faire part de leur sentiment sur le sujet qui nous réunit aujourd'hui. A cet égard, je tiens à préciser très clairement que ce qui se fera dans cette première partie de Conseil Municipal extraordinaire n'engage nullement les groupes, y compris si tel ou tel groupe s'abstenait de commentaires dans le cadre de ce débat.

En revanche, dans la deuxième partie du Conseil Municipal, la séance ordinaire, nous aurons alors à examiner, une fois que je l'aurai présenté, le Plan Local d'Action pour l'Emploi, l'Insertion et la Lutte contre la Précarité qui fera l'objet d'un débat entre nous et entre l'ensemble des groupes du Conseil Municipal.

Avant de donner la parole à nos invités, je voudrais vous donner quelques indications et quelques tendances quelques chiffres rapides sur la situation de l'emploi à Lille, une situation qui -j'y faisais allusion tout à l'heure-, à l'instar de la tension qui existe dans le pays, est préoccupante et qui présente un certain nombre de difficultés.

Sur ce graphique, vous voyez que la situation du chômage est importante. Pour ceux qui sont plus loin, la ville de Lille apparaît en rouge, la région en vert et le pays en bleu. Cette situation est plus importante que la moyenne nationale et plus importante que la moyenne régionale, et ce, même si vous voyez sur ces courbes que la progression se ralentit puisque la courbe tendancielle de la ville de Lille (la courbe rouge) évolue moins vite que la courbe de notre bassin d'emploi qui, elle même, évolue moins vite que la courbe du pays (la courbe la plus élevée) qui évolue plus vite que celle de notre ville.

Par souci de rigueur, sur la partie droite qui correspond à l'année 1995, vous voyez une chute brutale. J'aurais aimé vous dire -j'en aurais été très heureux- qu'il s'agissait là d'une évolution positive de la situation du chômage dans notre pays et dans notre ville. Mais il faut simplement y voir la traduction du changement de règles de calcul concernant les demandeurs d'emploi. Malheureusement, nous ne pouvons pas enregistrer cette tendance comme étant une évolution positive de la situation de l'emploi.

L'évolution du chômage de longue durée en France est très préoccupante, et ce, surtout depuis trois années. On voit une progression nouvelle très forte des chômeurs de longue durée dans le pays -c'est la courbe blanche-, alors même qu'il y a eu un tassement dans les années 1991 et 1992 et jusqu'à 1993. Même si cette courbe qui est "lissée par le temps" -c'est un terme technique-, qui est corrigée des variations saisonnières apparaît en croissance, la rigueur voudrait dire qu'entre 1992 et 1993, cette courbe a physiquement baissé.

Je pense qu'il faut y voir là l'effet de la présence d'un grand Ministre du Travail à cette époque qui s'était attaqué avec ferveur et engagement au chômage de longue durée et l'avait fait réduire.

Je voudrais aussi attirer votre attention sur la courbe de Lille (la courbe rouge). Je vous laisse l'interpréter mais je ne peux pas ne pas imaginer que le Plan Local d'Insertion par l'Economique qui s'attaque au chômage de longue durée et les différentes mesures que nous avons adoptées, les uns et les autres, dans nos délégations pour affronter le chômage de longue durée ne sont pas quelque part responsables de cette évolution favorable, d'autant que cet indice du chômage de longue durée fait partie des seuls indices qui nous mettent très largement en-dessous aujourd'hui de la situation du chômage en France.

Sur cette courbe, vous voyez apparaître le chômage des jeunes. Chemin faisant, la ville de Lille se situe globalement dans l'épure à la fois du bassin d'emploi et du pays, même si on voit, à certaines périodes, des moments de rémission et, à d'autres, une reprise de la croissance.

.../...

Par ailleurs, j'ai voulu faire figurer ici -on ne peut pas le dire de façon globale- la situation de notre ville par rapport à d'autres villes. Vous voyez apparaître avec Lille : Dunkerque, Lyon, Marseille, Roubaix, Amiens et Tourcoing. Nous pouvons conclure que toutes ces villes ont en moyenne, en raison de l'effet capitale de la ville, de l'effet centralisateur de la ville, une courbe de chômage plus importante que la moyenne du taux de leur bassin d'emploi, à l'exception de Paris, Lyon et Strasbourg qui - il faut le dire très clairement- font mieux.

Je voudrais maintenant vous présenter, dans le tableau suivant, une planche très importante sur laquelle j'attire votre attention car elle nous permet de comprendre la réalité lilloise. Vous voyez, Monsieur le Maire, que 130 900 personnes travaillent à Lille intra-muros chaque jour, alors même que la population active lilloise à l'emploi est de 60 559.

Lille -ce n'est pas une découverte- a beaucoup d'emplois grâce au formidable effort de développement économique. Mais ces emplois, et je dis d'entrée de jeu que c'est normal, ne profitent pas qu'aux Lillois -sinon nous n'aurions pas de problèmes particuliers- mais aussi aux habitants de l'ensemble de la Métropole. On voit là aussi l'effet de la ville capitale : fort taux de chômage, très haut niveau d'activité, très haut niveau d'emplois (130 900 personnes travaillent à Lille chaque jour).

Vous voyez également -ce n'est une découverte pour personne- que l'emploi a évolué à Lille puisque, ayant perdu 6 000 emplois secondaires dans l'industrie, le bâtiment et le transport, nous avons gagné 4 000 emplois dans le tertiaire -c'est la confirmation d'une donnée que nous avons-, avec cette idée que le chômage à Lille reste important : 15 248 personnes en mars 1996, ce qui correspond à un taux de 20,5 %

Je précise d'ailleurs que ce taux doit être regardé avec prudence puisqu'il ne correspond pas à la définition du Bureau International du Travail. Il est calculé à partir des demandeurs d'emploi de catégorie 1 inscrits en fin de mois, corrélé par l'indice INSEE de la population en 1990 corrigée. Il faut donc le regarder avec prudence. Mais il donne une indication fiable de la situation dans notre ville des chômeurs qui se répartissent -vous le voyez- à hauteur de 30 % pour ce qui concerne les jeunes et à hauteur de 38 % pour ce qui concerne les chômeurs de longue durée.

Pour les jeunes, cela nous met très largement au-dessus de la moyenne nationale. Pour le chômage de longue durée en général, cela nous met en-dessous de la moyenne nationale.

Dernier sujet de préoccupation dans ce tableau qui, je le reconnais, est difficile : celui du Revenu Minimum d'Insertion.

Nous passons de 3 000 à 7 111 inscriptions en droits. Je le dis sous le contrôle de mon ami Patrick KANNER. A la fin de l'année, si la tendance actuelle est maintenue, nous compterons 8 000 personnes bénéficiant du Revenu Minimum d'Insertion à Lille, avec une progression inquiétante car, malheureusement, nous comptons aujourd'hui plus d'entrées dans le Revenu Minimum d'Insertion que de sorties, ce qui n'est pas sans nous inquiéter.

Vous voyez apparaître là quelques cartes qui vous montrent comment se répartissent les difficultés du chômage à Lille. Plus la couleur est vive, plus les difficultés sont grandes. Vous voyez d'ailleurs une similitude avec Roubaix. Vous voyez aussi que la ceinture Sud de Lille compte 65 % des chômeurs de la ville. De la même manière, les 3/4 des personnes bénéficiant du R.M.I. vivent dans la ceinture Sud de Lille.

.../...

Vous savez que le taux de chômage de notre ville -je l'ai mis par souci de rigueur- évolue d'un quartier à un autre, avec des difficultés plus ou moins importantes, allant de 10,97 % à Vauban jusqu'à 27 % à Fives. Ce sont des taux qui marquent des sujets de préoccupation pour notre action municipale, même si à l'intérieur de ces taux -j'en parle à dessein sur un quartier comme celui de Vauban- il faut regarder cela de près. On le verra avec plus de précision dans les propositions que nous faisons sur le Plan Local d'Action pour l'Emploi.

Voilà les chiffres dans leur très grande aridité.

Monsieur le Maire, je ne voulais pas laisser la parole à nos invités sans dire clairement que, derrière ces chiffres, il y a des hommes et des femmes qui souffrent et se battent, qui sont par moment dans l'échec, et qui, pendant des périodes parfois longues de leur vie, trouvent aussi des solutions positives de sortie.

Si vous m'y autorisez, je souhaiterais projeter un film qui est le résultat de la rencontre de sept de ces personnes, que je salue puisqu'ils nous font l'amitié d'être présents dans la salle. Il sont eu des contacts avec la Mission Locale, le P.L.I., le Pas Pour l'Emploi. Ils sont en C.E.S. ou à la recherche d'un emploi, en formation, en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée. Ils ont des préoccupations.

Dans ce film, ils se sont exprimés sur leur cheminement, leurs angoisses, leurs espoirs, leurs demandes de formation, leur situation précaire, leurs difficultés avec beaucoup de simplicité et d'humilité et, je le crois, avec beaucoup de force.

Je voudrais, pour projeter ce film, remercier Jean-Michel LOBRY, Directeur de Nep T.V., que nous connaissons bien à Lille et qui a tenu à s'associer à ce Conseil Municipal en contribuant bénévolement à la réalisation de ce film.

Monsieur le Maire - Nous allons projeter ce film.

(projection du film).

Ce sont quelques exemples parmi beaucoup d'autres, hélas. De manière très simple mais émouvante, ces jeunes gens, ces gens moins jeunes qui sont tous dans la même situation, pas d'emploi, pas de travail, ont très bien dit ce que l'on ressent quand on est dans cette situation.

Pierre de SAINTIGNON vous l'a dit, nous avons demandé à des spécialistes de venir nous parler de ce problème. Monsieur Bernard BRUNHES va essayer de replacer la situation lilloise de l'emploi dans une perspective nationale. Bernard BRUNHES est bien connu de nous, de Martine AUBRY qui était à ce moment-là au Cabinet du Ministre des Affaires Sociales, et de moi-même puisque j'ai eu le plaisir de l'avoir comme collaborateur à Matignon. Il était le Conseiller Social, c'est-à-dire qu'il avait une autorité sur l'ensemble des problèmes sociaux.

Je dois dire qu'il est un remarquable spécialiste de tous ces problèmes d'emploi et, par conséquent, des problèmes du chômage. Comment surmonter ces problèmes ? Je lui laisse la parole.

M. BRUNHES - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs, si je savais comment surmonter le problème du chômage, cela se saurait. Beaucoup de gens s'expriment sur ce sujet, beaucoup de choses ont été dites mais je n'aurai d'autre ambition, comme vous l'avez dit, que d'essayer de restituer ce qu'on peut faire au niveau local concernant ce problème général de la politique de l'emploi.

.../...

Je voudrais d'abord dire une généralité, mais qui est importante à dire, à savoir que le chômage est structurel, c'est-à-dire que, dans un des pays les plus prospères de la planète, on constate qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas capables de donner de l'emploi, du travail à tous ceux qui en veulent. Il y a quelque 12 % de chômeurs, sans compter ceux qui, préretraités ou autres, ne sont pas inscrits au chômage.

Ce problème ne peut pas se résoudre simplement par une relance de la croissance. Notre pays a la chance d'avoir une population qui continue à augmenter. Il a la chance, grâce à la qualité de ses ingénieurs, de ses organisateurs, de faire des gains de productivité importants. Aucun économiste n'imagine qu'un pays comme le nôtre puisse croître au rythme des Chinois (10 % par an). Nous serons peut-être à 3 % par an, quelles que soient les décisions que l'on prend dans les relations avec les autres pays.

Nous savons que si on ne change pas certaines structures, certaines institutions, certaines lois, certains modes de régulation, nous aurons toujours autant et peut-être plus de chômage.

Les problèmes qui se posent à nous dans ce pays, comme à toute l'Europe puisque nous ne sommes pas seuls dans ce cas, sont donc des problèmes de structures, des problèmes de loi, des problèmes d'institution.

Nous connaissons en fait les raisons de ce chômage, à savoir que nous sortons d'une période qui était celle des 30 Glorieuses, une période dans laquelle les emplois qui se créaient étaient d'abord des emplois dans des grandes structures industrielles, des grandes usines, des grands ensembles, des emplois qui, par définition, étaient collectifs, des emplois dans lesquels tout le monde avait la même durée de travail, tout le monde était dans les mêmes structures de conventions collectives. La gestion était très centralisée.

Nous passons aujourd'hui à un type d'économie tout à fait différent. Dans l'économie de demain qui commence à se développer en France et qui est plus développée aux Etats-Unis, ceux qui s'en sortiront sont ceux qui auront su développer des secteurs innovants, avec des nouvelles technologies dans le domaine de l'informatique, de la communication, etc. C'est un fait que les nouveaux produits, les nouveaux services, les nouveaux emplois se situent dans ces domaines.

C'est la chance des pays comme le nôtre, c'est la chance de la vieille Europe de pouvoir développer, en matière de technologies, en matière organisationnelle, en matière de formation, de tradition, en matière de capacité d'initiative et d'invention, toutes ces nouvelles activités.

Puis, nous savons que nous avons des besoins considérables en matière de services, notamment dans les villes, et qu'il faudra bien que nous satisfaisions. Il faudra bien que nous trouvions des modes de financement, des modes d'organisation pour que ces services soient rendus.

Nous avons des possibilités de croissance des emplois qui sont considérables. Ils ne sont pas dans les anciens secteurs et c'est là-dessus que nous devons faire du structurel.

Mais nous avons du mal à le faire, nous avons du mal à changer, du mal à modifier nos comportements, nos institutions, nos lois, etc. Nous continuons à faire du "reboutage", nous faisons très peu de véritables réformes parce que ce n'est pas facile.

Je voudrais citer quelques points sur lesquels tous les experts sont d'accord pour dire qu'il faut faire quelque chose, même si chacun a sa façon de poser le problème.

.../...

On peut d'abord jouer sur la durée du travail. Tout le monde sait que, jusqu'à il y a une douzaine d'années, la durée du travail se réduisait régulièrement, ce qui permettait de faire face aux conséquences des augmentations de productivité qui se traduisaient par une diminution du nombre d'heures de travail à faire. Après tout, c'était très bien mais notre problème, c'est que se sont toujours les mêmes qui en profitent et les mêmes qui n'ont pas de travail. Il faut donc réduire la durée du travail.

Je crois que presque tout le monde est d'accord là-dessus, en tout cas tous les experts. S'il y a des désaccords, c'est sur la manière de faire. Tout le monde est d'accord aussi sur le fait que, une fois l'opération lancée au niveau national, ce sont bien des réductions décentralisées, négociées, souples, individualisées...

On sait aussi qu'il faut jouer sur le coût du travail non qualifié. Au lieu de multiplier les nombreuses aides qui ont plus pour résultat en fait de déplacer le chômage que de créer des emplois, tout le monde est d'accord pour dire qu'il faudrait trouver le moyen de réduire systématiquement le coût des charges sociales sur les bas salaires.

On sait aussi que c'est difficile parce que si l'on réduit considérablement les charges sociales sur les bas salaires, il faudra bien trouver quelque part l'argent qui manque et cela rentre dans le cadre d'une réforme fiscale. C'est un deuxième élément difficile mais nécessaire.

Les experts sont d'accord aussi pour dire qu'on a des problèmes du côté éducatif, c'est-à-dire sur le rapprochement de l'école et de l'entreprise. La possibilité donnée aux jeunes qui sortent de l'école d'être non pas rejetés sur le marché du travail mais d'entrer dans l'entreprise grâce à une période d'alternance, voilà un des points sur lesquels il y a un certain accord.

Plus généralement, une des caractéristiques de notre pays et de l'Italie, c'est que la proportion de jeunes au chômage est bien plus forte qu'ailleurs. Les Allemands ont un taux de chômage proche du nôtre mais il touche très peu les jeunes. C'est l'entrée dans la vie du travail qui est difficile dans notre pays. Là aussi, nous avons énormément à faire sur la possibilité de créer, à la sortie de l'école, une période d'alternance, sur la possibilité de mettre en place les formations initiales nécessaires.

Nous savons aussi qu'il y a des choses à faire au niveau de l'introduction dans les entreprises de ce qu'on appelle la flexibilité interne. Actuellement, toutes les grandes banques françaises sont en train de réduire leurs effectifs. Il y a un problème de restructuration des banques. Je me demande si on fait tout pour éviter que ces restructurations se traduisent purement et simplement par des départs -licenciements secs ou non-, parce qu'on devrait pouvoir trouver des solutions de flexibilité interne dans les banques. C'est un exemple, mais on pourrait en trouver ailleurs.

D'autres pays gèrent mieux que nous la flexibilité interne, c'est-à-dire la possibilité de faire les restructurations nécessaires aux entreprises sans que, systématiquement, cela se traduise par des départs de personnels.

Enfin, il faut que nous sachions mieux faire fonctionner et animer le marché du travail -j'y reviendrai tout à l'heure-. C'est un des sujets de notre réunion d'aujourd'hui.

Je voudrais ajouter un point. Bien sûr, il faut d'abord créer des emplois. Les exemples qu'on a vus tout à l'heure montrent que s'il y a des chômeurs -c'est peut-être une évidence mais il faut le répéter-, c'est qu'il n'y a pas d'emplois. Il faut donc d'abord créer des emplois.

.../...

Mais cela ne suffira malheureusement pas puisque nous avons ce que les statisticiens nomment d'une façon tout à fait désagréable mais illustrative "un stock de chômeurs". Même si nous améliorons la situation, aujourd'hui, beaucoup de jeunes sont rejetés, beaucoup de moins jeunes qui ont quitté les entreprises deviennent des chômeurs de longue durée. Même si la situation s'améliorait, il faudra intégrer une population importante par des moyens, par des procédures, non pas par des mesures collectives et bureaucratiques mais des mesures et des procédures de suivi individuel. C'est cher, c'est difficile, c'est long, mais il faut le faire.

Voilà quelques-unes des pistes dont les experts disent que c'est ce qu'il faut faire.

Mais ce n'est pas simplement le rôle de l'Etat ou de telle ou telle catégorie, ceci impose que les politiques, les administrations, les employeurs, les entreprises, les syndicats bougent dans ce sens-là. C'est là la difficulté. L'exemple de la durée du travail est clair. Le C.N.P.F. et les grandes centrales syndicales ont décidé de réfléchir sur la réduction de la durée du travail. Les difficultés qu'ils connaissent actuellement pour résoudre ce problème -peut-être avanceront-ils mais pas beaucoup- sont bien la preuve que notre pays a du mal à faire toutes ces réformes de structure nécessaires.

Le national peut faire beaucoup mais le local -et c'est mon point principal- peut faire beaucoup aussi. La plupart des réformes, des modifications dont je parle peuvent être faites au niveau local, même s'il y a besoin d'impulsion au niveau national.

J'ai pris l'exemple de la durée du travail. Je crois que tout le monde est d'accord pour dire que, si on réduit la durée du travail, si on la modifie, si on l'aménage, cela ne peut être fait que de façon décentralisée, négociée. Cela ne peut être fait que de façon souple. Ce n'est pas à Paris qu'on va décider tout cela.

Je prendrai un autre exemple, celui du rapprochement de l'école et de l'entreprise. Là encore, il faut peut-être des décisions nationales pour amener les directeurs d'établissements à aller plus vers les entreprises. Mais, au niveau local, il faut que des directeurs d'établissements scolaires, des responsables universitaires -comme cela se fait à certains endroits- se rencontrent pour trouver ensemble des solutions.

Lorsqu'on parle de flexibilité interne, cela a un sens dans une grande entreprise. C'est la nécessité pour l'entreprise de faire bouger les gens à l'intérieur de l'entreprise et la volonté pour les salariés eux-mêmes de bouger de façon à éviter la sortie de l'entreprise.

Ceci peut être fait aussi au niveau d'un bassin d'emploi. Pour les petites entreprises, cette notion de flexibilité n'a pas beaucoup de sens. Mais quand une petite entreprise réduit ses effectifs, pourquoi n'y a-t-il pas des outils, des procédures qui permettraient aux entreprises voisines de les récupérer ?

Bref, la liste limitée que j'ai donnée tout à l'heure sur les manières de jouer sur le marché du travail, de jouer sur l'emploi, si cela ne se fait qu'au niveau national, cela ne suffira pas. C'est donc au niveau local, c'est-à-dire non seulement les collectivités locales mais également les entreprises, les syndicats, les administrations, etc.

Ce qui est nouveau dans ce que peut faire une collectivité locale ou dans ce qu'on peut faire au niveau local en matière d'emploi, c'est qu'il ne s'agit plus de déplacer l'emploi. Lorsqu'une collectivité locale intervient ou lorsqu'un Maire fait quelque chose dans sa circonscription, il peut faire bien autre chose que simplement déplacer l'emploi d'une commune à une autre. S'il s'agissait de prendre des emplois ailleurs, cela intéresserait certes le Maire mais pas la nation. Ce n'est pas du tout cela.

.../...

Au niveau local, la politique qui est conduite peut être créatrice nette d'emplois et pas seulement "déplaceur" d'emplois. En effet, la P.M.E. performante qui est l'avenir, puisque ce ne sont plus les grandes entreprises industrielles, ne naîtra que dans un environnement porteur, elle ne naîtra que si, autour, il y a une université, s'il y a de la technologie, de la recherche, s'il y a d'autres industries, si cela bouge.

Les services dont ont besoin les gens, les aides aux personnes âgées, etc. ne sortent pas tout seul. On constate qu'il y a des besoins considérables et qu'on ne sait pas y répondre. On n'a pas trouvé les circuits financiers, les modes d'organisation et de financement qui permettraient de les créer, mais on sait qu'ils existent. On sait qu'on en a besoin. C'est donc bien au niveau local que peuvent se créer les structures et les financements.

On sait également que, chaque fois qu'il y a échec dans l'insertion des jeunes, chaque fois qu'il y a échec dans la formation, chaque fois que des jeunes sont abandonnés par la société, c'est une activité qui ne se créera pas. Il faut sortir de l'idée que, d'un côté, il y a des entreprises qui se développent et cherchent des gens et, de l'autre, des gens qui attendent. Chaque fois qu'on échoue dans la formation de quelqu'un, à chaque fois que quelqu'un n'arrive pas à entrer sur le marché du travail, c'est un peu de richesse qui s'en va. Au niveau local, on peut faire beaucoup de choses.

Au niveau local, il y a aujourd'hui -je voudrais insister sur ce point- deux marchés du travail.

Tout d'abord, le marché des emplois marchands, c'est-à-dire les emplois des entreprises. Les entreprises ont des besoins, il y a des travailleurs disponibles, on va les mettre face à face. C'est le travail de l'A.N.P.E. C'est difficile et cela ne se fait pas très bien. Ce n'est pas de la faute de l'A.N.P.E., c'est parce qu'il y a une mauvaise adaptation des formations à tel ou tel endroit, parce que les entreprises ne font pas les efforts nécessaires de gestion prévisionnelle. Elles ne font pas les efforts nécessaires non pas pour demander qu'on leur envoie des travailleurs adaptés, mais pour adapter elles-mêmes leurs demandes aux travailleurs qui sont sur le marché.

C'est également parce que les éducateurs et les formateurs d'un côté et les entreprises de l'autre ne se rencontrent pas. C'est parce que les employeurs entre eux ne se rencontrent pas. C'est parce que les responsabilités sont très dispersées dans le système administratif entre l'A.N.P.E., les ASSEDIC, les Directions Départementales du Travail, les Missions Locales... -et j'en passe-. c'est tellement dispersé que, quelles que soient les qualités des hommes et des femmes qui les dirigent, ils passent beaucoup de temps à faire de la bureaucratie et ne s'occupent peut-être pas suffisamment individuellement des personnes.

Il faudrait, à l'instar de ce qui se fait dans les pays du Nord de l'Europe, que tous les acteurs se retrouvent, se concertent, s'informent et gèrent ensemble le marché du travail sous l'égide d'un "Monsieur Emploi" qui pourrait être le Directeur de l'A.N.P.E. et qui aurait l'ensemble des responsabilités aujourd'hui dispersées.

Juste une petite incidente que vous trouverez peut-être déplacée. Quand on réfléchit à la manière dont on devrait gérer les politiques de l'emploi local, si on veut résoudre notre problème d'emploi, on peut se demander si les structures politiques actuelles, les structures géographiques actuelles, c'est-à-dire la commune telle qu'elle a été créée, héritière de la paroisse, le département tel qu'il a été créé par la Révolution, défini en fonction du temps qu'on met pour aller du chef-lieu à la limite du département, voire la région, sont adaptées. Les pays qui arrivent à bien gérer le marché du travail au niveau local sont ceux qui ont redéfini les communes.

.../...

Pour tous les Français, le Maire est l'élu principal, celui qu'on a en face de soi, mais il a rarement la responsabilité d'un bassin d'emploi. Il a la responsabilité d'un bout de bassin d'emploi, ce qui rend les problèmes extraordinairement difficiles.

Pour rester sur les emplois marchands, je voudrais dire une chose qui me paraît fondamentale dans l'avenir de l'emploi. C'est la création de petites entreprises.

Peut-être ne savez-vous pas que le taux de succès des entreprises créées par des chômeurs, c'est-à-dire le pourcentage d'entreprises créées par des chômeurs qui ne sont pas mortes au bout de trois ans, est le même que le taux de succès des créations d'entreprises en général. Autrement dit, les chômeurs sont en moyenne d'aussi bons créateurs d'entreprises que les autres.

Personnellement, je regrette que le Gouvernement ait réduit l'A.C.R.E., c'est-à-dire l'aide à la création d'entreprise pour les chômeurs. Il faut aider les chômeurs créateurs mais cela ne signifie pas seulement leur donner de l'argent. Heureusement, dans beaucoup d'endroits, on a commencé à créer des outils de financement adaptés -c'est une responsabilité du secteur public- qui manquent cruellement aujourd'hui pour la création et le développement des petites entreprises.

On a également commencé à créer des outils techniques d'appui, en terme de conseils financiers et juridiques, etc., aux petites entreprises. Ceci n'a l'air de rien parce qu'à chaque fois qu'on crée une petite entreprise, on crée un, deux ou trois emplois. Mais, comme nous savons que dans l'avenir c'est plutôt comme cela que se créeront les emplois, il faut y aller avec vigueur.

Voilà, pour le domaine du marchand, les choses que peuvent et doivent faire les collectivités locales.

Le deuxième marché est celui des emplois non marchands, c'est-à-dire les emplois sociaux. C'est aujourd'hui une autre logique -je pense qu'on va en reparler tout à l'heure-, celle que j'ai envie d'appeler "la logique du développement solidaire", c'est-à-dire des formes de créations d'emplois qui correspondent à une volonté de solidarité. Avec trois buts.

Le premier est de créer des emplois pour des hommes et des femmes en difficulté. En effet, ce n'est pas parce qu'on aura amélioré la formation, la liaison entre l'école et l'entreprise qu'on aura résolu le problème de ceux qui sont en grave difficulté. Il faut les aider à trouver leur voie. Il faut donc une entrée sur le marché du travail qui ne soit pas classique ou traditionnelle.

Deuxièmement, c'est la réponse à des besoins de service, que nous ne savons pas financer aujourd'hui, pour répondre à certains besoins sociaux des collectivités locales dont le coût est jugé trop élevé par rapport au budget public, comme par rapport au prix du marché. Il faut trouver les moyens de créer des emplois qui ne soient pas trop chers.

Troisièmement -c'est peut-être le plus important sur le fond-, ces emplois que je qualifie "de développement solidaire" doivent permettre de retisser les liens sociaux qui se sont déchirés dans les quartiers difficiles, grâce à des formes d'entreprises qui ne se contentent pas de produire selon le schéma classique, mais qui produisent pour et dans la cité pour et par les travailleurs et habitants. C'est ce que font les associations intermédiaires, les entreprises d'insertion, les régies de quartiers mais aussi les entreprises industrielles et commerciales qui font des efforts spécifiques d'insertion de jeunes en difficulté.

.../...

Voilà les trois raisons :

- la création d'emplois pour des hommes et des femmes, et notamment des jeunes, qui sont en difficulté,
- la réponse à des besoins de service qu'on n'arrive pas à financer correctement,
- et le tissage de liens sociaux dans les quartiers difficiles.

Il y a aujourd'hui, dans une ville comme la vôtre et partout en France, beaucoup d'initiatives privées et publiques, bénévoles ou non, venant des Municipalités, des Régions, de l'Etat, d'associations, de fondations, d'entreprises, de grandes institutions comme la Caisse des Dépôts ou autres.

Mon métier m'amène à circuler à travers toute la France et à travailler sur ce genre de choses et je suis frappé à la fois par le nombre considérable d'initiatives qui existent et par l'inefficacité générale à cause de leur dispersion, à cause d'un manque de structuration dans chaque bassin d'emploi.

Contrairement à ce qu'on croit, il y a beaucoup d'argent. On s'étonne parfois, mais il y a beaucoup d'argent local, régional, national, européen. Il y a beaucoup d'argent privé. Il y a des banques qui sont prêtes à faire des choses. Il y a des volontés politiques de la part des élus -c'est une évidence-. Il y a une prise de conscience forte des entreprises de leurs responsabilités. Il y a un engagement des Administrations locales de l'Etat pour peu qu'on les motive. Beaucoup d'associations et de personnes sont prêtes à faire des choses dans ces domaines-là.

Mais cela ne marche pas bien parce qu'il y a beaucoup de déperditions, parce qu'il n'y a pas les structures qu'il faut. Il n'y a pas d'organisation des compétences, il n'y a ni la professionnalisation, ni les structures institutionnelles qui seraient nécessaires. Bref, dans chacune des collectivités de notre pays, il y a un effort à faire si on ne veut pas que tant d'efforts et tant de volonté soient dispersés et peu productifs.

Je reviens à la distinction que j'ai faite entre le marchand et le non-marchand. Le marchand où on crée des "vrais emplois" comme on dit quelquefois, bien que les autres soient des vrais emplois aussi. Cela veut dire des emplois sur le marché. Une entreprise qui cherche quelqu'un et qui trouve la personne qui lui convient. Donc, le premier marché.

Et le deuxième marché qui est celui du social, du solidaire.

On les distingue aujourd'hui comme s'il y avait deux mondes : un monde sérieux d'économie, et un monde social, économiquement pas très sérieux. Cette distinction me paraît très dangereuse.

Dans les deux cas, c'est le même problème qui se pose, à savoir un problème d'organisation, de concertation, de rassemblement de l'ensemble des personnes concernées qui travaillent, de synergie et aussi une responsabilité centrale d'animation et de coordination de l'ensemble de ceux qui travaillent dans un cas comme dans l'autre.

Le problème est de savoir qui fait cette coordination. Au cours des dernières années, on a vu à travers la France beaucoup d'expériences avec des interventions variées. Quelquefois, ce sont les Maires, quelquefois des Présidents de Conseils Généraux, quelquefois même des Présidents de Conseils Régionaux. Quelquefois, ce sont des entreprises (E.D.F., la Caisse des Dépôts, la D.A.T.A.R...). Quelquefois, ce sont des Administrations...

.../...

Finalement, qui doit monter tout cela ? A l'évidence, c'est nécessairement la rencontre entre le Maire et les Administrations. Il faut que le Maire puisse en avoir la responsabilité et il faut que les Administrations s'organisent de façon à être moins dispersées et mieux structurées. En tout cas, rien n'est plus périlleux que de laisser le marchand et le social vivre des vies parallèles au risque de créer des ghettos. Bien des problèmes se situent sur les deux plans à la fois.

L'un des échecs possibles et fréquents de ce que j'appelle "le développement solidaire", c'est-à-dire de tous ces emplois "sociaux", c'est qu'on n'arrive pas à intégrer les hommes et les femmes rentrés dans ces circuits solidaires du type associations intermédiaires, entreprises d'insertion, etc. et qui n'arrivent pas à entrer dans les circuits productifs normaux. Comme on l'a vu tout à l'heure, ils font C.E.S. sur C.E.S.

Si on continue à traiter séparément ces deux aspects, on échouera parce que ce n'est pas du développement solidaire, ce n'est pas du développement mais de la survie, alors que, de leur côté, les circuits productifs tournent normalement mais en réduisant les emplois.

Nous avons aujourd'hui une véritable urgence en France : dans chaque ville, dans chaque bassin d'emploi, que soit fait cet effort de simplification, de concertation et de synergie. Si l'Etat parvenait ou si l'Etat se décidait à simplifier l'ensemble de ces procédures, à ne pas multiplier à l'envi toutes les formes de contrats, toutes les formes d'aides, toutes les catégories de formation, etc., et si les Administrations savaient simplifier, tout cela serait déjà plus facile.

Nous ne sommes pas ici au niveau de l'Etat mais au niveau d'une Municipalité. A l'évidence, le Maire, avec les représentants de l'Etat, a un rôle à jouer dans la politique de l'emploi et pas seulement dans sa ville. Si, dans toutes les municipalités, sur tous les bassins d'emplois, le genre d'effort dont je viens de parler était fait, le problème général de l'emploi ne serait peut-être pas réglé mais, en tout cas, il serait bien avancé.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

(applaudissements).

Monsieur le Maire - Je vous remercie beaucoup.

Bien évidemment, nous n'allons pas ouvrir un débat. Nous écoutons ces personnalités. Vous venez d'entendre l'une des plus qualifiées dans le domaine de l'emploi. Mais si quelqu'un voulait poser une question à Monsieur BRUNHES ou obtenir un éclaircissement, je pense qu'il serait d'accord pour répondre. C'est un appel que je fais à la cantonade. Nous aurons le débat sur le problème de l'emploi en Conseil Municipal ordinaire ensuite, mais si vous avez des questions à poser ou si vous voulez des éclaircissements, vous pouvez le faire tout de suite.

Personne ne pose de questions, je remercie beaucoup Monsieur Bernard BRUNHES et je passe la parole à Monsieur SIBILLE du Groupe TEN CONSEIL qui va nous parler des "Nouveaux emplois" - emplois de service, emplois de proximité.

M. SIBILLE - Merci Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs, je vais compléter les propos de Bernard BRUNHES et poursuivre un certain nombre de choses qu'il a dites.

.../...

J'aborde avec beaucoup de modestie cette question aussi difficile et bien qu'ayant moi-même conservé une distance avec les paroles d'experts. La question de l'emploi aujourd'hui est moins une question d'expert qu'une question de société. Travaillant sur ces questions depuis une quinzaine d'années, j'en retire la conclusion que c'est d'abord la volonté des acteurs d'agir sur l'emploi, d'agir ensemble, qui donne des résultats. Je ne suis pas sûr que dans notre pays, la volonté politique de faire de l'emploi le point central de l'action publique, ait été nette toutes ces dernières années.

Je vais développer ce thème des nouveaux gisements d'emplois. Le mot "gisement" peut déjà donner lieu à réflexion. Qu'entend-on par "gisement", un mot utilisé pour l'énergie ou les ressources souterraines sur lesquelles on pourrait agir ? Le mot gisement signifie qu'il y a des ressources qu'à ce jour nous n'avons pas encore valorisées. Comment les rechercher !

Premièrement, l'ensemble des travaux qui ont été faits au niveau de la Communauté Européenne ou au niveau français montrent qu'il y a là, en chiffres, de véritables possibilités de créer non pas des emplois de substitution mais des emplois nouveaux et supplémentaires.

Par exemple, la Communauté Européenne, dans le prolongement du Livre Blanc, a chiffré les nouveaux gisements d'emplois à environ 400 000 à 500 000 par an en Europe. De même, des travaux qui ont été faits par le B.I.P.E. ou par l'I.N.S.E.E. et qui viennent d'être confirmés montrent que, en France, 300 000 ou 400 000 emplois nouveaux pourraient être créés de manière assez rapide - je vais y revenir.

Le C.N.P.F. qui vient de conduire un travail sur les services de proximité dans notre pays, une étude de marché, vient de publier des chiffres montrant l'importance de ces gisements d'emplois, en nombre d'heures de travail potentielles pour les services de proximité, en chiffre d'affaires prévisionnel.

D'emblée, la question est donc moins de mesurer ces gisements que de savoir comment les transformer. C'est un des points que je souhaite développer rapidement. Je veux d'abord insister sur le fait que les emplois de proximité, les emplois de service, doivent être replacés, me semble-t-il, dans un contexte que l'on peut appeler "de développement de l'emploi".

Fondamentalement, la période dans laquelle nous sommes pour faire du développement de l'emploi consiste à articuler ensemble une approche de création de nouvelles activités, une approche d'insertion des publics et une approche de développement local. Or, peut-être a-t-on trop isolé, dans la dernière décennie, chacun de ces facteurs. On s'est préoccupé de créer des entreprises et on s'est ensuite préoccupé davantage d'insertion. Pour une ville il y a lieu de travailler à une stratégie qui articule son développement et la question de l'emploi.

L'enjeu d'aujourd'hui, comme l'insertion par l'économique le montre, -mais il faut aller plus loin- est de trouver des connexions entre créer de nouvelles activités mais aussi faire en sorte que les publics au chômage puissent accéder à ces activités nouvelles, ce qui n'est pas le plus simple.

J'identifie pour ma part quatre pistes de développement de l'emploi.

La première consiste à créer des postes supplémentaires en entreprises -on appelle cela des "projets dormants"-, notamment dans des P.M.E. qui pourraient se diversifier ou créer de nouvelles activités mais qui ne le font pas parce qu'elles ne disposent pas des moyens appropriés. Là, toute une série d'expériences innovantes montrent qu'on peut, en mettant en liaison des demandeurs d'emploi et des P.M.E., développer des projets dormants.

.../...

Une seconde piste consiste à promouvoir des groupements d'employeurs qui permettent à de petits entrepreneurs, ou à des associations de mettre en commun la fonction "d'employer".

Le troisième type de gisements d'emplois, c'est la création d'activités nouvelles. La Communauté Européenne a listé toute une série de gisements qu'elle baptise initiative locale de développement et d'emplois et de créneaux possibles -je n'en citerai que quelques-uns- qui sont beaucoup plus développés dans les différents travaux qui sont faits.

Ce sont :

- les services à domicile,
- les gardes d'enfants,
- les nouvelles technologies de communication,
- la valorisation du patrimoine,
- la gestion des déchets et de l'eau,
- le contrôle de la pollution,
- la lutte contre l'illettrisme,
- les transports en commun locaux,
- le développement culturel local,
- la protection des zones naturelles.

Bref, toute une série de créneaux d'activités qui correspondent à de nouveaux besoins et qui ne sont pas transformés aujourd'hui.

Pourquoi ne sont-ils pas transformés ?

Il est essentiel de pointer les obstacles ou les difficultés si l'on veut agir -je pense que c'est votre cas en tant qu'élu- sur ces difficultés. Très rapidement, on en identifie généralement trois.

La première tient à ce qu'on appelle le problème de la structuration de l'offre de ces services ou de ces activités. Aujourd'hui, beaucoup de personnes expriment des besoins mais ont du mal à trouver l'offre dont ils auraient besoin. Il y a un certain nombre d'obstacles qui tiennent à ce qu'on pourrait appeler une insuffisante mise en marché d'une offre de service. On ne sait pas où s'adresser. On veut faire garder ses enfants ou avoir recours à des services pour ses parents âgés, on ne sait pas comment faire ou on se demande si on peut faire confiance aux services qui vont être rendus.

Du côté de l'offre, les principales difficultés recensées sont souvent l'isolement des porteurs de projets, la rigidité des statuts juridiques, l'image dévalorisée de ces nouvelles activités auprès des jeunes. Dans notre pays, travailler dans les emplois ou services de proximité n'est guère admis aujourd'hui. Il y a donc un travail culturel important à faire pour que ces activités trouvent des emplois. C'est également la discontinuité des soutiens publics, les régimes financiers ou fiscaux qui sont parfois pénalisants.

Il y a donc une première catégorie d'obstacles qui tiennent à l'offre. J'y reviendrai parce que je pense que la collectivité locale peut intervenir là-dessus.

Il y a ensuite une deuxième série de facteurs qui gênent l'émergence de ces nouveaux emplois et qui tiennent à la demande. Naturellement, c'est tout d'abord le fait qu'une partie de cette demande n'est pas solvable. Les personnes qui seraient prêtes à acheter des services n'ont pas suffisamment les moyens de le faire. L'étude récente du CNPF le montre bien.

.../...

Toutes les études de marché qui ont été faites montrent que cet obstacle est réel mais qu'il n'explique pas tout. En fait, au-delà d'une demande non solvable, il y a des pesanteurs dans les comportements, il y a la complexité des formalités à remplir à laquelle le chèque emploi service a déjà apporté un début de réponse. Il y a enfin une inquiétude, celle sur la qualité des services ou des activités nouvelles, notamment pour les services à la personne.

Je veux insister sur ce point. Nous avons vu tout à l'heure les chiffres du chômage de longue durée sur Lille. Il faut faire attention à vouloir trop rapidement mettre deux idées ensemble. D'une part, il y aurait des besoins nouveaux et, d'autre part, il y aurait des chômeurs de longue durée. Donc, mettons les deux ensemble. Que les chômeurs de longue durée apportent les services aux gens qui en expriment le besoin.

Ceci est très difficile à faire parce que, demain, ouvrir votre porte pour qu'on vienne garder vos enfants ou apporter un service à vos parents âgés implique une confiance extrêmement forte et implique de la part des gens qui vont rendre ces services un grand professionnalisme et une qualification réelle. Si l'on ne veut pas être sur le registre de ce qu'on appelle "les petits boulots", il faut prendre conscience de cette inquiétude, de cette attente de la part des consommateurs ou des usagers sur la qualité du service dont ils ont besoin.

Ceci étant dit, je voudrais rapidement esquisser quatre pistes de travail qui peuvent être celles d'une ville qui, aujourd'hui, entend agir pour développer des services de proximité, des emplois de proximité.

La première reprend en partie ce que j'ai indiqué : une action pour faire en sorte que l'offre qui existe déjà soit renforcée, mieux connue et donc qu'elle rencontre une demande potentielle. Pardonnez-moi d'utiliser ce vocabulaire d'économiste mais c'est important. Je vais prendre trois exemples concrets de villes où quelque chose a été fait en la matière.

Premier exemple : Lyon. Avec l'appui de l'Etat et d'une partie des collectivités locales, a été créée une union d'économie sociale (UES) qui rassemble 85 associations qui se sont mises d'accord pour que les différents services, notamment d'aide à domicile (emplois familiaux et au-delà) soient proposés de manière conjointe aux usagers et aux consommateurs. Cette expérience est en cours. Elle a démarré il n'y a pas très longtemps. 85 associations, avec l'appui des pouvoirs publics, s'efforcent de proposer aux Lyonnais une offre de service avec un numéro de téléphone unique, une gestion informatique, une gestion de la qualité. L'utilisateur sait où s'adresser.

Deuxième exemple d'une autre grande ville qui s'est tournée plus vers des prestataires privés, à savoir des grandes entreprises qui, aujourd'hui, s'intéressent à ce secteur des services de proximité. Ces grandes entreprises, dans deux grandes villes françaises, sont en train de mettre en place des expériences -il s'agit de quatre grands groupes de services- (ECCO, Caisse des Dépôts, Lyonnaise, Sodexho) qui consistent à proposer une offre privée qui se veut de qualité auprès des usagers, et ce, sur une approche de type marchande pour reprendre l'expression de Bernard BRUNHES. Ce type de stratégie, implique des zones urbaines importantes avec des zones de chalandise et un véritable pouvoir d'achat des consommateurs.

Troisième exemple, celui de l'agglomération d'Orléans où a été créé ce qui s'appelle un "Office Services". C'est l'équivalent d'un Office du Tourisme mais appliqué aux services. A partir d'un numéro vert, l'ensemble des habitants peuvent téléphoner, poser leurs questions, demander le type de service dont ils ont besoin et avoir non seulement une réponse, un conseil, mais aussi être orientés vers des structures associatives, artisanales ou autres qui vont leur rendre ce service.

.../...

Voilà trois exemples d'expériences qui se font aujourd'hui. Ce sont là des pistes sur lesquelles une Ville peut travailler. Travailler à mieux faire connaître les structures qui existent déjà. Je voudrais insister notamment sur le secteur associatif qui a créé des milliers d'emplois depuis de nombreuses années dans ce secteur. Contribuer à faire en sorte que ces acteurs travaillent mieux ensemble, et notamment à ce qu'il y ait une plus grande qualité avec des labels, des certifications de qualité qui fassent que l'on ait confiance en ce qui est proposé.

Deuxième piste de travail pour une collectivité locale : contribuer à la solvabilisation de la demande. Je ne crois pas que la collectivité locale puisse, à elle seule, faire cela. Par contre, elle peut jouer un rôle d'ensemblier, c'est-à-dire rassembler les partenaires pour que ce que l'utilisateur va payer ne soit pas totalement à sa charge mais qu'il puisse bénéficier de ce qu'on peut appeler un tiers payant pour ces services de proximité.

Là-dessus, il me semble -Madame AUBRY le sait bien puisque j'ai eu l'occasion de travailler avec elle quand elle était Ministre- que la mutualité, et les comités d'entreprises sont aujourd'hui, et plus encore demain, des intervenants qui doivent contribuer à solvabiliser la demande et à faire en sorte qu'un certain nombre d'utilisateurs puissent accéder à ces services. Pourquoi ne pas imaginer un titre de service lillois à l'échelle de l'agglomération pour solvabiliser cette demande au niveau local ?

Troisième et dernier élément sur lequel je vais conclure : contribuer à la professionnalisation de ces emplois.

Je voudrais dire très fortement que si on se préoccupe uniquement d'une approche économique, d'une approche en terme de segment d'activité, sans se préoccuper des qualifications, des modalités de recrutement, de la formation de ces emplois dits de proximité ou de services de proximité, il y a de fortes chances pour qu'on ne crée pas de vrais emplois mais ce qu'on a coutume d'appeler "des petits boulots".

Là encore, la collectivité locale peut jouer un rôle d'ensemblier en travaillant avec le service public de l'emploi. J'ai eu l'occasion de travailler assez lourdement avec l'A.N.P.E. sur ces questions à l'heure actuelle. Je constate que le service public de l'emploi est en train de bouger, de se positionner comme acteur de cette question. Il faut absolument que ces emplois de proximité soient des emplois professionnels et qualifiés. Cela implique un certain nombre d'actions publiques.

Ceci me conduit, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, à ma conclusion. Il y a peu de temps, le Ministre américain du Travail a émis une phrase que j'ai trouvée particulièrement forte : "Les Etats-Unis ont choisi la pauvreté, l'Europe a choisi le chômage".

Nous ne pouvons pas nous contenter de rester à l'intérieur d'un choix comme celui-là. Tout l'enjeu de gisements nouveaux d'activités, et d'emplois correspond à un refus du fatalisme d'un tel choix. J'ai la conviction que le refus du fatalisme se gère de manière importante au niveau local et que les collectivités ont un rôle important à jouer.

Je vous remercie.

(applaudissements).

Monsieur le Maire - Merci beaucoup. Nous vous avons écouté avec beaucoup de plaisir et d'attention.

.../...

Je voudrais maintenant donner la parole à Monsieur PEURICHARD, Directeur Régional de l'A.N.P.E. On connaît l'A.N.P.E., on la connaît aussi sur le plan régional. Merci de votre présence pour nous parler de l'emploi, du chômage et de l'A.N.P.E. dans la région.

M. PEURICHARD - Merci Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs, Monsieur SIBILLE vient de dire, et je m'en félicite, que l'A.N.P.E. bougeait.

En introduction, je vais me placer d'un autre point de vue, celui d'un opérateur des politiques de l'emploi. Les intervenants précédents ont parlé du contexte des réformes qu'il faudrait apporter et promouvoir.

La mission de l'A.N.P.E. est d'aider les demandeurs d'emploi à retrouver un emploi et d'aider les entreprises à trouver de la main-d'oeuvre adaptée. Selon que cette mission s'exerce dans un contexte favorable où il y a beaucoup d'emplois, ou qu'elle s'exerce dans le contexte que nous connaissons, vous comprendrez qu'elle s'exerce dans des conditions radicalement différentes.

Pour ma part, je voudrais insister sur quelques points concernant la situation de l'emploi, points qui ont été évoqués tout à l'heure et sur lesquels se retrouvent tous les analystes.

Lorsqu'on parle chômage, on cite deux choses. Monsieur de SAINTIGNON l'a fait dans son introduction puisqu'il a parlé du "volume global du chômage", ensuite du "chômage de longue durée" et du "chômage des jeunes".

Il y a plusieurs choses préoccupantes : le volume bien sûr mais aussi la durée du chômage. Le fait que près de 40 % des chômeurs soient des chômeurs de longue durée est tout aussi largement préoccupant que le volume même du chômage. Et je crois que le chômage de longue durée, qui vient s'ajouter à celui des jeunes, est une des caractéristiques de notre chômage.

Deuxième caractéristique : c'est l'inutile sélectivité dans certains cas du marché du travail. Dans le contexte actuel, on recherche toujours les meilleurs pour tous les postes, faute d'avoir pris le temps de réfléchir à une meilleure organisation qui permette de s'appuyer sur les compétences de tous. Jé crois que tout le monde est d'accord sur ce point.

Nous avons tendance à traiter et à gérer des populations et pas suffisamment des individus. Les études consacrées au chômage de longue durée montrent l'importance des variables biographiques dans l'orientation plus ou moins favorable des trajectoires. Pour décrire le chômage de longue durée ou lorsqu'on parle du chômage de longue durée, on ne doit pas seulement décrire des populations, on doit aussi parler de trajectoire individuelle. La lutte contre le chômage de longue durée passe par un traitement individualisé.

Enfin, je crois -Bernard BRUNHES l'a bien dit- qu'une des caractéristiques de la situation française, c'est le foisonnement des initiatives selon qu'on veut être positif, favorable, ou l'amoncellement des structures et organismes divers. On a tendance à simplifier quelquefois un peu trop radicalement et à nommer toujours quelqu'un pour coordonner les autres.

En tout cas - je suis là au niveau de l'opérateur-, l'impression des demandeurs d'emploi - on l'a bien vu dans le film-, c'est souvent celle de dispositifs concurrents. Je le vois souvent, certaines personnes viennent à l'A.N.P.E. en disant : "demain, j'irai à la Mission Locale". C'est fâcheux.

.../...

L'A.N.P.E. a l'impression aussi que les demandeurs d'emploi se considèrent comme des numéros. Un des reproches les plus fréquents qui est fait devant moi au service de l'A.N.P.E. par les demandeurs d'emploi, ce n'est pas son inefficacité mais : "je ne suis qu'un numéro, on ne m'écoute pas suffisamment".

La clé de tout cela est dans une intervention mieux coordonnée de tous ceux qui ont à intervenir et à animer le marché du travail. A l'évidence, il faut accompagner les demandeurs d'emploi les plus en difficulté, il faut les aider à construire des parcours vers l'emploi. Pour les accompagner, les aider, nous avons besoin de travailler ensemble sur un projet.

Encore une fois, il y a deux formes de partenariat : le partenariat de substitution et le partenariat d'édition. Souvent, on met en place tel ou tel dispositif à côté de l'Agence pour l'Emploi et on essaie de faire le même travail. On va porter à l'affichage des offres d'emploi qui sont déjà à l'Agence. Intéressant mais nettement insuffisant. Ce n'est pas comme cela qu'on crée des emplois. Il faut additionner nos efforts, nous avons besoin d'ajouter nos compétences, nos savoir-faire et nos connaissances.

Bien évidemment, dans les constats généraux et partagés qui ont été faits, je n'ai pas cité sciemment l'importance du niveau local. Aujourd'hui, beaucoup de choses se construisent au niveau local. C'est ce qui nous a amenés, avec les collectivités locales et en particulier avec la Mairie de Lille, à aborder la question à partir du Plan Local pour l'Insertion Economique.

Nous avons d'abord dit : si nous devons travailler ensemble, il nous faut avoir un objectif. Car si ce que nous disons est vrai, si nous disons qu'en ajoutant nos efforts, nous travaillons mieux, nous devons pouvoir obtenir des résultats. Nous devons pouvoir faire baisser ensemble le chômage de longue durée sur cette ville un peu plus rapidement qu'ailleurs si nous travaillons bien. Voilà l'objet, voilà ce qui va nous fédérer.

Pour ce faire, nous devons d'abord mieux connaître la situation. D'où l'idée d'un observatoire local pour l'emploi.

Nous devons réfléchir ensemble à l'offre d'insertion, à la construction des parcours. D'où l'idée d'un travail conjoint entre la Ville de Lille et l'A.N.P.E. pour trouver les meilleures actions possibles pour construire ces parcours.

Nous devons, nous A.N.P.E., reprendre la main lorsqu'il s'agit d'emmener les gens vers des emplois normaux. Et lorsque ceux-ci sont sortis des dispositifs d'insertion, nous devons pouvoir terminer le parcours en leur proposant d'aller en entreprise.

Nous devons enfin aller ensemble à la rencontre de ceux qui vivent dans les quartiers les plus en difficulté où les services publics ne sont pas suffisamment présents.

Voilà en pointillé la carte de partenariat que l'A.N.P.E. et la Ville de Lille sont en train de discuter. C'est un partenariat exemplaire qui, d'une certaine façon, construit un nouveau type de service public.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

(applaudissements).

.../...

Monsieur le Maire - Merci beaucoup pour votre exposé et surtout pour avoir fait un plaidoyer afin que tout le monde coordonne ses moyens en vue d'obtenir les meilleurs résultats. C'est un défaut bien connu que celui de multiplier les organismes qui font la même chose. L'essentiel, c'est qu'on puisse ne pas se gêner et additionner les efforts dans le bon sens.

En tout cas, nous vous remercions pour la façon dont nous pouvons, au niveau de la Ville, au niveau de la Mission locale, travailler avec l'A.N.P.E. sur le plan de Lille et, plus généralement, sur le plan régional.

Nous allons maintenant entendre le témoignage de représentants d'associations, et notamment celui de Monsieur HAVEZ qui préside l'Association A.C.I. qui est bien connue. Il nous présente ces chômeurs qui sont en difficulté.

M. HAVEZ - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers Municipaux, Mesdames et Messieurs, nous vous remercions de nous donner la parole pour que s'expriment ici la parole des chômeurs et ce qu'ils vivent dans leur vie quotidienne.

Ce conseil est consacré à l'emploi, la perle rare que recherchent actuellement tous les chômeurs qui vivent une situation de détresse catastrophique. Nous les rencontrons en permanence et régulièrement. Il est permis de se demander, s'il y a une véritable volonté politique de s'attaquer au chômage et à l'exclusion, avec toutes les conséquences qui en découlent :

- le logement : les problèmes de logement sont innombrables à Lille comme vous le savez et comme vous l'avez vu dernièrement,

- la santé : tous ces chômeurs ne peuvent malheureusement plus se soigner dignement et doivent avoir recours à l'aide médicale,

- et l'avenir des jeunes. Toute cette population sans espoir sombre un peu plus tous les jours dans les travers que vous connaissez et que les familles subissent tous les jours.

A Lille comme ailleurs, c'est la galère : attaque contre le droit au travail, précarisation de l'emploi, exclusion. Un peu plus de 15 000 chômeurs à Lille -le chiffre nous a été donné tout à l'heure-. A Lille, 40 % de chômeurs de longue durée, soit le taux le plus élevé dans la région. Pour les jeunes, c'est l'enseignement des stages bidons qui ne débouchent sur rien. Ils attendent le R.M.I. ; R.M.I. avec le mot "insertion"... Mais y a-t-il vraiment insertion ?

Pour les salariés, c'est l'angoisse de perdre leur travail. Pour les chômeurs, c'est la précarisation et la fragilisation, avec notamment la dégressivité des allocations de chômage. "Dégressivité", ce mot affreux qui les abaisse encore un peu plus. C'est pour cela que nous avons organisé avec d'autres associations une grande manifestation à Paris, dont vous avez pu entendre parler, pour exiger la suppression de la dégressivité de ces allocations et un revenu décent pour tous.

Face à cela, les pouvoirs en place proposent à chaque fois les mêmes recettes ; une politique d'urgence qui ne fait que gérer la crise, avec tout son cortège de stages bidons, de petits boulots ou une politique de renforcement de l'exclusion souvent inspirée des idées les plus racistes et réactionnaires de l'extrême-Droite s'attaquant aux plus faibles et aux plus démunis.

Peut-on se réjouir de l'installation d'un fast-food dans un quartier de Lille, alors que des licenciements massifs ont lieu dans une entreprise à quelques kilomètres ? Exemple : Danone. Permettez-moi de saluer ici le délégué syndical Jacques VILQUART de l'entreprise Danone qui mène un combat juste et loyal pour préserver l'avenir et l'emploi des travailleurs.

.../...

A Lille comme ailleurs, la Municipalité gère la crise et choisit la précarité, les petits boulots, les C.E.S. au détriment des emplois stables. Ce n'est pas la solution, comme vous pouvez l'imaginer et comme on le constate tous les jours. Toutes ces mesures ont fait faillite. Une seule n'a jamais été utilisée : la réduction massive et généralisée du temps de travail avec maintien du pouvoir d'achat conduisant à des créations d'emplois.

Mesdames et Messieurs, je vous demande solennellement : que pensez-vous de la réduction du temps de travail ? Que comptez-vous faire dans ce domaine ?

Faut-il rappeler qu'un C.E.S., c'est en réalité un mi-temps imposé, un salaire de misère, une main-d'oeuvre à bon marché, bien souvent sans formation, et rarement un premier pas pour l'emploi ?

Dans l'Administration et les municipalités, les C.E.S. sont utilisés comme un moyen commode de ne pas créer d'emplois nouveaux qui font pourtant cruellement défaut.

Ce sont de véritables emplois qui sont nécessaires.

En convoquant un Conseil Municipal consacré à ce sujet, la Municipalité de Lille a voulu montrer sa préoccupation face à ce problème. C'est pourquoi nous demandons solennellement à la Mairie de Lille de faire dès maintenant un geste réellement significatif : transformer les C.E.S. actuellement sous sa responsabilité en autant d'embauches définitives. Chacun a droit à un travail et à un revenu décent.

Une petite précision : je suis moi-même chômeur et Rmiste. J'ai 2 090 F par mois, plus un forfait logement de 935 F. Croyez-vous vraiment qu'il est possible de vivre avec cela ?

Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

(applaudissements).

Monsieur le Maire - Vous avez posé des questions. Les ayant entendues et étant devant vous, je ne peux pas ne pas y répondre.

Comment peut-on vivre avec la somme que vous avez avancée ? C'est cela le drame du chômage. C'est bien parce qu'on sait qu'on ne peut pas vivre, que c'est véritablement placer les chômeurs qui sont dans votre cas dans une situation très précaire, que le problème du chômage a cette importance. Il est absolument essentiel pour une société comme la nôtre de combattre ce chômage et de donner un emploi à chacun.

Effectivement, le chômage plonge, -au bout d'un certain temps ou même immédiatement,- ceux qui ont perdu leur emploi dans une situation extraordinairement précaire et difficile. Non seulement, on ne peut plus vivre normalement mais cela a aussi des répercussions d'ordre psychologique, d'ordre moral avec, si le chômage se prolonge, une inadaptation au travail et le sentiment d'être retiré de la société, d'en être exclu. C'est donc un problème considérable.

Si nos sociétés sont actuellement perturbées -on le voit bien-, c'est bien parce que ce chômage, qui a des répercussions aussi bien individuelles que collectives, entraîne des conséquences tout à fait dramatiques. Et comme elles le sont non seulement en France mais aussi en Europe et même à travers le monde, on est dans un monde qui, manifestement, ne fonctionne pas convenablement sur ce plan-là.

.../...

La deuxième question que vous avez posée concerne la réduction massive du temps de travail. J'ai le privilège de vous répondre parce que je préside le Conseil Municipal, mais chacun pourrait apporter des réponses un peu différentes. En ce qui me concerne, je vous réponds positivement. J'ai été Premier Ministre, j'ai pressenti que la réduction du temps de travail était la mesure qu'il fallait prendre. On est passé de 40 heures à 39 heures, certes, ce n'était pas suffisant. J'aurais voulu réduire à 37 heures.

Vous vous souvenez des débats. L'opinion n'était certainement pas préparée à cette fameuse question qui a été posée : devons-nous continuer la diminution du temps de travail en maintenant les salaires ? Ou, au contraire, faut-il l'accompagner d'une diminution des salaires ? C'est la question qui a été posée à ce moment-là.

Je pense qu'on y arrivera difficilement. Il faut trouver d'autres solutions que de diminuer le salaire et le temps de travail. Il faut l'aménager avec le temps de formation... Bref, je ne vais pas développer complètement ici ma position mais, dans un monde où déjà les salariés n'ont pas suffisamment de ressources, je ne vois pas comment nous pourrions diminuer le temps de travail en diminuant le pouvoir d'achat. C'est sans doute possible avec le temps d'éducation, le temps de formation, etc.

En tout cas, je me suis heurté à cela et les syndicats eux-mêmes n'ont pas souhaité aller plus loin. C'est la situation dans laquelle je me suis trouvé. Nous étions en 1982 exactement.

Depuis, je suis persuadé que ceci doit être préparé à l'avance, non seulement en France mais aussi en Europe. Par conséquent, chacun pourra faire connaître ses exigences. Mais il faut que les conditions données soient négociées par un grand mouvement européen et par branche, etc. Bref, avec des organismes professionnels. Mais je suis persuadé que c'est la réduction du temps de travail qui sera la réponse.

M. BRUNHES a dit que le chômage était d'ordre structurel. Nous sommes dans une société où ce n'est pas conjoncturel, où cela risque de durer longtemps. Et si on n'apporte pas une solution structurelle, avec beaucoup de conséquences sur l'organisation de la société, on n'arrivera pas à dominer ce problème.

Je me permets de dire cela parce que ici, à l'Hôtel de Ville, on a diminué le temps de travail à 35 heures. On n'a pas réussi à le faire sur le plan national, mais nous l'avons au moins fait dans cette Ville et quelques Villes ont fait la même chose. C'est peut-être un exemple à suivre.

La troisième question s'adressait directement au Maire de Lille. Vous demandez de transformer les emplois précaires en emplois permanents. Le budget de la ville est tel que je ne peux pas. Nous avons déjà fait un effort en passant de 40 heures à 35 heures, ce qui a naturellement une incidence puisque nous avons augmenté l'effectif du personnel de la Mairie. Le nombre d'employés municipaux que nous avons actuellement est au-dessus de la moyenne, ce qui s'explique dans la mesure où nous faisons un nombre d'heures moins important que dans d'autres collectivités territoriales.

C'est le Maire qui, finalement, gère les deniers d'une Ville, c'est-à-dire les deniers des citoyens d'une ville. Nous avons créé beaucoup d'emplois de cette nature dans la Mairie puisque nous avons suivi toutes les expériences qui ont été proposées. Alors, s'il s'agit d'augmenter le nombre de personnel municipal de 200 ou 300, ce serait possible mais ce serait augmenter les impôts dans des proportions tout à fait insupportables. Les Lillois ne le voudraient pas et ils m'en parleraient aux prochaines élections municipales.

.../...

Ce n'est pas au niveau des municipalités qu'on peut faire des transformations. Cela ne peut être fait que dans un large mouvement national concerté qui se joue sur le plan professionnel et avec de larges programmes de formation.

Voilà. J'ai voulu répondre aux trois questions que vous avez posées. Tout à l'heure, d'autres pourront s'exprimer dans le débat que nous aurons en Conseil Municipal ordinaire.

Je passe la parole à Monsieur DEMANET qui va parler d'aide à domicile, d'emplois de proximité, domaine dans lequel il a une expérience confirmée.

M. DEMANET, nous vous écoutons avec beaucoup de plaisir.

M. DEMANET - Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, je vais rapidement vous faire l'historique de l'association. Je vais ensuite retrouver les grands traits qui ont été exprimés par Monsieur BRUNHES.

Il est vrai que nos associations ont quelques dizaines d'années d'expérience au service des autres. Antérieurement, on n'appelait pas cela les "emplois familiaux". Il a fallu la médiatisation de ce type d'emplois par Madame AUBRY pour qu'ils prennent une extension tout à fait différente et disproportionnée par rapport à ce que tout le monde pouvait attendre.

Les associations présentes sur le terrain ont effectivement essayé de s'adapter, alors qu'elles n'avaient pas toujours été très préparées à cette nouvelle prestation. En ce qui nous concerne, nous étions dans un petit appartement au troisième étage d'un immeuble. Je dois vous dire que cette démarche de médiatisation nous a amenés à repenser, à trouver un nouveau concept dans la manière de réaliser notre emploi, de rencontrer nos salariés et nos bénéficiaires, de communiquer.

Cette démarche, sous la tutelle de notre conseil qui a exprimé cette volonté et grâce au parrainage de son Président, Monsieur RICHIR, nous a permis de réaliser la Maison de l'Aide à Domicile. C'est avant tout un lieu de rencontre, un lieu où tous nos bénéficiaires, nos salariés mais aussi ceux dont on a parlé beaucoup aujourd'hui et qui sont au sein de ce débat, à savoir les demandeurs d'emploi, ont la faculté de nous rencontrer, de faire le point sur les situations qui les préoccupent, d'exposer leurs problèmes, leurs attentes, leurs angoisses.

La Maison de l'Aide à Domicile demande aussi toute une organisation qui a dû s'adapter à tous ces problèmes de gestion et d'organisation, l'entreprise a dû faire appel aux nouvelles technologies qui s'imposent, que ce soit la bureautique, l'informatisation, les techniques de paie et de gestion.

En ce qui nous concerne, et pour avoir un ordre de grandeur, la première semaine du mois, nous réalisons 1 200 bulletins de paie et 2 500 factures. Ces chiffres disent combien il a fallu s'organiser avec un minimum de moyens et un minimum de coûts pour répondre à des exigences de compétence et de rentabilité qui sont également celles d'une entreprise. Elles sont indispensables à un bon équilibre financier et nous permettent d'utiliser nos moyens à d'autres fins, notamment la communication, l'expression des salariés, avec la participation des représentants du personnel.

L'analyse des informations nous a permis de prendre conscience des besoins de nos personnels, des besoins en formation, des problèmes de qualité, des exigences qui s'adressaient à nous tels que les nouveaux services liés notamment à la prise en charge des cas de sida, à la préparation de notre personnel à toutes les missions, l'accompagnement des fins de vie.

Je ne tiens pas à vous présenter le programme des formations qui, compte tenu de notre capacité, est quatre fois supérieur aux obligations légales qui nous sont imposées par les textes.

.../...

Ce concept de la Maison de l'Aide à Domicile nous a demandé une organisation notamment avec des équipes d'animation. Organiser des secteurs géographiques d'activité, organiser des équipes d'animatrices qui ont le sens du service, de la relation et de l'encadrement, et qui sont chargées d'animer, de surveiller et de contrôler tout ce qui permet de répondre aux critères de qualité qu'attendent nos usagers.

Ces usagers sont des bénéficiaires et, la plupart du temps, des personnes âgées dont 80 % ont plus de 80 ans. Elles sont, chaque jour, de plus en plus dépendantes, comme l'ont exprimé les quelques personnes qui m'ont précédé. Cette dépendance demande des compétences mais aussi de prendre en considération tous les problèmes que rencontrent nos salariés dans le cadre de leurs conditions de travail. D'où l'effort de formation très important que nous avons entamé et qui, pour cet exercice encore, représentera la somme de 1 MF.

Les 450 salariés de notre association ont tous un contrat à durée indéterminée. Ces personnes ont besoin de se sentir écoutées, reconnues, de trouver une appellation autre que celle "d'employés de maison" qui, bien des fois, leur est donnée. Elles ont besoin de faire reconnaître cet emploi qui correspond à un véritable métier, à de vraies compétences.

Pour épauler les personnels, les nombreux demandeurs d'emploi qui se présentent (en ce qui nous concerne, 50 % du personnel sont des femmes seules), il faut les encourager et leur faire admettre qu'il s'agit de vrais métiers et non pas de petits boulots.

Dans le cadre de cette démarche, les actions de formation sont certes très importantes mais il faut aussi organiser des lieux de rencontre, des groupes de parole, tout élément qui permet à ces personnes de se retrouver, de s'exprimer, de définir un projet social et des axes d'orientation et de formation qui leur permettent de progresser. En d'autres termes, il faut avoir une gestion dynamique du personnel.

En ce qui concerne nos bénéficiaires, nous sommes amenés à rencontrer des problèmes liés notamment à des difficultés de financement. Cependant, une porte s'entrouvre. On espère que, d'ici l'année prochaine, on pourra partiellement trouver un remède par le biais de l'Allocation Dépendance.

Par contre, nous sommes inquiets au sujet du chèque emploi service ou toute autre formule qui peut précariser l'emploi sans prendre en considération les problèmes de gestion de personnel, de gestion des hommes.

Il serait bon de profiter de cette rencontre pour vous faire part de notre impression. En effet, il existe d'autres gisements d'emplois importants mais, actuellement, ils ont tendance à être délaissés pour des raisons financières. Il est d'actualité de privilégier la prise en charge de la dépendance, des cas les plus lourds. Or, des actions de prévention pourraient reculer l'échéance de la dépendance et développeraient des nouveaux emplois pour le plus grand confort et la sécurité de nos anciens.

Pour info : 2 % du budget des retraités CRAM finance 700 emplois sur la place de Lille et sont consacrés, en priorité, aux personnes dépendantes.

Si l'on pouvait se donner les moyens de gérer la prévention... Quel gisement d'emplois.

Or, pour des raisons d'ordre financier, on est amené à réduire ces activités et à créer une autre forme de menace sur les emplois que sont les activités d'aide ménagère.

.../...

Dans le cadre de ce développement, nous avons une volonté de partenariat avec toutes les associations dynamiques sur la place de Lille, avec AIDE, mais aussi avec nos collègues des A.D.A.R. Les A.D.A.R., qui ont le même type d'activité et le même idéal que nous, ont un nombre d'emplois et de bénéficiaires pratiquement équivalent. Cela veut dire que, dans ce type d'activité, avec le partenariat que nous avons engagé avec eux, nous pourrions représenter un millier d'emplois à temps partiel sur la place de Lille à la fin de l'année 1996.

Dans le cadre de cette démarche, au nom de tous les personnels que nous représentons, nous devons vous faire part de nos inquiétudes et de nos souhaits d'amélioration, notamment à travers des évolutions ou simplifications de textes, à condition que celles-ci ne précarisent pas l'emploi.

Ces simplifications pourraient porter sur des textes que vous connaissez, concernant notamment les exonérations aux plus de 70 ans et qui ne sont accordées qu'aux employeurs. Il faudrait que l'association qui est une entreprise économique et sociale qui intervient auprès des plus de 70 ans, puisse être reconnue comme un employeur. Cela pourrait éviter qu'on reconnaisse une personne de 90 ans, comme employeur, avec toutes les obligations, tracasseries et toute la complexité... Ces modifications de textes ne coûteraient rien, permettraient de simplifier la vie de nos anciens qui, sur la place de Lille, sont près de 5 000 personnes assistées par nos services et ceux des A.D.A.R.

J'ai parlé de partenariat mais cette collaboration s'étend également au Conseil Régional. Elle se développe avec le Plan Local d'Insertion dans lequel nous avons développé, ces derniers temps : des actions et des rencontres et un partenariat qui se traduit par une forme de présélection des personnes demandeurs d'emploi que nous orientons vers les services de formation du CREFO. Le but : réaliser les embauches de personnes qualifiées dans le courant de ce deuxième semestre.

Dans le cadre de ces démarches, nous pourrions également souhaiter une plus grande collaboration, non seulement, de ces partenaires mais aussi de tous les partenaires ici présents, pour éviter que les actions de création d'emplois qui peuvent être réalisées, quels qu'en soient l'objectif et la noblesse, ne se fassent pas au détriment de l'existant. Nos associations ont évolué, leur professionnalisme en fait des entreprises d'économie sociale créatrices de vrais emplois, de vrais métiers.

C'est le témoignage que je souhaitais vous apporter.

(applaudissements).

Monsieur le Maire - Merci beaucoup, Monsieur DEMANET. Vous vous exprimiez au nom de l'Association l'AMAGAD que préside Monsieur RICHIR. C'était un témoignage sur des expériences concrètes menées dans la ville et les environs.

Nous allons terminer avec Monsieur DUPON du Groupe VITAMINE T. "T" comme Travail.

M. DUPON - J'ai le redoutable privilège de boucler la ronde des intervenants. Je vais essayer d'être court -ce qui n'est pas la première de mes qualités- puisque pratiquement tout a été dit.

De l'insertion à l'emploi. On n'a jamais autant parlé d'insertion que depuis ces dix dernières années. A tel point que les spécialistes, dont je suis modestement, finissent par se perdre dans le maquis des procédures, des dispositifs et des activités que, politiques publiques après politiques publiques, les Gouvernements successifs ont initiés et même sédimentés au lieu de faire l'arrêt sur image à chaque fois et d'évaluer l'impact des dispositifs précédents.

.../...

Je voudrais porter mon propos sur les dispositifs qu'on appelle "dispositifs d'insertion par l'économique", ne serait-ce que pour contribuer à faire tomber quelques mythes. Il semble d'ailleurs que, du côté des agents économiques traditionnels, ces mythes soient largement en passe d'être tombés.

De quoi s'agit-il ?

Bernard BRUNHES l'a dit au départ -et je vais boucler ce tour de table-, il est aujourd'hui dans ce pays des personnes, des jeunes de moins de 26 ans, des chômeurs de très longue durée, des personnes prises en charge au titre de l'aide sociale, au titre de la protection judiciaire de la jeunesse, et des bénéficiaires du R.M.I. qui, spontanément, ne peuvent pas accéder à l'emploi marchand.

Je ne dis pas cela pour auto-justifier l'existence des dispositifs auxquels j'appartiens, dans lesquels je travaille, et qui ont pour première valeur ajoutée le cas échéant de rémunérer un certain nombre de techniciens et de collaborateurs. Je le dis parce que c'est une évidence -les spécialistes le disent mieux que moi-, il est des personnes pour lesquelles une fonction de "sas" entre le tout assistance et le tout emploi est totalement rendue nécessaire et fondamentale, et ce, plus demain qu'aujourd'hui.

Quelles sont les personnes qui bénéficient de ces dispositifs -je les listerai rapidement ensuite - ? J'ai regardé la région Nord - Pas-de-Calais et la ville de Lille pour l'année 1995. Ce sont les chiffres les plus récents. 84 % des bénéficiaires de ces dispositifs cumulent un niveau scolaire qui est en-dessous de la première année de C.A.P. autant dire qu'ils sortent de l'appareil scolaire sans aucune qualification. Autrement dit, même si la croissance était là et qu'on leur proposait un emploi, ils ne pourraient pas le tenir au motif d'un manque de qualification s'ajoutant au manque d'expérience.

De plus, ils cumulent 23 mois de chômage. On est très loin d'une seule année de chômage. Surtout, ces personnes connaissent des situations sociales (situation familiale et logement) très lourdes -elles sont au premier rang dans la région-. En clair, compte tenu de leur situation de rupture et de destabilisation, ces personnes ne peuvent pas être spontanément embauchées dans une entreprise.

Le Contrat Initiative Emploi (C.I.E.) qui est aujourd'hui la mesure phare des politiques publiques de lutte contre le chômage ne leur est pas accessible parce que les employeurs qui sont de plus en plus confrontés à la compétitivité vont naturellement d'abord rechercher -je le dis quotidiennement dans les entreprises que je gère- à recruter des personnes, même sous cette forme de contrat, qui soient opérationnelles immédiatement et qui n'ont pas besoin, en amont, d'être prises en charge de manière spécifique.

L'insertion par l'économique répond à ces attentes, à ceci près que c'est une rupture, notamment depuis la période 1991-1993 où l'impulsion du Ministère du Travail a été, de l'avis de tous, objectivement déterminante pour permettre à ces structures de jouer dans la cour des grands, c'est-à-dire notamment dans le secteur économique marchand.

L'insertion par l'économique se caractérise par trois éléments.

D'abord, un vrai contrat de travail, un contrat de travail de droit commun, certes à durée déterminée puisque c'est le sas qui doit fonctionner.

Un contrat rémunéré sur la base du S.M.I.C. qui va augmenter de 2 %. Les entreprises que je gère vont immédiatement être soumises à cette même législation sociale.

.../...

Et une fiche de paie.

Je suis de ceux qui pensent, après quinze ans de travail et de passion dans ces dispositifs, que le reste relève encore relativement de la littérature. Il suffit de voir des jeunes ou des moins jeunes qui sont victimes du chômage de longue durée, avoir un regard puissant et fort d'une perspective d'utilité, d'une dignité dès lors qu'ils sont reconnus comme travailleurs. Dans beaucoup d'entreprises d'insertion, vous ne savez pas que vous achetez une machine à laver et que, derrière, l'entreprise insère des personnes en difficulté.

A chaque moment du parcours des personnes, il y a un type de réponse. Je ne vais pas être trop long, le catalogue est absolument terrifiant.

Certaines associations intermédiaires ont pour objectif de proposer pour une période très limitée (quelques centaines d'heures au maximum) du travail dans des conditions économiques qui ne sont pas a priori localement développées par le secteur marchand.

Il y a également des régies de quartier. La ville de Lille connaît un fort développement de ces régies qui travaillent dans des services de proximité.

Il y a ensuite des configurations plus économiques comme les entreprises d'insertion du type de celles que je suis amené à diriger quotidiennement, ou comme les entreprises d'intérim social qui ressemblent comme deux gouttes d'eau à des entreprises classiques dans la mesure où elles paient leurs charges, où elles ont la même fiscalité, où la législation sociale -je le rappelle- est la même pour elles que pour tout agent économique.

Pour chaque personne accueillie, et c'est peut-être là la grande différence par rapport à une entreprise marchande qui n'a ni le temps, ni la vocation -c'est bien normal- de prendre en charge la totalité de ces actions, l'insertion met en oeuvre un parcours d'une durée adaptée à l'évolution des personnes et dont les différentes étapes favorisent la prise de conscience et l'acquisition de capacités professionnelles et relationnelles indispensables.

Il y a un temps d'accueil et d'orientation pour faire le point sur ses acquis et ses besoins, pour retrouver le rythme du travail et construire un projet professionnel réaliste. Je pense en particulier aux jeunes qui ne savent pas ce qu'est l'odeur d'un café le matin, le bruit d'un réveil, dont le père était déjà au chômage quand ils sont nés. Ce sont les jeunes de la période 1974-1980 qui ont aujourd'hui entre 20 et 25 ans. Il faut tout d'abord leur apprendre les contraintes du travail puisqu'il n'y a pas que des avantages, il y a aussi des contraintes, il y a des rythmes à retrouver.

Il y a un temps de préparation à l'emploi beaucoup plus long, avec un encadrement renforcé sur un véritable poste de travail. Nous plaçons les gens en situation de production -je l'ai déjà dit- pour permettre aux personnes de développer des compétences personnelles et professionnelles.

Enfin, il y a, dans les six derniers mois du parcours qui peut aller jusqu'à 24 mois maximum, un temps de mobilisation pour l'entrée dans une entreprise classique. Pendant six mois en moyenne, un accompagnement et un soutien sont assurés. Rien n'est figé, les rythmes sont différents pour chacun. Pour certains, le parcours ne durera que quelques semaines, juste le temps de reprendre leur souffle, et pour d'autres, ce sera beaucoup plus long.

Rien ne distingue, dans leurs modalités de production, les structures d'insertion par l'économique à condition qu'elles jouent le jeu. Il n'y a pas plus de "fauteurs" ou de "hors-la-loi" dans le domaine de l'insertion par l'économique que dans le secteur traditionnel.

.../...

La principale ressource de ces structures vient du marché. Elles produisent des biens et des services dont la vente constitue l'essentiel de leurs ressources, le législateur ayant prévu de ne pas financer sur des fonds publics ces structures au-delà de 30 % de la totalité des produits. Il devient de plus en plus incongru d'évoquer pour ces structures le risque de concurrence déloyale puisqu'elles sont soumises aux mêmes contraintes de compétences techniques et que les aides publiques qu'elles obtiennent aujourd'hui sont parfois inférieures à celles dont une entreprise classique peut bénéficier.

Par exemple, dans les entreprises que je dirige, l'exonération des charges pour des personnes en grande situation d'exclusion qui vont mettre du temps à rebondir est de 50 %. Le C.I.E. prévoit 100 %.

Les financements publics consacrés à ces structures, essentiellement l'Etat, la D.D.A.S.S., la Délégation à l'Emploi, et les collectivités territoriales présentent un retour sur investissement sans commune mesure. Tous les spécialistes s'accordent pour observer que ce dispositif est, dans ce pays, un des rares instruments d'activation et de défense passive du chômage. Quand je reçois 1 F de subvention publique, je reverse en moyenne 1,25 F à l'Etat sous toutes formes, sociales et fiscales ; sans compter naturellement l'économie immédiate tirée du fait que quand elles rentrent chez moi comme travailleurs, les personnes ne perçoivent plus un certain nombre d'aides sociales, en particulier le R.M.I.

Enfin, l'insertion par l'économie trouve de plus en plus d'appuis souvent remarquables auprès des secteurs marchands. C'est récent, cela commence à bien fonctionner. Naturellement, les entreprises n'ont pas une vocation philanthropique -nous ne sommes pas dupes-, mais, de plus en plus, à la faveur de la période 1991-1993, elles soutiennent ces initiatives et permettent de remettre à l'ordre du jour la fonction de sas.

Les performances de classement sont aux environs de 60 % à l'issue des structures, et de 50 % grosso modo pour l'emploi d'au moins six mois dans une entreprise classique ou pour la formation qualifiante, c'est-à-dire débouchant sur un diplôme reconnu (l'A.F.P.A.) ou un diplôme de convention collective de branche.

Ma conclusion sera la suivante. Vous me permettez, après quinze ans d'action dans des situations assez variées dans le domaine de l'insertion, de ne pas pratiquer la langue de bois. Les premières politiques d'insertion datent des années de votre Ministère. On pensait l'insertion comme transitoire. A l'époque, il s'agissait de donner un coup de main à des gens qui se trouvaient temporairement en difficulté pour des raisons conjoncturelles, étant entendu que la crise, comme toute bonne crise, se résorberait. Nous y avons tous cru à cette époque. C'est d'ailleurs dans ce contexte que sont apparues les premières entreprises intermédiaires. A l'époque, les dirigeants de ces entreprises d'insertion étaient essentiellement des éducateurs.

Le drame actuel de nos structures, c'est que ce provisoire s'installe et risque de devenir permanent. Aujourd'hui, d'aucuns, parfois même nos équipes, sont tentés de remettre en cause la logique de "sas" de ces structures. En effet, peut-on poursuivre l'objectif de l'emploi lorsque celui-ci se dérobe de façon structurelle ?

Pour ma part, en particulier dans les activités professionnelles qui sont les miennes, je n'ai pas renoncé au travail comme facteur irremplaçable de l'intégration. Bien sûr, on contribue comme tout un chacun au développement de nouveaux services, à une nouvelle réflexion sur l'emploi. Nous savons tous que, dans dix, vingt ou trente ans, nos enfants n'auront plus le rapport culturel à la société salariale qui est celui de nos contemporains.

.../...

Mais, en attendant, ceux qui en paient le prix attendent une fiche de paie, un contrat de travail. Le risque de tirer un trait sur cette logique peut donc conduire à normaliser la précarité de ces personnes en les enfermant dans des dispositifs qui les voueraient à l'état d'insertion quasi définitif.

L'insertion par l'économique n'est pas un remède miracle mais cela montre au moins qu'il n'y a pas de fatalité. Cela prouve qu'une organisation d'entreprise basée sur la considération et la citoyenneté avec des moyens pédagogiques adaptés réussit à lutter contre l'exclusion.

Dans l'insertion par l'économique, à tout le moins, la personne participe à la production de richesses, elle consomme, elle se reconstruit. Et disons-le, notamment dans les quartiers en grande souffrance, elle a un impact positif dans son environnement qui vient un peu en rupture avec le cycle de reproduction négative.

Je vous remercie.

(applaudissements).

Monsieur le Maire - Merci beaucoup pour ce point de vue sur les problèmes d'insertion.

Nous avons terminé le cycle d'expression de ces personnalités.

M. BRUNHES a dit tout à l'heure avec force que la réduction du temps de travail était sans doute ce qui s'imposerait pour avoir raison d'un chômage structurel. Mais, sur ce plan-là fait-on des progrès ?

Des perspectives s'ouvrent-elles, M. BRUNHES, vous qui avez une expérience sur le plan national, européen et international ?

C'est au moins quelque chose qui est clair et net. Tout le reste est absolument indispensable tant qu'on a un chômage aussi endémique, mais il faudra bien résoudre ce problème.

M. BRUNHES - Il y a d'autres choses quand même.

Monsieur le Maire - Bien sûr. Il y a la croissance, une économie qui reprendrait, etc. Mais tout le monde s'accorde à dire que la réduction du temps de travail, c'est important. Fait-on des progrès sur le plan européen ?

M. BRUNHES - Je voudrais dire deux choses.

En France, des négociations sont actuellement en cours. Mon avis personnel, c'est que ces négociations n'aboutiront de façon importante que si, à un moment quelconque, le Gouvernement dit ou fait quelque chose. On peut imaginer plusieurs formes mais si l'Etat reste indifférent, je crains que patronat et syndicats n'arrivent pas à un accord. Il faudra leur donner un coup de pouce. A chacun ses propositions, et il faut savoir comment donner un coup de pouce : faut-il toucher à la loi ou faire autre chose ? J'ai mon idée mais l'important, c'est qu'il fasse quelque chose.

La deuxième remarque, c'est qu'une forme de réduction du temps de travail, qu'on aime ou qu'on n'aime pas, se développe beaucoup, à savoir le temps partiel, c'est-à-dire un temps de travail réduit mais pas pour tout le monde puisque c'est pour ceux qui le choisissent. Le temps partiel même choisi se développe actuellement beaucoup en France.

.../...

Ce qui est très curieux, c'est que le débat que nous avons en France depuis pas mal d'années (faut-il ou non réduire le temps de travail ? etc.) existe très peu à l'étranger. Lorsqu'on regarde les revues allemandes, les débats politiques allemands ou britanniques, on constate que ce sujet est très peu abordé mais que cela se fait.

C'est peut être la différence entre les Latins et les gens du Nord : nous en parlons beaucoup mais nous le faisons peu, alors que les gens du Nord en parlent peu mais le font beaucoup.

(applaudissements).

Monsieur le Maire - Il faudra continuer à en parler et bien faire.

Merci, Monsieur BRUNHES.

Je clos la séance du Conseil Municipal extraordinaire.

Nous revenons au Conseil Municipal ordinaire.

Il vous appartient, M. de SAINTIGNON, de prendre le dossier 6 et de faire la transition entre ce débat et les propositions que vous faites en ce qui concerne la ville.

Chemise n° 6

EMPLOI - LUTTE CONTRE LA PRECARITE

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON,
Adjoint au Maire

96/222 - Plan Local d'Action pour l'Emploi, l'Insertion et la Lutte contre la Précarité.

Merci.

Monsieur le Maire, les interventions qui viennent d'avoir lieu éclairent - je m'y attendais un peu- Le Plan Local d'Action pour l'Emploi, l'Insertion et la Lutte contre la Précarité que nous allons maintenant étudier.

Monsieur le Maire, il ne faut pas se tromper de question sur ce sujet. Je n'ai pas inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal la question de l'éradication du chômage à Lille. Pour tout dire, j'aurais aimé pouvoir le faire mais je n'en ai ni la possibilité, ni les moyens, ni, comme on dit, la compétence administrative. Le dire ou le faire croire serait tromper les Lillois.

Il s'agit pour nous aujourd'hui de faire un point sur l'engagement de la Ville, sous votre autorité depuis dix ans, auprès et pour nos concitoyens les plus en difficulté. Notre Ville est engagée dans ce long et difficile combat qu'est la lutte contre l'exclusion mais aussi dans toute une kyrielle d'actions de nature à éviter qu'une situation difficile, qu'elle touche les personnes ou qu'elle touche les structures -je pense aux entreprises-, ne bascule un jour dans le monde de l'exclusion.

Ce Conseil, me semble-t-il, a deux réponses à apporter et a une double tâche.

La première est de confirmer l'action de la Ville engagée sur ces sujets depuis dix ans. Là, je le dis très clairement, la victoire sur l'exclusion suppose le temps et s'acquiert pas à pas, personne après personne.

.../...

La seconde question est de savoir comment on peut amplifier cette action car nous sommes, les uns et les autres, bien au clair sur le fait que le chômage progresse -on vient d'en parler-, d'ailleurs peut-être plus à Lille qu'ailleurs en raison de l'effet ville centrale, ville capitale dont on parlait tout à l'heure. Nous sommes également au clair sur le fait que l'exclusion gagne aussi.

Nous avons donc construit le Plan Local d'Action pour l'Emploi, l'Insertion et la Lutte contre la précarité pour qu'il structure et organise notre politique dans ce domaine sur une longue période puisqu'il nous amène à 2001. C'est le premier plan -je le précise au passage- d'une longue série promise lors de notre campagne. Il est ambitieux, rigoureux, concret et pragmatique.

S'il est adopté tout à l'heure par le Conseil Municipal -ce dont je ne doute pas- il constituera l'objectif principal de l'équipe qui m'entoure, son cadre de travail mais aussi, pour cette longue période, l'axe directionnel de la Ville.

J'ai dit tout à l'heure que ce plan était ambitieux mais il est réaliste car il est possible sur le plan technique -il est fondé sur notre expérience-. Il est possible sur le plan économique puisqu'il est financé avec un effort particulièrement important de la Ville. Nous en avons parlé le mois dernier au moment du budget. Nous pouvons donc l'engager.

Ce plan -inutile de le dire- a été longuement évoqué à différents niveaux : à plusieurs reprises au niveau de la Commission Economique présidée par Martine AUBRY, au niveau des groupes politiques, au niveau de contacts bilatéraux et aussi au niveau d'un certain nombre de sujets spécifiques (le P.L.I., l'accueil, les emplois de service, le Comité de Bassin d'Emploi, l'Observatoire...) Bref, à de multiples occasions, nous avons eu la possibilité d'évoquer tout ou partie du plan que je vais présenter. Le dossier complet est en votre possession.

Ce soir, je souhaiterais ne pas revenir dans le grand détail de ce plan qui est présent dans nos documents et qui, par certains aspects, est technique. Je veux simplement dire au Conseil Municipal et, au-delà, aux Lillois qui sont ici, quel est son sens principal. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes aidés d'un certain nombre de planches que je vais faire apparaître sur l'écran.

Pour résumer, le Plan Local d'Insertion, c'est cinq grands chantiers pour l'emploi :

- nous voulons mieux observer pour mieux agir,
- nous voulons nous rapprocher de nos concitoyens les plus en difficulté pour mieux les accueillir,
- nous voulons poursuivre l'effort de l'insertion par l'économique, de l'insertion à laquelle on faisait allusion tout à l'heure,
- nous voulons nous battre pour faire naître de nouvelles opportunités d'emplois,
- et nous voulons développer, au travers de notre partenariat, les échanges entre les communes de notre bassin d'emploi.

Le premier grand chantier, c'est observer pour mieux agir.

Jusqu'à présent -il faut bien le dire-, nous avons construit nos raisonnements sur des informations statistiques partielles et parcellaires qui nous viennent de l'INSEE -elles datent de 1990- et de l' A.N.P.E., toujours avec le souci d'être rigoureux.

Demain, grâce à la création d'un observatoire de l'emploi, de la précarité et de l'exclusion à Lille, que nous mettrons en oeuvre en partenariat fort avec l'ensemble des syndicats qui nous ont donné leur accord, syndicats de salariés, syndicats d'employeurs mais aussi les entreprises, les associations et les pouvoirs publics, nous disposerons de données permanentes fiables.

.../...

Nous disposerons aussi, Monsieur le Maire, d'un rapport annuel qui nous permettra, chaque automne, de disposer d'informations sur la dynamique de l'activité et de l'emploi à Lille, mais aussi d'informations sur la situation du chômage et de la précarité. Autant le dire, sur la situation du chômage et de la précarité, ce sera îlot par îlot, site par site, afin de mieux cibler nos politiques de l'emploi dans les années qui viennent.

Un premier grand chantier dont l'importance est bien compréhensible.

Deuxième chantier : nous voulons accueillir les demandeurs d'emploi au plus près.

C'est déjà -on l'a dit au début de cet entretien- notre grande préoccupation. C'est notre ambition, notre fierté. Il faut que vous sachiez que, à Lille, la Mission Locale accueille au plus proche des personnes 5 000 jeunes chaque année dans les dix quartiers de Lille, avec le souci de personnaliser notre approche des allocataires du R.M.I par les services de l'Action Sociale.

Demain, nous voulons aller plus loin, à la recherche d'un accueil de plus grande qualité, à la recherche aussi d'une plus grande proximité des chômeurs de longue durée et des jeunes en difficulté. De cette façon, à l'instar de ce que nous avons fait rue du Faubourg des Postes à Lille-Sud en créant la Maison de l'Emploi et de l'Insertion, nous donnerons naissance, boulevard de Metz, en 1996, à une maison identique et puis, chaque année, dans les sites les plus difficiles de la ville de Lille.

Deuxième grand chantier dont le caractère innovant est clair. Monsieur PEURICHARD Directeur Régional de l'A.N.P.E. l'a rappelé tout à l'heure, c'est vrai que la Ville va intensifier sa collaboration avec l'A.N.P.E. On le fait avec des actes puisque la convention nous donnera une part de sa compétence.

Le troisième grand chantier consiste à participer à l'action que nous connaissons bien à Lille puisqu'il s'agit de préparer à l'emploi des demandeurs d'emploi en difficulté.

Là, nous avons tout un ensemble d'actions qui concernent le P.L.I.E., qui concernent l'offre d'insertion, qui concernent un sujet très préoccupant, à savoir les formations des plus faibles niveaux de qualification, ceux qui sont exclus de la formation très en amont et qui faisaient l'objet du Programme PAQUE, des chantiers utiles à la collectivité, des marchés de la Ville au service de l'emploi, des groupements d'employeurs et tout un dispositif d'aide au recrutement. Huit actions qui ont pour objectif de structurer notre réponse sur ce sujet difficile.

Vous le savez, nous avons créé il y a longtemps un premier Plan Local d'Insertion par l'Economique. Monsieur le Maire, c'est une occasion pour moi de vous rappeler -on en a souvent parlé- que le premier plan a ramené 1 100 personnes à l'emploi. Je voulais simplement vous donner de leurs nouvelles. Aujourd'hui, sur ces 1 100 personnes, 80 % d'entre eux ont des contrats de travail normaux et définitifs, pour autant que l'emploi puisse être définitif.

Mais la Ville a aidé 300 autres Villes françaises à installer un dispositif de cette nature. Ce ne sera donc pas un grand mystère que de vous dire que nous souhaitons aller plus loin, poursuivre l'activité du Plan Local d'Insertion par l'Economique et tripler l'effort. D'ailleurs, je suis assez encouragé dans cette voie parce que j'ai le privilège d'avoir sous les yeux les 18 premiers mois du second plan puisque nous l'avons déjà voté il y a 18 mois. Un chiffre, que j'ai vu hier soir et qui m'a ému. C'est le nombre de personnes qui, depuis 18 mois, ont retrouvé un emploi : 975 en plus des 1 100 du premier P.L.I.E.

.../...

80 % de ces 975 personnes ne savaient plus ni lire, ni écrire, ni compter. 90 % d'entre elles connaissaient le chômage de très longue durée, comme nous l'a dit Monsieur DUPON tout à l'heure. Mais ce qui m'émeut le plus, c'est que 410 sur ces 975 personnes ont aujourd'hui un contrat à durée indéterminée. Nous multiplierons donc l'effort du Plan Lillois d'Insertion.

Et j'ajoute dans le document une charte de l'insertion par l'économique. J'ai pris la peine de rédiger un document auquel j'ai toujours cru, à savoir cette charte qui conditionne le franc public de la Ville de Lille.

Quelles sont les conditions économiques ?

Quelles sont les conditions sociales ?

Quelles sont les conditions territoriales pour qu'un franc de la Ville de Lille soit attribué à un de nos partenaires en matière d'insertion par l'économique ?

Cette charte y répond et sera de nature à apaiser les craintes des uns et des autres.

Tout cela n'a été possible, Monsieur le Maire, que parce que nous avons su structurer une offre d'insertion de qualité qui, maintenant, est disponible et bien diversifiée. Vous voyez sur l'écran que 230 postes d'insertion permanents sont aujourd'hui présents à Lille et conventionnés par le P.L.I.E. mis en oeuvre par les chantiers-écoles, les régies de quartier, les associations intermédiaires, les entreprises d'insertion et les entreprises de travail temporaire qui, ainsi, participent de façon significative à notre stratégie d'insertion des plus démunis ; naturellement, avec un leitmotiv : fournir à ces personnes un contrat de travail normal, même s'il est provisoire.

Alors, nous accentuerons encore cet effort. Je propose que notre plan retienne la création de 100 postes d'insertion supplémentaires sur le mandat. Je propose aussi que nous avancions dans le renforcement du partenariat entre les entreprises classiques et les entreprises d'insertion.

Je propose également -j'allais dire enfin définitivement- que nous clarifions et que nous organisions l'accès aux marchés publics pour les acteurs de l'insertion à partir notamment des marchés des collectivités.

Monsieur le Maire, vous le savez, nous avons depuis longtemps le souci de mettre en oeuvre des formations adaptées. Notre stratégie, avec les collaborateurs qui nous accompagnent, c'est de dire : une formation, oui, un rattrapage, oui mais avec une formation derrière qui va vers des métiers qui sont repérés sur le marché de l'emploi.

Eh bien, Monsieur le Maire, ces formations qualifiantes, d'un niveau différent, ont permis à de nombreux Lillois en difficulté d'accéder aux emplois de Carrefour, Décathlon, Cedico, Dumez, La Pie qui Chante, Rabot-Dutilleul... j'en passe car il y a 400 P.M.E.- P.M.I. à Lille qui sont partenaires du Plan Lillois d'Insertion, dont on peut dire que nous sommes les "Directeurs du personnel".

C'est notre manière de défendre ceux qui sont dans l'adversité, grâce notamment à la mobilisation, au travers de dix organismes de formation, de 450 places de formation permanente conventionnées par le Plan Local d'Insertion par l'Economique.

.../...

Monsieur le Maire, nous intensifierons notre aide particulière à ces formations spécifiques. Je veux dire celles qui concernent les publics les plus fragiles, celles qui sont le plus loin dans les niveaux de qualification bas, celles qui n'ont plus les pré-requis qui leur permettent d'imaginer reprendre place dans notre société. Nous le ferons en intensifiant le partenariat avec tous les centres de formation de la ville qui souhaitent s'engager dans cette voie. Nous l'avons budgété le mois dernier.

Nous avons aussi expérimenté -chacun s'en souviendra- les chantiers écoles. Vous vous souvenez du nettoyage des écoles. Vous vous souvenez de la mise en valeur de la Plaine Winston Churchill au Vieux-Lille. Vous vous souvenez de l'entretien des espaces verts de Lille-Sud.

Je sais que nous avons eu des débats, je sais que tout cela est perfectible mais nous savons aussi que, globalement, le résultat a été très positif. Nous nous engagerons, dans ce mandat, sur trois grands nouveaux chantiers d'intérêt général.

L'un concerne la réhabilitation permanente des remparts de la Citadelle. Il faut y aller pour voir comme le travail qui a été fait par ces acteurs de l'insertion et l'itinéraire est sublime. Nous maintiendrons une équipe d'intervention permanente dans le domaine des espaces verts. Et nous développerons des chantiers d'utilité collective dans le domaine du patrimoine et de l'environnement.

Nous avons aussi innové, Monsieur le Maire, en étant les premiers en France à avoir expérimenté la clause d'insertion -j'y faisais allusion tout à l'heure-. Même si parfois, même en interne, on s'est expliqué parce que c'est un sujet difficile. Elle permet aujourd'hui d'envisager un mode de collaboration, avec nos partenaires privés notamment, tout à fait exemplaire, et notamment de parler avec eux du maintien et de la création d'emplois.

Là aussi, nous irons plus loin dans ce domaine en inscrivant la clause sociale dans tous les marchés passés par la Ville, sans bien sûr dénaturer la finalité de la commande publique. L'ensemble des entreprises participeront ainsi à notre travail de lutte pour l'emploi.

Nous avons aussi été la première Ville de France, Monsieur le Maire, à nous doter d'une Mission Locale et d'un Plan Local d'Insertion par l'Economique. Nous avons aussi été les seuls -vous y faisiez allusion tout à l'heure-, en 1995, à prendre la responsabilité d'accueillir en interne des services de la Ville 495 personnes pour faire acte de solidarité auprès d'elles.

Tout à l'heure, le débat nous a dit que certaines d'entre elles peuvent ne pas toutes trouver des solutions dans la ville. Je dis simplement que la fierté de notre délégation sous votre autorité, c'est qu'aucune ne peut être abandonnée, qu'aucune ne peut être laissée livrée à elle-même sans qu'on réfléchisse à ce que sera sa solution dans ou hors de la ville.

En tout cas, c'est l'instruction qui est donnée. La Ville sera exemplaire. Elle favorisera autant qu'elle le peut chaque année l'accueil dans son statut, dans le cadre de son turn-over, d'une partie de la population qui est en insertion dans le cadre d'un de ses services.

C'est une manière pour nous de faire en sorte que ces moments provisoires dans la vie des personnes, ces moments d'insertion soient denses. Tout à l'heure, dans le film, quelqu'un disait : "j'ai obtenu un C.E.S., cela m'a donné quelque chose, notamment pour payer mon loyer". Je ne suis pas de ceux qui pensent que nous avons gagné là un statut, mais nous avons posé la première pierre, nous avons monté la première marche qui nous permettra d'aller plus haut avec la personne et de l'amener vers l'emploi définitif. La Ville sera exemplaire.

.../...

La Ville de Lille, par l'intermédiaire du Plan Lillois d'Insertion, a favorisé l'accès à l'emploi d'un grand nombre de Lillois -j'y faisais allusion tout à l'heure-. Oui, aujourd'hui, un certain nombre d'entre eux n'ont pas encore trouvé de solution à leurs difficultés. Cela nous a parfois amenés à rechercher des moyens complémentaires par la voie de l'intérim, par la voie des contrats à durée déterminée pour les aider un peu plus avant.

Eh bien, nous irons plus loin, Monsieur le Maire, puisque nous favoriserons la création de groupements d'employeurs pour l'emploi. Ces groupements qui, notamment dans les secteurs à forte saisonnalité, permettent de recruter des personnes souvent issues de l'insertion par l'économie, et dans le cadre d'une gestion du temps partagé.

Enfin, chacun connaît l'efficacité du Pas pour l'Emploi. On en a entendu parler à de nombreuses reprises. C'est vrai que le Pas pour l'Emploi -je rends hommage à ceux qui l'animent- est une formidable usine à emplois. Chaque année, 600 personnes sont accueillies et accompagnées vers l'emploi. Nous souhaitons accroître encore sa compétence en matière d'aide au recrutement. Nous souhaitons le faire notamment en direction des P.M.E. et des P.M.I., et en lien avec l'A.N.P.E.

Le quatrième grand chantier qui nous intéresse ce soir concerne le soutien à l'emploi existant et la recherche de solutions nouvelles. Nous avons le souci à la fois de venir en aide aux entreprises, de développer l'activité et l'emploi dans les quartiers, de créer de nouveaux emplois et d'aider à la création individuelle.

Nous le savons, dans la dernière période, nous avons beaucoup travaillé avec les entreprises. Eh bien, nous allons intensifier cela en créant dans le programme une "mission entreprise".

Nous nous sommes aussi attachés à développer l'activité et l'emploi dans les quartiers. Nous souhaitons que les habitants, et c'est déjà le cas, plus demain qu'aujourd'hui, soient prioritaires dans l'accès au parcours de formation et d'insertion, et dans l'ensemble des programmes d'accès à l'emploi. Nous irons plus loin grâce notamment à la Fondation Agir contre l'Exclusion qui est arrivée à Lille, et à la mobilisation des entreprises.

Lille est la première Ville en France à avoir compris qu'il fallait non seulement soutenir l'emploi existant mais aussi développer de nouveaux emplois. C'est la raison pour laquelle nous avons créé en 1995 212 emplois de service qui, aujourd'hui, font l'objet d'une des priorités de ce programme.

212 personnes : 44 % de jeunes, 55 % de femmes, 17 métiers différents que nous avons expertisés, 49 associations engagées dans le programme partenarial avec la Ville, et des contrats de travail allant des contrats de solidarité, des contrats consolidés, au S.M.I.C. en passant par l'apprentissage et les contrats de qualification.

Nous poursuivons ce formidable challenge en créant 500 emplois de service. Il s'agit de nouveaux métiers qui répondent à une nouvelle demande sociale -on en a parlé tout à l'heure- et qui nécessitent une réelle qualification. Les 17 médiateurs du livre en sont un bon exemple, mais ce que Monsieur DEMANET nous a dit tout à l'heure concernant l'aide à domicile est aussi un bon exemple.

Sur ce sujet, nous avons deux objectifs. Le premier est de définir précisément chaque métier et le second, de rechercher toutes les voies de nature à pérenniser ces emplois en recherchant un marché qui, à l'évidence, sera privé et public, privé ou public.

.../...

Nous avons inventé à Lille un système d'aide et de gestion des petits projets créateurs d'entreprises dont on parlait tout à l'heure. C'est le C.L.A.P. qui est organisé et présidé par notre ami Farid SELLANI. Nous voulons aujourd'hui compléter ce dispositif en créant des plates-formes d'initiative locale -nous retrouvons là le débat que nous avons tout à l'heure- qui fédéreront l'ensemble des compétences locales en matière de création d'entreprise et qui seront capables de soutenir et de suivre tout créateur individuel.

Enfin, le dernier grand chantier auquel j'attache une grande importance, c'est, le partenariat, la concertation. Nous avons fait vivre le Comité de Bassin d'Emploi, nous développerons son influence en favorisant l'intercommunalité, notamment sur les questions de formation et d'emploi, sur les échanges d'expériences entre les 101 communes du Comité de Bassin d'Emploi.

Vous le voyez, Monsieur le Maire -je le disais d'entrée de jeu tout à l'heure-, ce plan est complet, ambitieux. Je le dis pour rendre hommage à l'ensemble de l'équipe, il est fondé sur notre expérience qui est longue et solide. Il ne fait pas part à l'aventure. Et je le dis avec modestie et avec conviction, il propulsera une fois de plus notre ville en avant de la solidarité, en avant et en avance sur la plus grande partie des villes de notre pays.

Vous avez le premier compris que la croissance et le renouveau économique étaient essentiels à la ville. Vous avez compris aussi que cela ne pouvait pas se faire seul si cela laissait sur le bord du chemin un certain nombre de nos concitoyens.

Monsieur le Maire, je suis fier d'être l'élu d'une ville qui sait conjuguer croissance, développement économique et solidarité. Et vous l'avez compris, j'ai parlé d'une solidarité debout, c'est-à-dire d'une solidarité qui tourne le dos à l'assistance.

Monsieur le Maire - Eh bien, Monsieur de SAINTIGNON, vous nous présentez un rapport avec flamme, avec beaucoup d'enthousiasme et de compétence.

Nous ouvrons le débat qui porte à la fois sur l'ensemble des problèmes de l'emploi et sur les rapports puisqu'il s'agit pour le Conseil Municipal d'adopter le Plan Local d'Action pour l'Emploi 1996-2001.

Mme MATTIGHELLO.

Mme MATTIGHELLO - Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, pour un vrai débat sur l'emploi, il nous faut au moins aborder deux grandes questions.

La première, sur laquelle on a un peu fait l'impasse ce soir, c'est : d'où vient le fléau du chômage ?

20 % à Lille, 16 % dans la région.

Ou une sous-question plus directe : qui fabrique les chômeurs ?

On ne parle pas du rôle du patronat, des restructurations, des fermetures d'entreprises, des licenciements, des délocalisations, de la mondialisation. Dans ce débat, on aurait peut-être pu pousser les feux mais on commence peut-être maintenant sur les aspects plus politiques.

La deuxième grande question : quelle réponse alternative à la crise de l'emploi ?

.../...

La situation est trop grave, trop explosive pour faire l'impasse sur ces deux questions de fond. Car, derrière des statistiques -cela a été évoqué tout à l'heure avec beaucoup de témoignages humains de vies brisées-, les mots comme "exclusion" ou "précarité" sont, je pense, à manier avec prudence. On a plutôt tendance à banaliser aujourd'hui ces thèmes alors que, derrière ces termes, il y a des hommes, des femmes et des jeunes qui luttent contre la mal-vie, l'angoisse, l'insécurité, la misère, les privations, la drogue et le suicide.

L'emploi, pour nous, est le seul vrai remède à l'exclusion, l'emploi stable avec un vrai statut et un salaire décent qui permet de mener une vraie vie d'homme et de citoyen.

Pour y répondre, nous pensons qu'il faut sortir des sentiers battus qui ont conduit à cette situation dramatique et inacceptable. La casse de l'industrie, des emplois industriels, la privatisation, le démantèlement des services publics renforcé aujourd'hui par les décisions européennes, et la marche forcée dans la monnaie unique.

Les dernières déclarations de Jacques CHIRAC dans la Somme récemment augurent du tour de vis supplémentaire sur les familles et l'emploi, notamment en ce qui concerne les dépenses publiques.

Levons l'idée qu'il y aurait de la fatalité ou même de l'impuissance, comme je l'ai entendu tout à l'heure, à régler et à aborder les questions et les problèmes de l'emploi. Derrière chaque décision, en effet, il y a des choix, des choix politiques, des choix stratégiques et des choix patronaux.

Ceci étant, à qui ferait-on croire aujourd'hui que du traitement social du chômage à la loi quinquennale en passant par les T.U.C., les C.E.S., les C.I.E., la mise en place des C.O.D.E.F. sous la direction des Préfets, les milliards de cadeaux de fonds publics accordés au patronat, aujourd'hui, on nous propose -c'est nouveau, cela vient de sortir- des zones franches. Mais parlons clair, ce sont des zones défiscalisées pour les entreprises qu'on pourrait tout simplement et tout de suite appeler "des zones de non-droit" pour les travailleurs.

L'actualité nous démontre que le choix de l'argent, y compris là où c'est juteux, se retourne souvent contre l'emploi. Par exemple, Danone qui fait la chronique depuis des semaines dans la presse. 500 MF de bénéfices rien que pour l'année 1995 et le P.D.G. décide de liquider cette entreprise de Seclin avec ses 165 salariés. Heureusement, la population, le monde du travail et la Municipalité font bloc, résistent et ont déjà fait reculer RIBOUD.

Deuxième exemple illustrant. Le textile vient d'obtenir à cor et à cri 2 milliards de l'Etat et on nous annonce tranquillement la suppression de 8 000 emplois dont 2 000 dans l'agglomération lilloise, dont 450 à la Lainière de Roubaix. La zone de Roubaix étant ciblée -je le rappelle- comme zone franche, où est la logique ?

Les chiffres annoncés en début de séance prouvent que le tertiaire à lui seul ne peut pas se développer sur une base industrielle réduite à néant. Seule l'industrie est créatrice de richesses et de croissance, et de développement du tertiaire à la fois.

Excusez-moi, Monsieur le Maire, de le dire aussi franchement mais ces différentes mesures ne sont que des palliatifs et plus personne n'y croit.

Comment prétendre aller dans le bon sens après avoir entendu, à l'occasion par exemple de la tenue du G7 à Lille, ce que les Ministres de l'Emploi des sept grandes puissances mondiales préconisent, toujours la même obsession : la baisse du coût du travail, l'explosion des statuts, des garanties sociales et collectives... En bref, la déréglementation généralisée.

.../...

Heureusement que le bon sens populaire s'exprime de plus en plus fort, depuis notamment le grand mouvement social de novembre et décembre, le Forum pour l'Emploi organisé par le Parti Communiste Français le 25 novembre dernier, les différentes initiatives avec 41 associations et organisations syndicales lors du G7 à Lille où 4 000 participants ont exprimé à la fois la colère de la population et l'exigence surtout d'autres choix politiques.

De plus en plus, il est question de vrais emplois qui structurent, qui donnent un sens social à la vie, une vraie citoyenneté. Pour surmonter les obstacles, il faut absolument que l'économie et le social trouvent une dynamique commune. Ce qui implique déjà de lutter contre tous les licenciements et les fermetures d'entreprises, de remplacer les départs naturels à l'exemple des retraites, de transformer des heures supplémentaires en emplois stables.

Un seul exemple : l'Education Nationale pour le Nord. Si on transformait les heures supplémentaires réalisées par les enseignants, ce serait 1 400 postes à pourvoir aujourd'hui. Des milliers d'emplois disparaissent en douceur avec ces départs en retraite et préretraite, on pourrait les remplacer avec l'embauche des jeunes. Cela existe dans le privé mais cela existe aussi dans le public.

Transformer les emplois précaires en emplois stables, comme l'a évoqué tout à l'heure le représentant d'A.C.I., même si on sait qu'au niveau de la Municipalité, on ne peut pas tout régler, là aussi, il y a des possibilités. Par exemple, les fonds publics octroyés aux entreprises ou dans des grands centres. Je pense notamment au C.H.R. 500 C.E.S. au C.H.R. depuis deux ans. N'y a-t-il pas là quelque chose à réfléchir, à proposer et puis à consolider ?

Nous pensons que c'est un gisement. Il existe et il faut peut-être y travailler davantage. Bien-sûr, il faut créer des activités nouvelles pour mieux soigner, mieux transporter, mieux éduquer, mieux se loger, se cultiver, ce qui réclame de travailler moins.

A la question posée sur la réduction du temps de travail, oui, le Groupe Communiste est pour une réduction du temps de travail radicale à 35 heures. Nationalement, cette réduction du temps de travail pourrait créer entre 800 000 et 1 million d'emplois. Là aussi, n'avons-nous pas à travailler ensemble, à réfléchir et à proposer en aidant y compris les entreprises pour faciliter cette démarche d'embauche et d'insertion ?

Oui, des fonds publics, nous sommes pour mais à condition que cela serve à la création d'emplois nouveaux.

De la même manière, il faut augmenter résolument les salaires et le pouvoir d'achat des familles, porteurs et facteurs de consommation et donc de croissance nouvelle. Le Gouvernement, avec le Plan JUPPE, fait exactement le contraire : taxes, impôts, T.V.A... 120 milliards sont ponctionnés ainsi sur les budgets familiaux, y compris sur le budget des communes. Et les courbes de statistiques démontrent déjà que les prévisions de la croissance pour 1996 sont revues à la baisse.

Combien de chômeurs en plus à la fin de l'année ?

Il faut savoir qu'un point de croissance en moins, ce sont 100 000 emplois menacés dans le temps.

Il est temps d'inverser la logique qui privilégie toujours l'argent à l'homme et à la réponse à ses besoins. Il faut avoir le contrôle de l'utilisation des fonds publics, c'est-à-dire de l'argent des contribuables, pour l'emploi -je l'ai déjà souligné-.

.../...

Dans deux jours, c'est la fête du monde du travail : le 1er mai. Actifs, chômeurs, organisations syndicales seront coude à coude dans l'unité pour faire monter cette exigence de changement. Le Parti Communiste et ses élus y seront. Il y a les mots et il y a les actes. La démocratie exige de plus en plus que ces deux éléments se conjugent. Alors, j'espère tout simplement que nous serons tous ensemble dans le même bateau.

Monsieur le Maire - Merci.

M. BROCHEN.

M. BROCHEN - Face à la prolifération des textes législatifs ou réglementaires, au maquis des dispositifs souvent incompréhensibles ou inaccessibles du fait de leur complexité dénoncée par Jacques DELORS lors d'une récente intervention télévisée, face à l'incapacité des grandes puissances récemment réunies à Lille au G7 de l'emploi les 1er et 2 avril à définir une éthique sociale internationale, les villes sont confrontées à la réalité du chômage, cause de destruction sociale et même parfois de perte d'identité pour ceux qui sont sans emploi depuis une longue durée.

Le Groupe des Personnalités, confronté quotidiennement à titre professionnel ou dans l'engagement dans la vie de la cité au drame de l'exclusion liée à la perte d'emploi, se réjouit que la lutte pour l'emploi soit inscrite dans la politique de la Ville comme la priorité des six ans de notre mandat.

Nous saluons le travail accompli sous la direction de Pierre de SAINTIGNON qui a su associer tous ceux qui oeuvrent au P.L.I.E., à la Mission Locale, dans les actions de la politique de la Ville, à l'A.N.P.E., dans les structures d'insertion par l'économique, mais aussi auprès des responsables économiques grâce à la réflexion et à l'expérience desquels a été élaboré le Plan Local d'Action pour l'Emploi, l'Insertion et la Lutte contre la Précarité.

A une époque où le contrat social ordinaire n'est plus le contrat à durée indéterminée, où le plein emploi n'est plus qu'une référence historique, où l'on passe, selon la formule de Jacques BARROT au G7, "de la notion d'emploi pour tous à celle d'employabilité" tout au long de la vie, avec son horrible corollaire "l'inemployabilité", alors que tous les pays qui nous entourent sont confrontés aux mêmes difficultés, nos voisins belges s'étant engagés dans un pacte pour l'emploi tendant à réduire de moitié le chômage d'ici l'an 2000, ce plan nous semble l'approche ambitieuse, réaliste, rigoureuse et pragmatique à la dimension d'une ville pour traiter efficacement le problème.

Les cinq grands chantiers pour l'emploi qui nous sont proposés :

- observer pour comprendre et agir,
- développer la concertation,
- accueillir, orienter et accompagner les demandeurs d'emploi,
- préparer à l'emploi les chômeurs les plus en difficulté,
- soutenir l'emploi et développer de nouveaux emplois.

Bref, garantir la capacité des salariés à demeurer employables pour préserver les chances d'une reconversion professionnelle en mettant en oeuvre des dispositifs concertés d'accompagnement du retour à l'emploi.

Rechercher de nouveaux mais de vrais métiers grâce à une politique de formation, de qualification, de recrutement.

.../...

Créer un observatoire local de l'emploi, de la précarité et de l'exclusion sous la présidence du Maire, associant les entreprises, les syndicats, les associations, mais aussi les représentants des pouvoirs publics, les forces vives économiques et sociales de la ville, groupe de travail opérationnel du Conseil Communal de Concertation, en collaboration avec l'A.N.P.E., l'ASSEDIC, l'INSEE, l'U.R.S.S.A.F., la C.A.F. -j'en passe-, les Missions Locales mais aussi le monde des entreprises, la Chambre de Commerce, le monde économique, les associations d'action économique, l'A.P.I.M. le Club Gagnants et d'autres, pour orienter chaque année les propositions concrètes d'action et aider l'accompagnement vers la réinsertion des demandeurs d'emploi de longue durée.

Toutes ces pistes semblent les bonnes et doivent être poursuivies.

Le Groupe des Personnalités votera bien entendu le Plan Local d'Action pour l'Emploi, l'Insertion et la Lutte contre la Précarité car la révolution industrielle qui a fait la fortune de notre région, après un siècle de certitudes, nous laisse les angoisses de l'avenir à construire.

Monsieur le Maire - Merci.

M. RICHIR.

M. RICHIR - Comme nous en étions convenus, nous globaliserons nos réactions au Conseil Municipal extraordinaire et notre analyse du Plan Local d'action pour l'Emploi qui nous est présenté ce soir.

Je le ferai en réagissant globalement sur les questions de l'emploi et plus particulièrement sur le volet de l'insertion. Mon collègue José SAVOYE présentera un volet dont nous n'avons pas parlé ce soir, ce qui est un peu surprenant, à savoir la dimension fiscale de la politique de l'emploi à l'échelon local.

Mon collègue Christian DECOCQ présentera et conclura sur notre position de vote sur le sujet, en particulier en abordant le volet économique.

J'interviendrai tout à l'heure sur la zone franche puisque, en fait, on l'a séparée dans le débat de ce soir, contrairement à ce qu'on avait prévu en Conseil privé.

Nous sommes confrontés durablement dans nos économies occidentales pour les 25 ans qui viennent à ce drame du chômage. Je dis "25 ans" car il nous faut avoir présentes à l'esprit les projections démographiques qui laissent à penser que nos démocraties occidentales développées auront probablement, dans 25 ou 30 ans à régler un problème inverse qui sera la pénurie de main-d'oeuvre. Ce qui montre bien que l'ensemble de nos décisions aujourd'hui, tant à l'échelon local que national, doivent porter cette préoccupation en prospective.

Il est clair -nous l'avons entendu tout à l'heure dans les différentes interventions, en particulier dans celle de Monsieur BRUNHES- que nous sommes, dans la lutte contre le chômage et pour l'emploi, en présence d'une juxtaposition de dispositifs tout à fait considérable. Il est d'ailleurs frappant de voir qu'à l'Assemblée Nationale l'ensemble des groupes parlementaires ont édité, pour les Parlementaires, des guides pour s'y retrouver dans les aides à l'emploi et, d'année en année, ces guides voient leur volume augmenter. Il est d'ailleurs très bon qu'une Commission Parlementaire se penche actuellement sur l'utilisation des aides publiques à l'emploi.

.../...

Car il est clair que nous avons besoin de faire disparaître en partie les complexités actuelles qui ont pour résultat de produire un certain nombre d'effets pervers au travers d'effets d'aubaines que l'on trouve en particulier dans l'utilisation par des groupes d'assez grande taille -ce qu'ils font à merveille- d'un certain nombre de dispositifs au titre de ces effets d'aubaines, mais à l'inverse des effets de découragement et de lassitude qui font que des employeurs d'entreprises artisanales, commerciales ou industrielles de petite taille finissent par baisser les bras devant la complexité des dispositifs à utiliser.

Il est clair que nous devons aller, sur le plan national, vers des dispositifs beaucoup plus simples et lisibles d'allègement des charges pour les bas salaires. Mais il est tout aussi clair qu'une politique de lutte contre le chômage doit forcément s'accompagner d'une maîtrise des déficits publics de manière à casser cet engrenage terrible : augmentation des prélèvements et des charges qui crée un alourdissement du coût du travail, une baisse de la consommation, une augmentation du chômage qui entraîne un alourdissement des coûts sociaux, qui entraîne l'augmentation des prélèvements et des charges. Et la boucle est ainsi bouclée.

Nous sommes engagés dans une opération vérité de maîtrise des déficits publics dans laquelle les collectivités locales doivent d'ailleurs également s'engager de manière à pouvoir ensuite enclencher le mécanisme de réduction d'un certain nombre de charges. Dans ce domaine, on ne peut pas mettre la charrue avant les boeufs.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, à travers le territoire -et peut-être faut-il y voir là un progrès politique et démocratique- de plus en plus, les collectivités locales sont amenées à s'impliquer fortement dans la lutte contre le chômage et pour l'emploi.

Je pense, et j'ai noté avec intérêt la réaction de Monsieur BRUNHES, que tout cela doit être posé dans le cadre d'une réflexion plus globale sur l'organisation territoriale. Car, aujourd'hui, on voit bien partir parfois en ordre dispersé des collectivités au niveau national, au niveau régional, au niveau départemental, au niveau communal. Effectivement, on voit l'intérêt qu'il y aura demain à introduire une dimension intercommunale dans la lutte contre le chômage au travers de la notion de bassin d'emploi.

C'est d'ailleurs ce qu'explicitait fort bien Jean-Claude GAUDIN récemment dans un texte fameux, "Ma conception du territoire", où il soulignait la nécessité de lutter contre le chômage à partir de zones beaucoup mieux circonscrites.

J'en viens à un point plus précis de l'intervention de tout à l'heure, celui des emplois dits de proximité. L'une des erreurs à ne pas commettre serait de voir dans ces emplois de proximité des petits boulots immédiatement accessibles au travers de procédures d'insertion. Ce serait là une erreur terrible à ne pas commettre car, déjà des centaines de milliers de personnes travaillent dans ce secteur et vivent très mal la présentation de ce secteur comme un secteur un peu précaire, alors même que c'est au travers d'une partie de ces emplois que nous pouvons développer des politiques de qualification et de reconnaissance de ces emplois.

Je crois également -on en a un peu parlé ce soir mais il faut insister- que, dans ce domaine, le secteur associatif a une part particulièrement importante à jouer. Pourquoi ? Parce qu'il allie d'une part l'expérience acquise au fil des années mais aussi l'éthique associative, et d'autre part des principes de subsidiarité que j'évoquais déjà lors de notre dernier Conseil. En particulier parce que la finalité de l'association est de permettre au citoyen de s'engager au plus près de la réalité locale. Et la Ville, dans la relation qu'elle a avec l'association, y compris dans ce domaine de l'emploi, doit respecter ce principe de subsidiarité, ne pas faire ce que les citoyens peuvent parfaitement faire par eux-mêmes s'il faut un certain nombre d'aides.

.../...

Il faut veiller à ce que ces emplois de service, certes, puissent aboutir à des actions d'insertion, mais ils ne doivent pas être captifs de ces actions d'insertion, comme l'a bien montré le rapport du Conseil Economique et Social publié en janvier de cette année sur le thème des emplois de proximité.

La Ville de Lille s'était engagée dans une politique d'emplois de service annoncée à grand renfort de trompettes avant les élections. Aujourd'hui, on va vers un certain recadrage de cette action d'emplois de service. Il faut que ces emplois de service soient visibles au niveau de la population. Mais si nous procédons à un certain nombre de saupoudrages, nous n'aurons pas une mobilisation de nos concitoyens sur cette thématique.

Je ferai la proposition suivante : utiliser massivement ces emplois de service au travers du développement de la sécurité et de la lutte contre la fraude dans les stations de métro de notre ville. Je ferai là volontairement un parallèle entre la ville de Toulouse et la ville de Lille.

Nous savons que Toulouse utilise le même métro que le nôtre. La Ville de Toulouse, au travers de son métro, a un taux de fraude inférieur à 2 %, alors que la Ville de Lille a, dans son métro, un taux de fraude supérieur à 10 %. Il faut analyser cela correctement. Je ne pense pas que les Lillois soient plus malhonnêtes que les Toulousains, bien au contraire. Simplement, nous avons inventé un concept de station de métro à une époque qui n'est plus adapté aujourd'hui. D'ailleurs, les chiffres de fréquentation des stations de métro, mis à part les nouvelles stations, n'augmentent pas, ce qui n'est pas normal eu égard au développement de l'automobile en centre-ville.

Si, demain, nous avons un plan ambitieux d'emplois de service autour de ces stations de métro qui consisterait à systématiser les portiques d'accès pour lutter contre la fraude et, dans le même temps, à avoir une présence humaine au sein des stations de métro au travers de ces emplois de service, non seulement nous lutterions efficacement contre le chômage, mais nous améliorerions aussi la sécurité de ces stations de métro et, par là même, le taux de fréquentation de ces mêmes stations.

Il y a là un sujet sur lequel il faudrait rapidement s'attacher à définir les possibilités. Certaines villes le font pour leur transports en commun. Nous avons là un beau chantier à ouvrir.

Je vais passer la parole à mon ami José SAVOYE mais, auparavant, je voudrais dire que, sur l'ensemble de ce plan que nous avons observé attentivement, sur le volet insertion, nous poursuivons le cap. Nous avons soutenu au cours du mandat précédent les actions d'insertion au travers du Plan Lillois d'Insertion. Nous nous sommes associés au volet Plan Lillois d'Insertion. En revanche, il nous paraît qu'il faut singulièrement s'interroger sur le rôle de la fiscalité dans une politique de l'emploi dans une ville et sur le volet strictement économique d'une action de lutte pour l'emploi au sein d'une ville.

Monsieur le Maire - Merci.

M. SAVOYE.

M. SAVOYE - Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon propos sera moins ambitieux. Il s'agira essentiellement de conforter et, si possible, de valoriser même de façon modeste le troisième volet du Plan Local d'Action pour l'Emploi, l'Insertion et la Lutte contre la Précarité qu'a présenté avec flamme Monsieur de SAINTIGNON.

.../...

Ce troisième volet -il le sait mieux que moi- s'intitule : "Soutenir l'emploi existant et développer de nouveaux emplois".

Je voudrais simplement souligner une lapalissade, à savoir qu'avant même de créer des emplois nouveaux -et on a entendu dire tout à l'heure qu'à tort ou à raison, ils étaient souvent appelés de "faux emplois"-, il faut maintenir les emplois existants. Car, avant de travailler à l'insertion des exclus, il faut lutter contre le mécanisme de l'exclusion, c'est-à-dire porter la lutte le plus en amont possible.

Or, chacun sait que, chaque année, ce sont des dizaines de milliers d'emplois qui sont créés dans ce pays. Et pourtant, le nombre des chômeurs augmente. D'où il est aisé de déduire que le nombre des suppressions d'emplois est encore supérieur et que c'est là qu'il faut porter l'essentiel de notre effort.

Je voudrais attirer votre attention sur trois mesures ponctuelles.

Nous pourrions ajouter aux fonctions de l'observatoire dont il est prévu la création, une réflexion prospective sur les modifications prévisibles de l'économie, ainsi qu'un rôle de préparation des acteurs économiques du secteur concerné à ces mutations.

Pour être concret, je donnerai un seul exemple. Chacun a pu assister dans ce pays à la mutation progressive du secteur de la grande distribution. On est passé du développement des hypermarchés à celui des supermarchés, et nous savons qu'aujourd'hui, celui-ci est terminé avec la dernière circulaire gouvernementale abaissant le seuil d'autorisation d'équipements commerciaux à 300 m². Cela est présenté comme une mesure de protection du secteur du petit commerce. Je le crois, mais je crois aussi que la mesure est quelque peu tardive car, en tout état de cause, il n'y a plus en France de place pour de nouveaux hypermarchés. Ici, la législation n'a donc qu'un effet d'accompagnement d'une situation économique existante.

Mais qui sait que les professionnels de la grande distribution ont déjà anticipé sur la réglementation et que, après les hypers et les supers, l'on va voir apparaître, ce qui existait déjà dans le passé -mais sous une forme nouvelle- les magasins à succursales multiples ?

C'est ainsi que déjà une grande entreprise a réuni sous sa même enseigne, plusieurs centaines de petits commerces, de telle sorte que le risque est paradoxalement peut-être encore plus grand pour le petit commerce aujourd'hui. En effet, il va devoir lutter, à proximité immédiate, contre les représentants de la grande distribution qui fait aujourd'hui, grâce à l'unité d'action et à la puissance économique qui est la sienne, ce que les petits commerçants auraient dû faire hier pour pouvoir lutter avec succès contre le développement de cette grande distribution.

C'est la première mesure. On pourrait évidemment donner d'autres exemples d'une réflexion prospective sur l'évolution de l'économie et la préparation des acteurs individuels qui n'ont pas les moyens de formation à ces mutations.

Deuxième mesure que je suggère modestement en complément. Il convient de faciliter la transmission des entreprises non seulement industrielles -on en parle au plan national- mais encore des entreprises artisanales, ce qui nous intéresse au plan local.

En effet, un artisan qui atteint l'âge de la retraite, c'est le plus souvent un emploi qui disparaît car il n'y a personne pour lui succéder, que ce soit économiquement ou en termes de compétences professionnelles. Et l'on voit se fermer les uns après les autres, les salons des artisans coiffeurs, les plombiers, les menuisiers, les cordonniers... Que sais-je encore...

.../...

Or, il s'agit là de vrais emplois correspondant à une véritable fonction sociale. Il y a possibilité de maintenir ces emplois par :

- Une adaptation de notre système éducatif et la réhabilitation du travail manuel par le développement de l'apprentissage,
- une aide financière aux artisans.

Troisième mesure : le volet fiscal.

A mon sens -et je ne suis pas le seul à le penser-, il faut mettre un terme à l'aggravation constante des charges des actifs qui est d'autant plus nuisible que ce sont les plus actifs, qui sont le plus pénalisés, c'est-à-dire les plus dynamiques, ceux qui sont le mieux à même de résoudre concrètement le problème de l'emploi.

Au plan national, chacun sait que le taux des prélèvements obligatoires a atteint un record historique et que jamais, nulle part, on n'a vu un tel taux. La raison d'être des prélèvements publics, c'est théoriquement d'améliorer le mécanisme de répartition du revenu social. Or, aujourd'hui, alors que jamais ce mécanisme n'a atteint un tel degré, on constate pourtant la montée de la misère, la montée du chômage, la montée de l'exclusion...

Nous avons donc la démonstration de la faillite du système. Les prélèvements publics ne jouent plus leur rôle de répartiteur social, ils deviennent au contraire l'une des causes de la crise et l'une des causes de l'entretien de cette crise, parce que la ponction économique sur les actifs devient trop forte et que cela joue un effet de dépression sur le circuit économique.

Ce qui est vrai au plan national l'est aussi au plan communal. Au plan communal, c'est le problème de l'augmentation de la fiscalité locale, et plus particulièrement de la taxe professionnelle. L'augmentation de la taxe professionnelle est doublement nocive. Elle l'est par ses bases de calcul qui incluent, ce qui est proprement inimaginable, un pourcentage variable de la masse salariale. En d'autres termes, quand quelqu'un embauche ou augmente le salaire de ses employés, il augmente les bases de sa fiscalité !

Deuxième mécanisme nocif : l'augmentation du taux qui frappe de plein fouet une catégorie particulière d'actifs dans laquelle on a identifié un gisement d'emplois qui sont les micro-entreprises, les artisans et les commerçants, les travailleurs indépendants et les professionnels libéraux.

Monsieur le Maire, en augmentant il y a quelque temps de 9,8 % notre taux après des années de gel, en annonçant une augmentation de 3 % tous les ans pour les années qui viennent, le tout conjugué à une augmentation des bases qui nous échappe, certes, nous avons entre autres objectifs de dégager les moyens financiers qui nous permettraient notamment de financer des actions comme le P.L.I. Mais, du même coup, nous jouons un effet dépressif sur l'emploi car nous fragilisons les emplois existants.

Voilà les trois points sur lesquels je voulais attirer votre attention et qui me paraissent de nature à compléter le travail d'ensemble qui a été présenté par notre collègue de SAINTIGNON.

J'en termine maintenant en passant la parole à Monsieur DECOCQ pour l'explication de vote de notre Intergroupe.

.../...

Monsieur le Maire - M. DECOCQ.

M. DECOCQ - Je vous remercie.

L'ambition de Monsieur de SAINTIGNON -et il a eu raison- est non seulement l'insertion mais aussi l'emploi puisque c'est ainsi que se définit la délibération 222 "Plan Local d'Action pour l'Emploi".

Effectivement, dans les attendus de cette délibération, il y a bien le double objectif : participer à la consolidation et au développement des emplois, et organiser le soutien et la solidarité autour des victimes du chômage.

Nous étions d'accord, et a priori on ne peut que l'être, avec cette double vision des choses. Après tout, quoi de plus logique que de se mobiliser pour l'économique en complément d'une action de solidarité et de soutien qui, elle, est de nature sociale ?

Or, l'examen attentif de l'ensemble du dispositif qui est illustré par les 15 mesures met en évidence ce qui, pour nous, n'a pas été une révélation mais constitue une erreur stratégique grave pour l'avenir de l'emploi à Lille, le déséquilibre véritablement consubstantiel qu'il y a entre le soutien à l'économique et le soutien à l'insertion. Pardonnez-moi cette image populaire, "c'est le pâté d'alouette", c'est-à-dire un cheval d'insertion pour une alouette d'économique. Finalement, il y a bien une différence fondamentale entre votre conception politique de cette question et la nôtre.

Tout à l'heure, Monsieur de SAINTIGNON rappelait la campagne électorale. C'est vrai que nous avons mis en évidence pendant la campagne cette absence de politique économique que nous avons dénoncée, la méconnaissance des problèmes des entreprises dans la ville, le niveau insuffisant des contacts avec celles-ci... Bref, nous disions à l'époque que ce mandat n'avait pas généré une culture d'entreprise. Je constate que le Plan présenté par Monsieur de SAINTIGNON n'est pas davantage inspiré de cette nécessité.

La filiation de la conception politique est flagrante. On ne vous en fait pas reproche. Nous sommes toujours dans la même démarche : mobiliser les moyens d'abord pour l'insertion et ses structures.

Sur les quinze mesures proposées, seules deux d'entre elles participent à cette vision du soutien à l'économique. J'ai eu la curiosité d'essayer de ventiler les crédits spécifiques Ville entre ces différentes mesures et en fonction des deux objectifs assignés par Monsieur de SAINTIGNON dans sa délibération.

L'exercice est naturellement éloquent même s'il est-je le reconnais- imparfait. Plus de 30 MF pour l'insertion et 1,2 MF pour le soutien à l'emploi existant dans les entreprises. Chaque page, chaque paragraphe du rapport est imprégné de cette vision politique et même psychologique des choses. Quant aux mesures tournées vers les entreprises, elles se réduisent hélas, me semble-t-il, au reclassement, certes utiles, des salariés licenciés pour raison économique.

On ne fait pas ici le procès du soutien à l'insertion mais le procès de l'absence d'une politique de soutien à l'emploi existant. Car si les politiques d'insertion sont nécessaires -et combien l'a-t-on répété tout à l'heure-, elles sont insuffisantes pour combattre le chômage. Monsieur DUPON a bien montré que l'idée du "sas" entre le chômage et le retour réel à l'emploi s'est révélée limitée car l'importance du nombre de personnes insérées est telle que le dispositif tout entier est embouteillé.

.../...

Le parcours de l'insertion est un enchaînement de situations précaires, toutes les politiques qui encadrent ce parcours ont dévié peu à peu vers la gestion sociale de l'exclusion économique.

Certes, le Plan que nous attendions devait faire la place à la réflexion et à la mise en place d'un parcours vers la pérennisation notamment de nouveaux emplois de proximité ou de ville. Mais il devait surtout -et nous l'espérons- marquer l'orientation d'une politique qui se tournerait résolument vers les P.M.E. - P.M.I. Nous en sommes hélas très loin.

Un signe d'ailleurs qui ne trompe pas. Dans la première page, vous définissez les quatre axes du Plan Local et l'axe de soutien à l'emploi existant n'apparaît qu'à la troisième place, en avant-dernière position alors qu'à l'évidence, soutenir l'emploi existant relève de la toute première préoccupation. On ne remplit pas une baignoire sans avoir bouché la vidange. Et pourtant, le tissu des P.M.E. - P.M.I., commerces est encore riche. L'industrie, le commerce de gros, de détail, les transports, les hôtels, les cafés-restaurants représentent encore beaucoup d'emplois. 5 627 dans l'industrie, 772 dans le commerce de gros.

A la lecture des documents de la Chambre de Commerce -et je vais passer rapidement sur la disparition, hélas, de nombreuses P.M.E. et P.M.I. lilloises-, j'identifie en particulier la seule activité industrielle qui a perdu 29 établissements de plus de 20 salariés et 36 établissements de moins de 20 salariés entre février 1993 et février 1995. 65 établissements industriels qui ont disparu en deux ans.

Le tertiaire a-t-il compensé cette surmortalité industrielle ?

L'action municipale a-t-elle été efficace là où elle s'est exercée ?

On voit en réalité que si les structures tertiaires de moins de 10 salariés sont plus nombreuses en 1995 qu'en 1993, 12 établissements de plus de 10 salariés et 3 établissements de plus de 100 salariés ont disparu.

Cette analyse nous invite à doter notre ville d'une véritable politique économique car Lille a bien besoin de tous les types d'entreprises, tant secondaires que tertiaires. Seule cette approche est en mesure d'assurer un développement économique équilibré dans cette ville. Le tertiaire ne peut se développer seul. Il ne se développe que si d'autres types d'entreprises s'implantent.

Le temps est plus que venu d'abandonner ce discours un peu trop dogmatique de la vocation tertiaire surqualifiée de Lille et d'adopter une approche pragmatique du développement économique. D'ailleurs, et j'entendais Madame MATTIGHELLO -je le rappelle- : "approche pragmatique mise en exergue par le Président de la République lors de sa visite à Amiens la semaine dernière".

Mieux connaître le tissu des entreprises, leurs besoins réels, leurs difficultés locales dans les quartiers, c'est assurément une mission pour un service économique de la Ville tout aussi importante que la création d'un observatoire de la précarité. Qu'une entreprise quitte la ville sans que la Municipalité en soit informée, cela constituerait un signe patent d'un échec des relations Ville/entreprise. Cette relation avec l'entreprise, au service de celle-ci, ne doit pas par ailleurs se pervertir et la Ville n'a pas à intervenir dans le fonctionnement des entreprises.

J'ai lu quelques chapitres du rapport qui m'ont laissé perplexe, certes, comme la "volonté de faciliter l'embauche locale". On comprend mais quelle méthode ? Quelle pratique ?

.../...

Les instruments fondateurs d'une véritable politique du développement pour les entreprises n'apparaissent pas, et de loin, suffisamment dans cette délibération. On aurait pu y trouver un guichet économique pour l'installation des nouvelles entreprises, une orientation -on en a parlé- sur l'urbanisme commercial, le commerce, l'artisanat, une vraie médiation pour les entreprises générant des nuisances aux riverains, une vraie mission de service aux entreprises.

Il y a plus grave -j'en termine parce que je ne voudrais pas être trop long-. Aucune référence à l'esquisse d'une approche intercommunale.

Quelle articulation avec les politiques communautaires fortes ?

Il y a tout de même beaucoup de Conseillers Communautaires dans cette salle !

Quid avec la Ville Renouvelée ?

Quelle réflexion sur la péréquation financière ?

On est bien loin de sentir une stratégie économique. Nous le regrettons sincèrement car nous pensions qu'on aurait pu, avec cette nouvelle délibération, vivre une vraie novation de la relation Ville/entreprise.

En résumé, nous ne la trouvons pas. La pratique politique habituelle consisterait naturellement à voter contre cette délibération, mais nous nous sommes longuement concertés et, par rapport au bilan qui a été dressé, par rapport aussi à la considération que nous avons pour tous ceux qui s'occupent d'insertion -et Dieu sait que la tâche est difficile, utile et nécessaire-, par rapport aussi -on ne le cache pas- à la pertinence de certaines actions d'insertion qui sont menées, nous aurions bien aimé voter d'un côté un volet insertion dans une délibération et ne pas voter votre volet économique.

Pour cette raison, nous ne voterons pas contre mais nous nous abstiendrons sur la délibération 222.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire - M. BERNARD.

M. BERNARD - Merci Monsieur le Maire.

Depuis que vous avez quitté Matignon, Monsieur le Premier Ministre, personne n'avait osé retenter l'aventure de la relance. Depuis une douzaine d'années, l'Etat avait renoué avec la politique qui traitait le chômage par l'anesthésie et l'augmentation des charges. Ce courant de pensée -il faut l'admettre- n'a pas enrayé le nombre d'inscriptions à l'A.N.P.E. C'est vrai, la contrainte n'est pas la même qu'au niveau national mais il faudrait davantage d'envergure pour vouloir résorber le chômage structurel.

Certains de nos voisins européens pourtant sont en passe de réussir leur pari avec moins de 8 % de chômeurs réels. Et ce ne sont malheureusement pas les recettes éculées et les grands travaux qui vont faire illusion. D'autres solutions existent et nous ont été proposées. Taxer davantage les revenus du capital par exemple. Quelle bonne idée ! Mais pourquoi, sous le septennat MITTERRAND, la T.V.A. sur les Porsche, le caviar et les manteaux de fourrure a-t-elle baissée de 33 % à 18,6 %.

.../...

Pourquoi les multinationales et les autres sociétés à capitaux transnationaux ont-elles vu le taux de leur impôt baisser de 50 % à 33 % ?

Changer l'impôt pour changer la vie. Le refrain, un air déjà entendu. La rupture avec le fiscalisme est loin d'être consommée : limitation de l'imposition sur les capitaux mobiliers à 19,4 %, abandon de la réforme de la taxe départementale sur le revenu, imbecillité de la taxe professionnelle, je reprends l'expression même de l'ancien Président de la République. Voilà pour achever la crédibilité de certaines propositions qui font un grand retour.

A la différence, chez nos voisins, de la stricte application du libéralisme échevelé, les entreprises individuelles se sont, comme en Allemagne, largement engagées en particulier par la revalorisation de l'apprentissage. Les jeunes générations ont repris confiance. Le nombre de jeunes au chômage en témoigne. Un niveau de prélèvements obligatoires inférieur d'au moins cinq points, un marché du travail non enfermé dans une logique de seuils sociaux, l'instauration d'une T.V.A. sociale pour éviter le dumping, des flux migratoires maîtrisés, ce qu'admet même Monsieur COHN-BENDIT, Adjoint au Maire de Francfort. Voilà des pistes de plus en plus admises pour renouer avec la croissance et l'emploi.

Au lieu de cela, nous avons le sentiment que ce Plan Local reprend la méthode JUPPE, mélangeant interventionnisme et assistanat. Un intervenant a rappelé tout à l'heure qu'il est relativement choquant de voir certaines entreprises multinationales financer des projets d'insertion et, par ailleurs, dégresser leurs activités, délocaliser et réaliser des profits colossaux.

Pouvons-nous réellement, nous Français rivaliser avec l'heure du Malgache quand celui-ci est payé à peine 1,20 F.

C'est vrai - on l'a entendu aussi-, il y a d'autres solutions comme la réduction du temps de travail qui devient une mascotte très prisée dans les partis de l'établissement. Mais il faut avoir le courage de dire qu'en Allemagne, par exemple, la création nette est relativement marginale. 20 000 emplois au plus dans la métallurgie allemande qui a pourtant accepté une réduction massive du temps de travail.

Entretenir l'illusion, c'est prendre le risque d'une déception forte chez nos concitoyens. C'est seulement au niveau de l'entreprise qu'un tel aménagement peut être couronné de succès. Là, les pistes du temps partiel sont effectivement beaucoup plus crédibles.

Le credo des emplois de service que nous a développé Monsieur de SAINTIGNON a effectivement des arguments pour séduire. Les services de proximité -on a vu tout à l'heure les expériences qui ont été menées sur Lille- peuvent être un gisement, encore que ce ne soit pas la vocation de notre collectivité.

Mais comment asseoir la légitimité de 500 emplois créés quand, dans le même temps, le Plan à peine discuté, de tels emplois disparaissent, comme récemment le gardiennage à la piscine Marx Dormoy ?

Il faut avoir le courage de dire aussi que les micro-activités ne sont qu'un épiphénomène en matière d'intégration. En véhiculant l'image du chômeur qui crée sa boîte, on ne calcule pas le risque social qu'il y a. N'y a-t-il pas aussi supercherie quand on prétend inscrire une clause sociale dans les marchés publics, alors que les appels d'offres européens ne peuvent répondre à cet objectif ?

.../...

Il importe aussi que les projets pris en compte n'émanent pas seulement des associations existantes mais aussi de nouvelles structures. En prétendant offrir des services de qualité, on recourt en fait à l'institutionnalisation du travail précaire, ce qui brouille les contrats d'objectifs et la volonté d'insertion de la Municipalité. Peut-on faire coexister main-d'oeuvre bon marché et qualité ? La seule pérennisation que l'on encourage ici, c'est celle du travail précaire.

Vous rappelez tout à l'heure le rôle de l'Etat garant de la solidarité nationale. C'est lui en effet qui détient les clés, via la formation et la qualification principalement, du retour à l'emploi. Notre action locale est vouée à l'échec si la logique de l'Etat même ne varie pas.

Monsieur le Maire - Merci.

M. FLORENCE.

M. FLORENCE - Monsieur le Maire, mes chers collègues, au moins, ce soir, un consensus se dégage de notre Conseil. Tout le monde est d'accord pour considérer que la situation de l'emploi s'aggrave. Les chiffres donnés par Pierre de SAINTIGNON en début de débat le montrent bien :

- plus de 15 000 demandeurs d'emploi de catégorie 1 à Lille, ce qui représente un taux de chômage de plus de 20 %,

- une augmentation des allocataires R.M.I. de plus de 6 % en 1995 pour atteindre le chiffre qu'il indiquait tout à l'heure de plus de 7 000.

Tout ceci nous pose problème sur les plans qui nous sont successivement présentés. Justement, on voit combien ces plans, aussi bien gouvernementaux que locaux, ont été inefficaces. Ce ne sont pas les mesures technocratiques qui résoudront les problèmes et encore moins la philosophie de la pensée unique sur le caractère inévitable et durable du chômage.

Tout à l'heure, Annick MATTIGHELLO a fait une remarquable analyse des causes du chômage. Je crois que c'est bien là que se pose le problème. Elle a bien défini notre position politique. Je n'y reviendrai pas.

Je me permets seulement de faire une petite réflexion personnelle. L'homme qui travaille produit beaucoup plus qu'il ne consomme. Les hommes en général ne sont pas paresseux. Cela devrait conduire l'humanité à une abondance de biens et au bonheur, à cette société que Jean Jaurès décrivait comme "devant être créatrice de richesse, de beauté et de joie". Je crois que Monsieur RICHIR, en indiquant tout à l'heure concernant la génération à venir qu'il y aurait pénurie de main-d'oeuvre, admet cette grande réalité d'une évolution normale de l'humanité vers plus de bien-être.

Mais c'est malheureusement le contraire qui se produit. Si le monde s'enfoncé dans le malheur par le chômage et la misère, c'est donc que des forces s'opposent à l'évolution naturelle du monde vers le bien-être. Les forces de réaction ont toujours existé, et il est faux de dire, comme on l'a entendu tout à l'heure, que la situation actuelle est nouvelle. Les avantages sociaux n'ont jamais été alloués, ils ont toujours été gagnés par des luttes contre les forces de réaction. Mais, malheureusement, ils ne sont jamais définitivement acquis.

Parmi les moyens utilisés par les forces de réaction, le chômage est le moyen ultime parce que, en période de chômage, les travailleurs sont affaiblis, moins exigeants, moins revendicatifs, moins vigilants. Sauf à certains moments, comme en novembre et décembre 1995 où la colère a explosé. Et cela se reproduira. Il faudra bien qu'un jour les forces de progrès l'emportent sur les forces de réaction.

.../...

C'est pourquoi le Groupe Communiste a voulu participer à l'élaboration d'une politique de l'emploi et de l'insertion pour la ville de Lille. Dans les groupes de travail organisés par Pierre de SAINTIGNON, nous avons avancé un certain nombre d'idées.

D'abord, celle de la création d'un observatoire actif de l'emploi dont les principales sources d'information seraient les syndicats de travailleurs. Témoins et victimes, ils sont les mieux placés dans les entreprises pour détecter le moindre signe avant-coureur de difficulté pour l'emploi.

Parmi ses missions, cet observatoire établirait un recensement par entreprise des baisses d'effectifs qui, sournoisement, constituent une des causes principales du chômage. Dans notre esprit, l'observatoire actif de l'emploi serait un outil d'information et, si nécessaire, de mobilisation de la population.

Nous souhaitons aussi la possibilité budgétaire d'une aide multiforme aux travailleurs en lutte pour leur emploi et leur statut. Cela éviterait des improvisations le moment venu comme on en a connu. Pour donner le bon exemple, nous préconisons une nouvelle politique du personnel de la Ville respectant le statut et excluant toute précarité des emplois.

En ce qui concerne l'insertion, nous optons pour un service public d'insertion avec des règles précises pour empêcher que les emplois d'insertion ne soient des facteurs de déréglementation sociale et de précarisation de l'emploi. Nous voulons aussi un budget clair de l'insertion et un suivi sérieux de l'argent public. C'est dans cet esprit que nous avons pris connaissance du Plan Local d'Action qui nous est proposé ce soir.

Une lecture rapide pourrait laisser penser qu'il a été tenu compte des propositions communistes, mais ce n'est qu'une apparence. Par exemple, la lutte contre la précarité apparaît bien dans le titre mais on ne la retrouve nulle part ailleurs. Les syndicats de travailleurs sont bien cités dans la liste des partenaires mais après les entreprises dans l'énumération, et aucun rôle majeur ne leur est dévolu.

Il est bien prévu un observatoire mais il est loin d'être l'observatoire actif de l'emploi que nous souhaitons. Aussi, dans le texte, on fait état d'un soutien à l'emploi existant et non, comme nous le demandions, à la lutte pour la défense des emplois existants. Aucune mesure n'est vraiment prise dans ce sens, sauf une peut-être -Christian DECOCQ le rappelait tout à l'heure-, c'est justement l'aide aux entreprises qui font des licenciements. Voilà la seule mesure qui a été prise en direction de la défense des emplois existants.

Honnêtement, nous avons quand même trouvé, en cherchant bien, trois points positifs, tout au moins trois amorces positives.

Le premier, c'est un pas vers le service public de l'insertion puisque la délibération 225 prévoit de confier à la Mission Locale la gestion des emplois de service. C'est mieux que le brouillard actuel des 43 associations -je crois qu'elles ont gagné encore 6 points puisque, tout à l'heure, on parlait de 49 associations-. Ce serait encore mieux si la mesure s'étendait à tous les emplois d'insertion avec des règles précises de gestion.

Deuxième point positif, c'est la présentation d'un budget pour chacune des actions. C'est bien dans la forme, pour notre information et pour le suivi de l'argent public.

C'est beaucoup moins bien en ce qui concerne les sommes indiquées. L'effort financier annuel de la Ville sera de 29,5 MF mais en augmentation de 5 MF par rapport au budget primitif 1996, soit 20 % en plus. Cela, nous l'acceptons, c'est une bonne orientation.

.../...

Mais, malheureusement, faisant la somme des chiffres, dans les documents qui nous sont remis, nous constatons que la contribution prévue des autres bailleurs de fonds serait sensiblement en chute libre.

Troisième point positif, c'est le rôle confié à l'I.L.E.P. pour la formation, avec une augmentation de la subvention de la Ville d'environ 30 % puisqu'on passe de 980 000 F à 1,3 MF.

Par contre, nous avons trouvé pas mal de points franchement négatifs.

Par exemple, la durée du Plan Local d'Action est prévue de 1996 à 2001. C'est bien d'avoir une vue à long terme mais, dans le cas présent, c'est penser qu'on abordera le troisième millénaire sans une grande évolution de la situation de l'emploi. C'est aussi oublier qu'il peut y avoir entre temps des changements politiques importants qui modifieraient totalement la donne.

Il y a aussi les cinquième et sixième mesures du plan. La cinquième mesure envisage de confier les formations spécifiques -je cite- "des publics de bas niveau de qualification" à des entreprises comme Carrefour, Décathlon, Cedico, Dumez. Cela confirme notre crainte de mainmise du patronat sur la formation et bientôt sur l'enseignement.

La sixième mesure, c'est la création d'une brigade d'intervention dans le domaine des espaces verts de la ville. Ne serait-il pas mieux d'embaucher purement et simplement des agents statutaires pour cette tâche permanente municipale ?

En conclusion, notre analyse de ce Plan Local d'Action montre qu'il ne répond pas à notre attente et ne tient pas suffisamment compte des propositions du Groupe Communiste. En conséquence, nous nous abstenons lors du vote d'adoption de ce texte.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire - Martine AUBRY.

Mme AUBRY - Merci Monsieur le Maire.

Il me revient de donner la position du Groupe Socialiste sur ce débat sur l'emploi. Je voudrais d'abord dire que je ne comprends pas très bien les interventions des représentants de l'Opposition car j'ai l'impression qu'il se sont trompés de débat.

M. RICHIR a tout de suite mis le débat sur le plan national. Je ne comptais pas, ce soir, parler de la politique du Gouvernement en matière d'emploi, ni des prélèvements obligatoires, ni de la réduction des déficits publics. Mais puisqu'il l'a fait, il faut quand même dire que, effectivement, le Gouvernement, depuis trois ans, a prélevé 200 milliards sur les ménages en transférant 150 aux entreprises sans aucune contrepartie en matière d'emploi.

Si vous nous dites qu'il faut réduire les prélèvements obligatoires, je dirai qu'il faut d'abord réduire les prélèvements sur les salaires, prélèvements de toutes natures qui, aujourd'hui, vont à l'encontre de l'augmentation de la consommation et donc de la croissance et donc de l'emploi. Il faut faire une grande réforme fiscale qui pénalise moins le travail et qui permettra de solvabiliser les nouveaux gisements d'emplois.

.../...

Si on doit aussi se situer sur le plan national avec d'autres -Bernard BRUNHES par exemple ou le représentant d'A.C.I., il faut effectivement réduire la durée du travail. Pierre MAUROY a rappelé que la Ville de Lille avait été une des premières à réduire la durée du travail à 35 heures. Et encore très récemment, le Crédit Municipal vient de réduire son temps de travail à 36 heures sur quatre jours, ce qui, à la taille du Crédit Municipal, a permis de créer dix emplois depuis le 1er avril.

Bien sûr, nous avons des positions claires que nous répétons en permanence sur la politique nationale qu'il faut mener en matière d'emploi. Mais ce n'est pas le débat de ce soir. Le débat de ce soir, et c'est comme cela que nos invités se sont placés, est de savoir ce que peut faire une ville dans le domaine strict de la création d'emplois en ce qui la concerne et de l'insertion.

Là, j'en arrive à ce que j'ai entendu de la part de Monsieur SAVOYE et de Monsieur DECOQC qui m'étonne encore plus. Vous nous dites : Pierre de SAINTIGNON ne parle pas du développement économique. Ce n'est pas le sujet de ce soir ! Je sais bien que vous n'êtes pas dans la Commission Economique mais je pensais que l'information circulait au travers de l'Opposition. J'ai expliqué depuis un an maintenant que nous avons engagé une grande réflexion et des actions -je vais vous en donner quelques exemples- sur l'identité économique de Lille, et notamment sur les pôles d'excellence dont l'un a été cité par Monsieur SAVOYE (la consommation et la distribution). Il y a un deuxième pôle autour des transports, de la logistique et de la communication, et un troisième pôle autour de la santé.

Nous n'attendons donc ni le débat de ce soir, ni vos remarques pour réfléchir sur l'identité économique de Lille. D'ailleurs, le 25 juin, nous avons organisé avec l'A.P.I.M., la Chambre de Commerce, l'Union Patronale, au niveau communautaire, un grand débat d'une journée sur la distribution et la consommation.

Comment mieux équilibrer le grand commerce et le petit commerce ?

Comment trouver de nouvelles formes de commerces qui vont créer de l'emploi dans la Communauté Urbaine ?

Alors, je vous en supplie ! Ou bien vous n'avez pas compris ce qu'était le débat de ce soir, ou bien c'est de la mauvaise foi, mais le développement économique c'est un autre sujet. Si le Maire le souhaite, je serais extrêmement heureuse, comme je l'ai déjà fait en Commission, de présenter, d'ici trois ou quatre mois car l'identité économique d'une Ville et d'une Communauté Urbaine, cela ne se précise pas en quelques semaines, toutes les actions que nous menons actuellement pour définir les pôles d'excellence de la Communauté Urbaine et aussi pour avoir des relations plus précises avec les entreprises de cette ville.

Je voudrais vous dire au cas où vous en douteriez que je passe la moitié de mon temps à recevoir les entreprises de la ville, à regarder leurs difficultés, à intervenir avec elles auprès des Ministres concernés pour les aider à régler leurs problèmes et à soutenir les créateurs d'entreprises.

Je suis absolument désolée mais vous vous êtes trompés de débat.

Le vrai débat ce soir était de savoir si la ville de Lille allait se contenter de grands discours généraux, notamment contre le Gouvernement, ou allait se dire : que pouvons-nous faire, nous, à notre place, pour développer l'emploi et l'insertion des plus défavorisés ?

.../...

C'est le travail qui a été fait par Pierre de SAINTIGNON et qui, encore une fois, est complémentaire à celui que je mène sur le développement économique et que je vous présenterai avec grand plaisir dès que nous aurons des résultats. Mais, encore une fois, nous travaillons actuellement avec les membres de la Commission Economique, et notamment Madame DANGREUX qui est la seule à venir de manière permanente est tout à fait au courant.

De quoi s'agit-il ce soir ?

Il s'agit de savoir ce que peut faire une Ville de manière très précise pour créer de l'emploi et pour insérer des gens en grande difficulté. C'est le sujet ! Vous avez le droit de ne pas être d'accord mais ne trouvez pas de faux prétextes pour ne pas voter ce plan. Car je le trouve innovant et exemplaire, comme la Ville de Lille l'a d'ailleurs souvent été en ce qui concerne l'insertion.

Je vous rappelle que Pierre de SAINTIGNON et l'équipe de Pierre MAUROY sont à l'initiative du premier Plan Local d'Insertion et que quand je suis arrivée en tant que Ministre du travail, cet exemple a été pris. Pierre de SAINTIGNON a traversé la France pour défendre cette conception de l'insertion et, aujourd'hui, 300 Villes ont suivi l'exemple de Lille.

Je suis ravie que les premiers résultats qu'il nous a présentés sur le deuxième Plan Local d'Insertion montrent une accélération avec des résultats tout à fait importants pour les personnes les plus fragiles de notre ville.

Par ailleurs, il y a deux points essentiels en terme d'innovation.

Tout d'abord, la volonté de simplifier les relations avec les organismes pour les demandeurs d'emploi. Monsieur PEURICHARD a très bien dit, et il faut en remercier l'A.N.P.E., ce qui prouve aussi sa confiance vis-à-vis des outils existants (le Pas Pour l'Emploi, la Mission Locale), l'A.N.P.E. qui va accepter, non pas comme on le fait partout ailleurs, de se coordonner dans des instances avec la Mission Locale et avec le Pas Pour l'Emploi, mais de mettre un certain nombre de ses propres agents au plus près des gens et notamment des quartiers en difficulté dans les Maisons de l'Insertion et de l'Emploi que nous avons créées à Lille-Sud et que nous continuons à créer au Faubourg de Béthune cette année et que nous poursuivrons notamment dans les quartiers en difficulté. Cela est exemplaire.

Enfin, la réflexion menée par la Ville de Lille sur la création de nouveaux emplois en essayant de distinguer trois choses -cela aurait dû rassurer nos amis communistes-. C'est vrai qu'il y a eu mélange des genres ces dernières années partout en France dans une période où il y a énormément de chômage.

La Ville de Lille a essayé de distinguer :

- les emplois complémentaires à l'action administrative d'une Ville ou des établissements qui dépendent d'elle qui doivent rester au plus proche des emplois administratifs,
- les emplois d'insertion qui, eux, prennent des gens en grande difficulté et que nous aidons à remettre le pied à l'étrier,
- et les nouveaux gisements d'emplois qui, eux, doivent être des emplois à part entière à contrat à durée indéterminée que nous devons professionnaliser et solvabiliser.

.../...

Qu'une Ville comme Lille fasse cette clarification qui n'existe plus nulle part ailleurs et qui donne lieu à certaines critiques que j'entends et que je comprends, et qui ont été prises en compte dans le Plan que Pierre de SAINTIGNON a présenté, qu'une Ville comme Lille soit, une fois de plus, à l'avance en recherchant les gisements d'emploi, les nouveaux métiers... C'est vrai qu'il y a des problèmes de sécurité dans le métro, c'est vrai qu'il y a le problème de la solvabilisation de la garde des personnes âgées, ou bien l'occupation des jeunes à la sortie de l'école en matière de culture, de sport et de loisirs. Voilà l'ensemble des métiers sur lesquels nous sommes en train de travailler.

Nous sommes bien, en matière d'emploi et d'insertion car c'est le sujet -nous ne sommes pas sur le sujet du développement économique qu'on pourra aborder quand vous le souhaitez-, devant un Plan innovant et exemplaire. J'allais dire "une fois de plus". Il faut saluer le travail de Pierre de SAINTIGNON et de son équipe qui sont connus partout. C'est quand même dommage qu'ils ne soient pas reconnus ici comme étant des spécialistes de ces problèmes, qui ont su élaborer, expérimenter des savoir-faire, des démarches qui sont reprises aujourd'hui partout en France.

Pour terminer, je voudrais dire au nom du Groupe Socialiste qu'il s'agit bien, dans ce Plan Local d'Insertion qui va porter sur cinq ans, de définir des objectifs clairs pour la Municipalité et donc des engagements financiers, des engagements en terme d'actions, mais aussi de contractualisation avec l'ensemble de nos partenaires pendant cinq ans, pour clarifier le débat et essayer de créer des emplois.

C'est ce qu'avait promis Pierre MAUROY pendant la campagne électorale. Cela va tout à fait dans le sens des objectifs qu'il avait fixés à son mandat. Je les rappelle :

- faire que, dans cette ville, chacun trouve sa place. Et comment peut-on mieux trouver sa place qu'en essayant de créer des emplois ? Peu de Villes essayent de créer directement des emplois,

- faire en sorte que chacun vive mieux. C'est bien par les emplois de service -vous l'avez d'ailleurs dit, Monsieur RICHIR- que les personnes âgées, les jeunes, les personnes qui prennent le métro ou qui ont besoin d'un gardien d'immeuble vivront mieux dans notre ville.

Je pense que ce Plan tout à fait exemplaire correspond aux engagements qu'avait pris Pierre MAUROY pour ce mandat et qu'il correspond surtout aux besoins des Lillois et des Lilloises, et notamment des plus fragiles.

Pour cette raison, Monsieur le Maire, c'est avec enthousiasme que le Groupe Socialiste votera ce Plan.

Monsieur le Maire - Nous arrivons au terme de ce débat. Toutes les personnalités se sont exprimées sur les problèmes de l'emploi. Ensuite, les représentants des groupes du Conseil Municipal ont largement parlé. Vous avez traité à la fois de ce problème, de ce que pouvait faire une Ville d'une sorte de politique générale de l'emploi, et même quelquefois de la politique générale de la vie économique.

Je ne dirai qu'une chose à tous ceux qui mettent en cause ce que nous proposons et, qui est ambitieux et généreux, dans une période extraordinairement difficile : et si on vous prenait au piège... ? Les 200 emplois fragiles qui sont dans la Mairie : dehors ! Tout ce que nous faisons en ce qui concerne l'insertion, etc. nous arrêtons ! Et nous ferons des économies ! Plus de subventions pour toutes les actions que nous pouvons mener et imaginer avec les associations !

.../...

Alors, Mesdames et Messieurs, compte tenu d'une politique gouvernementale qui ne sait pas donner du travail à tout le monde, compte tenu d'un chômage qui continue, que vous ne savez pas arrêter et qui est d'abord -c'est vrai- au niveau d'une politique gouvernementale avec l'excuse que, jusqu'ici, aucune politique n'a vraiment été convaincante pour arrêter le chômage et relancer l'économie.

Alors, que deviendraient tous ces jeunes gens et ces jeunes filles ? Certes, nous n'en sauvons pas suffisamment des graves difficultés dans lesquelles ils sont, mais si nous tirons une jeune fille ou un seul jeune homme de cette situation, nous aurons fait notre travail.

Car au niveau d'une Municipalité, c'est utopie et mensonge que de penser que l'on puisse lancer une politique globale, que l'on puisse véritablement créer une politique de l'emploi et supprimer le chômage ! On ne peut qu'y contribuer, mais en face d'une politique de l'emploi insuffisante et, par conséquent, d'un chômage endémique ; on ne peut que se porter au-devant de la jeunesse et de nos concitoyens et concitoyennes pour les aider le mieux possible, avec les moyens que nous pouvons y consacrer, en regrettant d'ailleurs de ne pas pouvoir en consacrer davantage. Voilà exactement ce que nous faisons. Tout le reste n'est que littérature. Ou alors adressez-vous à une politique globale.

Au niveau d'une Mairie, soyons à la fois ambitieux et modestes, et demandons-nous ce que nous pouvons faire d'autre. Certains nous disent d'embaucher. Mais la Ville est déjà au-dessus de la norme du nombre d'employés avec 250 personnes en plus, suite à l'application des 35 heures hebdomadaires. J'aime autant dire à tous ceux qui prétendent qu'il faut transformer les emplois d'insertion en emplois municipaux permanents définitifs qu'il y a des personnes qui pourraient se réjouir. En effet, dans quatre ou cinq ans, on ferait les comptes et c'est la Municipalité qui chavire. Ne comptez pas sur nous pour faire des bêtises de ce genre.

Hélas, cela n'est pas possible. De même qu'il est complètement utopique de dire : la politique de l'emploi, serait d'embaucher des centaines de milliers de personnes... Elle va résulter de l'approche d'une nouvelle société. Croyez-le si on avait déjà le courage de réduire le temps de travail à 35 heures, on pourrait, sur le plan de la culture et des loisirs, créer beaucoup d'emplois. Il faudrait certainement apporter de grandes modifications à la société actuelle.

Eh bien, il vous appartient, il appartient à tous ceux qui font de la politique -et c'est le meilleur de la politique- d'imaginer la politique du pays, de l'Europe et du monde qui changera la phase des choses et qui permettra de donner un emploi à tout le monde, en tout cas, de supprimer le chômage.

Quant à nous, à notre plus modeste place, au niveau d'une Ville, je pense que nous faisons le maximum. Nous sommes même assez exemplaires car peu d'autres Villes agissent de la même manière.

Tous ceux qui sont d'accord avec les propositions présentées par Pierre de SAINTIGNON le manifestent en levant la main : le Groupe Socialiste et les Personnalités.

Avis contraires : le Front National.

Abstentions : le Groupe Communiste et Intergroupe d'Opposition pour une nouvelle démocratie Municipale.

.../...

Nous en avons terminé avec ce débat qui était conséquent. Comme il est déjà assez tard, je propose qu'en ce qui concerne la suite du Conseil Municipal, les interventions n'excèdent pas cinq minutes. Chacun peut s'exprimer en cinq minutes. Je ferai de sévères rappels à l'ordre car il n'est pas possible, après avoir donné une large part à un débat essentiel comme celui auquel nous venons de participer, que nous nous laissions aller à des considérations et des discours qui n'en finiraient pas sur les autres points de l'ordre du jour du Conseil.

Mme AUBRY, vous allez présenter le dossier 2 et en particulier la création de zones franches urbaines.

96/223 - Fonds Local d'Aide aux Jeunes - Exercice 1996 - Modalités de fonctionnement.

96/224 - Programme Emplois de Service - Modalités administratives et financières de transfert des contrats de travail Ville de Lille vers les opérateurs.

96/225 - Programme Emplois de Service - Mandat confié à la Mission Locale.

Adoptés.

Chemise n° 2

ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

Rapporteur : Madame AUBRY
Premier Adjoint au Maire

96/156 - Association "Technopole de Lille Métropole - VAT" - Versement d'une subvention.

Adopté.

POLITIQUE DE LA VILLE

96/157 - Appel à projet pour la création d'une Zone Franche Urbaine - Candidature de la Ville de Lille.

Monsieur le Maire, je n'interviendrai que sur ce point.

Vous savez que la ville de Lille a été retenue par le Gouvernement parmi les villes susceptibles de bénéficier d'une zone franche urbaine, c'est-à-dire à la fois d'exonération de taxe professionnelle et d'impôts sur les sociétés, et d'un certain nombre d'autres avantages, notamment pour l'aménagement du temps de travail pour les jeunes ainsi que pour les emplois Ville.

Nous devons déposer un dossier au plus tard le 3 mai auprès du Ministère de la Ville avec l'accord du Conseil Municipal sur cette création de zone franche urbaine.

Je rappelle notre position sur cette zone franche. Nous considérons bien évidemment que les entreprises ne viendront pas dans ces quartiers en difficulté uniquement parce qu'il y a une exonération de taxe professionnelle. C'est la raison pour laquelle la politique de la Ville que nous menons et la décision, qui a été prise et qui verra sa première application au Conseil Municipal de juin prochain, de fixer un grand projet chaque année sur un quartier en difficulté, et nous allons commencer par le Faubourg de Béthune - nous présenterons ce dossier avec Martine FILLEUL le 24 juin-, nous pensons que c'est par une politique qui améliore l'environnement et la qualité de vie, la culture, les sports, les loisirs, l'animation, la formation des personnes de ces quartiers que nous mettrons un environnement qui sera favorable au retour de l'activité économique.

.../...

A ce moment-là, le plus que constitue la zone franche peut être un élément complémentaire qui décide les entreprises à venir s'installer sur ces territoires de nos quartiers en difficulté.

Le Gouvernement nous a proposé une surface de zone franche qui, aujourd'hui, ne prend en compte que Lille-Sud et Faubourg de Béthune. Nous présentons un dossier avec deux options :

- une option que nous considérons comme la meilleure qui intègre l'ensemble de Moulins à cette zone franche,

- et une option minimale qui intègre le quartier de Belfort, c'est-à-dire la suite de l'habitat social qui se trouve le long de ces boulevards urbains au Sud de Lille.

Ce dossier de zone franche va être présenté au Gouvernement le 3 mai. C'est essentiellement un dossier administratif qui présente nos propositions. Je voulais simplement ajouter que, conformément à ce qui a été demandé, nous présentons deux zones disponibles où des entreprises pourraient venir s'installer. L'une est l'ancienne zone industrielle FAUVET-GIREL que la Communauté Urbaine est en train d'acquérir et l'autre est la zone des délaissés S.N.C.F. qui est vide et sur laquelle des activités pourraient s'installer, au-delà des activités qui pourraient revenir dans les quartiers eux-mêmes. Je pense notamment à des activités commerciales artisanales et de service qui pourraient par exemple s'implanter dans le centre commercial de Concorde ou à Belfort.

Voilà, Monsieur le Maire, la proposition qui est faite, à savoir déposer cette proposition de création d'une zone franche urbaine intégrant le Quartier Moulins, contrairement à la proposition du Gouvernement, et les deux autres FAUVET-GIREL et délaissés de la S.N.C.F. pour pouvoir accueillir des entreprises.

Monsieur le Maire - Voilà des propositions précises sur lesquelles, j'imagine, le plus grand nombre peut être d'accord.

Qui souhaite intervenir sur ce point ? Monsieur RICHIR.

M. RICHIR - Je voulais seulement confirmer notre accord à ce principe de zone franche, notre soutien complet en ce qui concerne l'extension sur une partie de Moulins, et notamment la partie qui s'étend le long du périphérique jusqu'au secteur de Belfort.

Je crois qu'il n'est pas inutile -tout à l'heure, le débat a pris une tournure un peu vive- de rappeler que nous soutenons des dossiers de ce type et que, d'autre part, la zone franche a le grand mérite d'être au sommet de la pyramide de la politique de la Ville mise en place par le Gouvernement et qui fera l'objet d'une loi d'intégration urbaine votée -nous l'espérons- en juin 1996 au Parlement.

N'oublions pas qu'au-delà de cette zone franche, il n'y a pas que des mesures fiscales - cela fait écho à ce que disait tout à l'heure mon collègue José SAVOYE-, il y a tout un ensemble d'autres mesures d'accompagnement à l'intérieur de cette zone franche qui fait enfin de cette politique de développement des quartiers non plus une politique uniquement sociale mais une politique de développement économique et social. Je pense en particulier aux mesures extrêmement intéressantes en matière de logements sociaux :

- financement d'emplois de gardiens d'immeubles : libération de 5 milliards de francs de prêt pour des P.L.A. Très Sociaux dans ces secteurs de zone franche,

.../...

- la création de 100 000 emplois Ville au cours des prochaines années. Et je réitère la proposition de réfléchir à l'utilisation de ces emplois Ville sur la sécurité du métro à Lille.

Tout cela pour dire que nous sommes en présence d'une politique globale telle que nous la souhaitons. La vivacité de votre réaction, Madame AUBRY, Monsieur le Maire, vient probablement du fait que la délibération que vous aviez présentée, ainsi que le faisait remarquer Christian DECOCQ, nous avait mis fortement en attente puisqu'il était prévu que le Plan Local d'Action pour l'Emploi servait comme finalité -je cite- "le développement économique et harmonieux de la ville".

D'ailleurs, à l'avenir, il vaudra mieux présenter ces plans d'emplois en même temps que des plans économiques tant il est vrai qu'on ne peut pas s'intéresser qu'aux chômeurs, même si c'est extrêmement important, sans s'intéresser simultanément à la lutte contre le chômage.

Monsieur le Maire - La lutte contre le chômage, Monsieur RICHIR, c'est une chose avec laquelle vous n'avez pas été toujours tout à fait d'accord. Un chantier de 5 milliards de francs qui s'appelle Euralille et 2 000 employés qui y ont travaillé pendant deux ans et demi. Actuellement, vous pouvez venir avec moi pour compter le nombre d'emplois à Euralille et vous vous apercevrez qu'il y a effectivement création d'emplois. Ce n'est pas de la littérature, c'est une action sur le plan municipal et sur le plan de la Communauté Urbaine de Lille.

Quand j'entends parler de la politique tertiaire, dans notre région et dire qu'il faut le plus possible de secondaire, des gens qui amènent des usines, 50 personnes, 100 personnes... oui, si vous en connaissez, tant mieux ! Mais je vois surtout tout ce développement tertiaire qui a créé des emplois. Alors, cherchons du secondaire et accentuons le secondaire, mais il faut reconnaître que personne ne sait vraiment le faire en ce moment et c'est tout à fait regrettable, mais je suis du combat pour qu'on le fasse. D'un autre côté, essayons de créer du tertiaire là où on peut le faire.

Nous, nous avons profité d'une conjoncture. C'était notre participation à la vie économique. Avouez qu'elle a été tout à fait audacieuse et peu de Villes en ont fait autant. En tout cas, ici, cela s'est fait. D'ailleurs, en ce qui concerne Euralille, nous conduirons cette affaire à bonne fin et dans les meilleures conditions.

Voilà ce que je peux vous dire sur ce plan-là. En tout cas, pour ceux qui sont sceptiques, on peut aller voir la vivacité du centre commercial, celle de la grande surface et de tout ce qui se fait là-bas. C'est vrai que, au niveau des bureaux, on a des difficultés mais, rassurez-vous, vous serez loin de terminer cette mandature sans connaître des bureaux qui se rempliront. Alors, il ne faut pas exagérer. On a travaillé aussi au niveau de la vie économique et peut-être plus qu'ailleurs.

Je réponds comme cela sans aucune vivacité du tout, je donne rapidement quelques arguments.

Qui souhaite intervenir ? Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Très rapidement, sur la proposition de mettre certains quartiers en zones franches, nous pensons que ce volet de la politique de la Ville risque, à moyen terme, d'entraîner des délocalisations d'activités puisque chacun sait que les périmètres sont ainsi découpés et feront qu'une artère d'un côté sera en zone franche et pas de l'autre. Si on examine les pratiques qui ont été instaurées suite à la faillite des chantiers navals, en particulier de la NORMED, je pense qu'il faut être très sceptique sur ce type de procédure.

.../...

Je peux constater que si le Gouvernement propose des mesures dérogatoires en matière de charges sociales, en matière de fiscalité locale, en matière d'impôts sur les sociétés, eh bien, je lui propose d'étendre son dispositif à l'ensemble du territoire national. A mon avis, c'est à ce niveau-là qu'on pourra véritablement engendrer et créer des emplois.

Monsieur le Maire - M. DEGREVE.

M. DEGREVE - Comme je suis le dernier, Monsieur le Maire, il ne me reste plus que trois minutes... Il faut essayer de ne pas les gâcher...

Le premier point : sur l'idée du Président de la République. Je ne fais que reprendre ce que disait Monsieur DECOCQ tout à l'heure à propos du Plan Local d'Insertion où il trouvait, avec une belle formule, que c'était quelque part "un pâté d'alouette". Il me semble que cela s'applique aussi à la notion des zones franches dont on ne connaît, ni les périmètres, ni les contenus, ni la durabilité et de facto encore moins la lisibilité.

Il y a une connotation pour le moins ambiguë avec ce qu'on a pu connaître dans la naissance du concept des zones franches. Celui-ci était lié au nécessaire refuge du capital financier pour échapper à la fiscalité des Etats. Il faut veiller à ce que, d'une île à une autre, on n'arrive pas aux mêmes déboires. Il semblerait que ce processus, le capital financier ayant fini son cycle dans ces refuges barbares soit terminé. Ce même capital l'a appliqué au travail avec la délocalisation. C'est ce qu'ils ont fait avec la sidérurgie, avec la métallurgie américaine vers le Sud-Est asiatique.

C'est cette logique appliquée au micro-local aujourd'hui. Je vais vite pour expliquer tout cela mais c'est aussi la logique de Maastricht, à savoir la financiarisation de l'économie, c'est sa prolongation dans sa forme.

Il me semble donc que la proposition émise était certes justifiée par rapport à une situation objective mais rapide, mal réfléchie et avec des dangers dans sa réalisation et des risques de dérapages.

Ce qui aurait pu nous guider vers un vote positif, Monsieur le Maire, c'est que, au moins, on arriverait à récupérer un peu d'argent des 178 MF que nous doit JUPPE depuis sa loi de finances de 1995 pour 1996. Tout compte fait, cela aurait été une réparation. C'est un élément à caractère objectif qui nous permettait de dire que nous étions pour.

Mais si nous nous abstenons, c'est parce que nous ne souhaitons pas non plus que, dans les dérapages, on devienne à Lille, l'île caïman de l'emploi, car ce risque est évident.

Pour le nourrir dans ses réponses, il faut revenir à ce que disait Martine AUBRY tout à l'heure. Les pôles sont importants mais la nature de ces pôles amène des obligations aussi par rapport à toute la sous-traitance pour les besoins matériels de ces structures - il y a là aussi des incitations à donner- au moment où elles viennent occuper les pôles avec des positions fortes, de mettre aussi des caractères d'obligation et de réflexion pour la création de micro-emplois industriels dans le cadre des fournitures pour assurer des pôles de développement technologique.

C'est un point.

.../...

Il y a un deuxième point, et j'en ai terminé, Monsieur le Maire. Il faudrait conjointement pouvoir pénaliser les entreprises qui s'en vont, donnent des surfinancements au niveau de la collectivité locale pour garder leurs friches, et elles vont mettre à 30 kms -il n'y a pas que FAUVET-GIREL dont on vient de parler, il y a Fives-Cail qui va recréer une autre structure à à peine 35 km de Lille- sans avoir eu l'obligation de réfléchir avec nous, y compris au niveau de la morale et pas seulement au niveau de la finance -quand je parle de "morale", c'est la morale au sens de l'emploi, de l'économie, dans le sens d'une volonté d'humanisme, d'une volonté de résoudre les problèmes-, de réfléchir et d'accompagner la collectivité qui, elle, l'a accompagnée pendant plus de 70 ans dans son développement, d'essayer de trouver avec nous des réponses collectives dans les quartiers qui vivent de grandes difficultés aujourd'hui.

Sur ce plan, leur attitude reste d'un cynisme éblouissant. Voilà pourquoi nous nous abstiendrons, mais c'est une abstention positive par rapport aux mesures qui ont été proposées.

Monsieur le Maire - On préfère une abstention positive. Si vous voulez prendre position par rapport à ce dossier 2 consacré spécialement à la création de ces zones franches. Quels sont ceux qui sont d'accord pour adopter ce rapport ? L'Assemblée Communale à l'exception du Groupe Communiste et du Front National .

Avis contraire : Néant.

Abstentions : Le Groupe Communiste.

(Le front National ne prend pas part au vote).

Merci à tous ceux qui se sont exprimés.

96/158 - Contrat de Ville - Programme 1995 - Quartier de Wazemmes - Ateliers techniques d'initiation - Subvention à l'Association Animation Jeunesse "LES CRAIGNOS".

96/159 - Remise en état des remparts de la Porte de Gand - Poursuite du chantier-école - Convention avec l'Association ITINERAIRES - Engagement de la 3ème tranche.

96/160 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Actions transversales - Action nouvelle - Acteurs de liaison sociale dans l'environnement scolaire - Participation de la Ville.

96/161 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Actions transversales - Action nouvelle - Renforcement des postes de concierges - Participation de la Ville.

Adoptés

96/162 - Contrat de Ville - Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale - Convention avec le GEDAL - Participation de la Ville - Demande de subvention.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, M. KANNER ne prenant pas part au vote.

96/163 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier des Bois-Blancs - Action nouvelle - Médiateur social pour les Aviateurs - Participation de la Ville.

96/164 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier des Bois-Blancs - Action nouvelle - Construction d'un local jeunes - Participation de la Ville.

.../...

96/165 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier des Bois-Blancs - Action reconduite- Accompagnement social au sein d'une Régie Technique de Proximité - Participation de la Ville.

96/166 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier des Bois-Blancs - Action nouvelle - Atelier d'orientation - Participation de la Ville.

96/167 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier des Bois-Blancs - Action nouvelle - Atelier Emploi - Participation de la Ville.

96/168 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Fives - Action reconduite - Aide au démarrage de MOS'ART - Participation de la Ville.

96/169 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Fives - Action reconduite - Action de développement habitat cadre de vie - Participation de la Ville.

96/170 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Fives - Action reconduite - Atelier auto-réhabilitation - Participation de la Ville.

96/171 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Fives - Action nouvelle - Remise en état de la ferme de St Fergeux - Participation de la Ville.

96/172 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Fives - Action reconduite - Place à l'imagination responsable - Participation de la Ville.

96/173 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Fives - Action nouvelle - Peinture des murs d'usines - Participation de la Ville - Demande de subvention.

96/174 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Fives - Action reconduite - Atelier d'insertion - participation de la Ville.

96/175 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Fives - Action nouvelle - "Permis de conduire" - Participation de la Ville.

96/176 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Fives - Action nouvelle - Développement de la Friperie de Lille-Fives - Participation de la Ville.

96/177 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier du Faubourg de Béthune - Action reconduite Culture en chantier pour l'accès à l'emploi - Participation de la Ville.

96/178 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier du Faubourg de Béthune - Action reconduite Atelier d'orientation - Participation de la Ville

96/179 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Moulins - Action nouvelle - Etude et diagnostic sur la vacance "longue durée" - Participation de la Ville - Demande de subvention.

96/180 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Moulins - Action nouvelle - Mise en oeuvre d'un chantier d'auto-réhabilitation - Retraitement et ravalement de façades rue de Buffon - Participation de la Ville - Demande de subvention.

96/181 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Moulins - Action nouvelle - Ouverture d'un lieu d'accueil et d'animation multipartenarial - Site de Clémenceau - Participation de la Ville.

.../...

96/182 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Moulins - Action nouvelle - Requalification des cités Wallaert, Liévrâu, Alsace - Participation de la Ville.

96/183 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Moulins - Action nouvelle - Atelier de repassage - Participation de la Ville.

96/184 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Lille-Sud - Action nouvelle - Habitat- Cadre de vie-Animation - Participation de la Ville.

96/185 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Lille-Sud - Action reconduite - Entretien et aménagement du site Résidence Sud - Participation de la Ville.

96/186 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Lille-Sud - Action reconduite - Les Florifères de Lille-Sud - Participation de la Ville.

96/187 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Lille-Sud - Action reconduite - Objectif- Emploi - Participation de la Ville.

96/188 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Lille-Sud - Action nouvelle - Conforter la régie - Participation de la Ville.

96/189 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Lille-Sud - Action nouvelle - Aménagement d'une salle pour activités culturelles et d'un centre aéré maternel - Participation de la Ville.

96/190 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Lille-Sud - Action nouvelle - Maison de l'insertion et de l'Emploi - Participation de la Ville.

96/191 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Wazemmes - Action nouvelle - Maison de l'insertion - Participation de la Ville.

96/192 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Wazemmes - Action nouvelle - Aménagement des espaces extérieurs - Participation de la Ville.

96/193 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Wazemmes - Action reconduite - Ateliers d'orientation - Participation de la Ville.

96/194 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Wazemmes - Action reconduite - "Un travail pour (s) en sortir" - Participation de la Ville.

96/195 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Wazemmes - Action nouvelle - Action spécifique courées - Participation de la Ville.

96/196 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Quartier de Wazemmes - Action nouvelle - Réhabilitation interne des locaux - Participation de la Ville.

Adoptés

Monsieur le Maire Nous allons changer de genre et prendre le dossier 15 "Charte patrimoniale".

.../...

Chemise n° 15

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Rapporteur : Madame BUFFIN,
Adjoint au Maire

96/270 - Charte Patrimoniale - Présentation.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, après un Plan pour l'Emploi, nous voulons vous proposer une charte pour notre patrimoine. Dans le domaine culturel, nous nous devons -faut-il le rappeler ?- de diriger notre action dans trois objectifs prioritaires :

- le développement de la connaissance, l'éducation culturelle et artistique qui procure l'épanouissement et permet d'acquérir de plus grandes capacités d'analyse et de réflexion,

- l'essor de la création qui témoignera à jamais du dynamisme de notre Ville et de notre siècle,

- enfin, la préservation et la valorisation de notre patrimoine, qu'il soit monumental, artistique, historique ou scientifique, dont nous avons hérité du passé dans lequel nous plongeons très profondément nos racines et que nous avons le devoir de transmettre en bon état aux générations futures.

Or, si la Ville de Lille possède un très riche patrimoine architectural - monuments historiques capable de générer un immense attrait touristique tout en renforçant considérablement l'image vivante, active et entreprendre qu'elle se doit de diffuser largement à l'extérieur-, il faut reconnaître qu'il n'est pas actuellement en très bon état en raison peut-être d'un certain manque de coordination entre l'Etat à qui incombe la responsabilité et la surveillance des travaux de restauration et d'entretien des monuments historiques et la Ville, propriétaire.

Pour pallier cette difficulté et réaliser une meilleure articulation entre les responsabilités, et tenter autant que faire se peut d'alléger la lourdeur des procédures, a donc été imaginé l'établissement d'une charte d'objectifs entre le Ministère de la Culture et notre Ville qui vous est soumise aujourd'hui.

Elle représente une grande première en France, elle n'existe dans aucune autre Ville, et établit à la fois un bilan sanitaire des principaux édifices lillois, la liste des études et restaurations antérieures qui y ont été effectuées, l'inventaire des objets mobiliers qu'ils comportent, ainsi qu'un programme indicatif de travaux à poursuivre ou à réaliser au cours des cinq prochaines années faisant apparaître les financements nécessaires, selon un tableau de synthèse, comme des priorités.

Nous vous proposons de placer en priorité l'Eglise Saint-Maurice qui est certainement un des plus beaux monuments de Lille. Il va du XIVème siècle au XIXème siècle et a été construit selon un plan en HALLEKERKE qui la rend très originale et très intéressante pour notre Ville. Nous vous proposons donc de la mettre en priorité et d'établir un plan de restauration complète pour les cinq années à venir. Dès maintenant, je peux vous dire que la consolidation de la flèche et la restauration du chevet Sud sont entreprises.

En deuxième priorité, nous vous proposons de placer la Porte de Roubaix qui est en mauvais état et qui participe à l'ensemble Euraille et au Parc Matisse. Nous prévoyons de débiter ces travaux dès l'année prochaine pour les terminer pour l'an 2000.

.../...

Mais ces gros travaux n'entraveront pas cependant les interventions ponctuelles nécessaires sur d'autres monuments tels le Palais Rihour en 1996, l'Hospice Comtesse en 1997, l'Eglise Sainte-Marie-Madeleine en 1998 et la tour de l'Eglise Sainte-Catherine en 1999 et en 2000.

J'ajoute à cela des travaux nécessaires aussi sur les objets mobiliers et sur les verrières des églises.

En outre, cette convention, qui engagera l'Etat et la Ville selon des montants financiers à préciser chaque année, conjointement, sur la base d'une clé de répartition de 25 % pour la Ville et de 75 % pour l'Etat, propose dans un concept fort et dynamique un certain nombre d'actions destinées non seulement à protéger mais également à faire mieux connaître et à faire vivre ces trésors de mémoire et de beauté.

Telle la mise en place de cercles de qualité procédant à une réflexion sur l'amélioration de la qualité urbaine et l'environnement. Tels des prix à la recherche offerts à des jeunes étudiants sur ce patrimoine et qui pourront déboucher sur des publications scientifiques ou de vulgarisation. Tels des chantiers écoles -on en a beaucoup parlé tout à l'heure dans le cadre du Plan d'Action- avec des objectifs d'insertion sociale et de formation professionnelle. Nous vous proposons aussi de former des gardiens-guides pour les monuments historiques et des agents d'entretien spécialisés pour effectuer la maintenance nécessaire dans ces monuments historiques. Telles encore quantité d'animations, d'expériences touchant des publics de tout âge et de toute origine sociale et destinées à provoquer en chacun l'émergence d'un sentiment d'appartenance et de solidarité avec sa cité.

Ce document, élaboré et réalisé en étroite collaboration avec la D.R.A.C., et notamment avec Monsieur Roger BARRIE, son Directeur, Monsieur PILLON et Madame DREAN, et le service culturel de la Ville, représente un énorme travail dont je tiens ici à remercier Monsieur BREDEL, Annie DURAND, Directrice du Patrimoine, Madame STIEVENARD, architecte, et Laure RADENAC qui a effectué avec beaucoup de compétence et de gentillesse de très importantes et utiles recherches durant de longs mois.

J'espère donc, chers collègues, que vous voudrez bien adopter et autoriser la signature de cette charte, en étant convaincu que si la protection de notre patrimoine représente de toute évidence une charge pour notre Ville, il peut représenter aussi pour elle une ressource. Comme l'énergie fossile accumulée dans le sol au cours des âges, il est en effet générateur de richesses par ce qu'il donne à voir et par ce qu'il stimule dans l'esprit des hommes.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Merci, Madame BUFFIN. Voilà un plaidoyer convaincant.

M. BERNARD.

M. BERNARD - Brièvement, Monsieur le Maire, puisqu'on a longuement évoqué ce problème en Commission Culture. J'avais évoqué l'état pitoyable de Saint-Maurice en première séance de notre mandature et je me réjouis que ce type de charte puisse être discuté et adopté car bon nombre d'édifices culturels connaissent un état sanitaire tout à fait préoccupant.

Madame BUFFIN a dénoncé les négligences qu'elle suppose. Il y a aussi celle à laquelle la Municipalité s'est bornée, à savoir les petites réparations. Je l'avoue, c'est certainement une question de priorité. Maintenant, nous avons un plan pluriannuel. J'espère simplement que ce travail sera étendu à autre chose qu'au patrimoine communal. J'avais cité en Commission l'état des magasins généraux et je pense que notre Municipalité doit aussi se préoccuper de ce type de patrimoine.

.../...

Enfin, même si cela n'a qu'une valeur de recensement, j'espère que cela aura aussi à l'égard de l'Etat une véritable force contractuelle.

Merci.

Monsieur le Maire - M. LESERRE.

M. LESERRE - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous n'ignorez pas que les Journées du Patrimoine fêtaient en septembre dernier leur 12ème anniversaire et que le succès rencontré illustre parfaitement l'attachement des Français à leurs lieux de mémoire.

Les Lillois, évidemment, ne font pas exception à la règle, ils étaient des milliers à l'entrée des monuments et sites de notre ville. Même le chantier du Musée des Beaux-Arts recevait plusieurs centaines de personnes. Il y a fort à parier, vu la tournure des événements, que, l'année prochaine, ils pourront encore profiter de ces journées pour poursuivre leur visite, ce qui donne à la ville de Lille l'exceptionnel privilège de faire entrer un chantier dans son patrimoine local -on se console comme on peut-.

Concernant la charte passée entre l'Etat et la Ville de Lille, il faut féliciter -et je m'associe à Madame BUFFIN- Annie DURAND et l'équipe autour de Monsieur BREDEL, ainsi que les services de la D.R.A.C. pour la qualité du travail et les perspectives qu'il offre. Il faut cependant rappeler en quelques mots avec quelle ignorance et quel dédain cette ville a souvent considéré son riche patrimoine, et évoquer ensuite les réelles perspectives de cette charte.

Permettez-moi de revenir quelques instants sur quelques événements passés car, quand on parle de patrimoine, il est difficile d'avoir la mémoire courte.

Faut-il dire ici, Monsieur le Maire, comment vous avez mené la destruction, après l'avoir laissé pourrir, du Théâtre de l'Union à Moulins ?

Outre le Théâtre lui-même, c'est votre mémoire collective socialiste que vous avez sacrifiée car Jean JAURES lui-même y faisait ses discours, pour y placer une surface commerciale. Il y a des conversions qui sont plus que symboliques.

Etes-vous retourné, Monsieur le Maire, Quai du Wault pour constater l'évolution de ce que vous avez inauguré il y a un an ?

Faut-il évoquer ici l'Hospice Gantois, à quelques mètres, qui est littéralement en train de pourrir et dont on dit, faute de gardiennage, que des meubles sont en train de disparaître ?

Faut-il parler ici, Monsieur le Maire, du secteur sauvegardé ? Je veux parler ici du Vieux-Lille dont il faut dire qu'il s'est souvent transformé en secteur sacrifié faute, de la part de la Ville de Lille, de vouloir jouer pleinement sa compétence de police en cas de non-respect du permis déposé ? Un article de la presse locale s'en faisait l'écho la semaine dernière. On doit généralement à la passion et à la compétence de Renaissance du Lille ancien que le pire ait souvent été évité.

Faut-il enfin souligner ici, Monsieur le Maire, le peu de cas que vous avez fait de vos propres monuments ?

.../...

"Ville Claire", disiez-vous en souhaitant que les Lilloises et les Lillois rénovent leurs façades, tandis que la Ville jouait la carte "monuments sombres". C'est Monsieur PONCELET, architecte en chef des Monuments Historiques, qui, inlassablement, avec intelligence depuis des années, tente d'attirer l'attention de la Ville de Lille sur l'état de ses monuments.

J'ai ici un document qui date de 1991 signé par la Ville de Lille -j'imagine donc que vous l'avez lu- où on peut lire en conclusion : "le nombre de chantiers en cours est infime par rapport aux besoins réels 1991". Nous sommes aujourd'hui en 1996 et il y a urgence.

Cette charte comporte deux aspects indissociables -outre l'aspect financier et au risque d'enlever un gadget argumentaire à Monsieur ROMAN sur le désengagement de l'Etat puisque celui-ci va s'engager à 75 %- cette charte propose tout d'abord une conception dynamique du patrimoine et non plus conservatoire, comme cela a trop souvent été le cas. Ce n'est plus seulement le bâti qui est pris en compte mais également l'ensemble de son environnement bâti ou non bâti, avec une vision globale du quartier, une volonté de cheminement, bref un patrimoine citoyen.

Et puis, cette charte impose, si la Ville souhaite évidemment remplir complètement les clauses de cette charte, une véritable révolution copernicienne dans le fonctionnement des services de cette ville. Il faut pouvoir imaginer le décroisement total entre les services Urbanisme, Finances, Culture et insertion. Quand on lit l'organigramme, on voit bien que cela tient de la gageure. Et quand on sait aujourd'hui, puisque c'est sur la place publique, que la Mairie fonctionne de manière clanique, clan AUBRY contre clan ROMAN, on a du mal à imaginer comment Lille trouvera les moyens de fonctionnement ici affichés.

Pour conclure, Monsieur le Maire, après l'ignorance et après l'urgence, vous pouvez également compter sur notre vigilance car, comme toutes les Lilloises et tous les Lillois, nous sommes des amoureux du patrimoine tel qu'il est ici conçu. Nous savons que Lille est une ville pleine de merveilles pour peu qu'enfin vous teniez vos promesses.

Merci de votre attention.

Monsieur le Maire - Cher ami, vous n'avez pas médité suffisamment sur cette maxime : "tout ce qui est excessif est insignifiant". Véritablement, vous avez un certain talent dans la déclamation mais, franchement, si vous voulez être utile à la ville, tenez un autre discours, pour une ville qui s'est autant transformée que la ville de Lille, que cette espèce de discours qui s'en prend à tous les monuments.

La Ville à 1 300 000 000 F de budget. Elle satisfait à toutes ses obligations et, en ce qui concerne son patrimoine, par rapport à ce qu'il était il y a seulement vingt ans, un travail considérable a été fait. Vous exagérez tout de même.

Je vois bien que vous versez des larmes de crocodile sur l'histoire et le musée du socialisme qu'on aurait pu faire à Moulins. On a construit une Faculté de Droit, ce n'est pas spécialement un temple du socialisme, ce n'est pas tout à fait la même chose, mais enfin, nous avons fait ce choix, ce qui est très bien.

Vous parlez de l'Hospice Gantois, mais attendez... Il n'est pas encore entré dans notre patrimoine. Attendez au moins que le C.H.R.U. nous le cède. Mais vous verrez que nous serons quand même obligés d'attendre un moment car si vous voulez la restauration de l'Hospice Gantois, je vous en indiquerai le coût. Vous serez le premier à dire : Monsieur le Maire, essayez d'étaler cela dans le temps, ce n'est pas possible de l'absorber d'une année sur l'autre... Je pourrais faire comme cela le tour des monuments de la Ville.

.../...

Vous parlez des magasins généraux. La balle est dans le camp du Gouvernement, du Ministre de l'Education Nationale. On attend le transfert du Centre Régional de Documentation Pédagogique et du Centre Départemental. Cette affaire est en cours depuis six ou sept ans et l'Education Nationale ne l'a pas encore débloquée. J'attends aussi la subvention de la Région qui est indispensable et celle du Conseil Général. C'est indispensable pour pouvoir le réaliser.

Alors ne mêlez pas tout comme cela ! On vous donne un travail considérable et très bien fait, avec les engagements que la Ville vous propose en ce qui concerne le patrimoine.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? (personne). Je pense, Madame BUFFIN, que nous aurons l'occasion de faire des expositions sur ce que nous devons entreprendre en ce qui concerne le patrimoine.

Mme BUFFIN - Il y a une liste page 135 avec tous les engagements chaque année.

Monsieur le Maire - Très bien. J'espère que vous voterez le budget pour que nous puissions les réaliser.

Je vous consulte.

Ceux qui sont d'accord pour approuver le rapport de Madame BUFFIN le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal.

Pourquoi faites-vous un discours à contretemps pour ensuite voter le rapport ? Il faut qu'il y ait une liaison entre votre discours et le vote que vous émettez. Enfin, on se réjouit que vous votiez pour.

Nous prenons les autres rapports.

96/273 - Musée des Beaux-Arts - Donation par Madame Bénédicte PIERENS de 5 de ses dessins - Acceptation.

96/274 - Musée de l'Hospice Comtesse - Admission en recettes d'une subvention du Conseil Général de 50 000 Frs pour le projet "Découvre ton quartier, ta ville et ta région".

96/275 - Musée de l'Hospice Comtesse - Politique de la Ville - Contrat intercommunal 96 - Sollicitation de subvention.

96/276 - Musée de l'Hospice Comtesse - Admission en recettes d'une subvention de 20 000 Frs du Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (FAS), pour le projet "Découvre ton quartier, ta ville et ta région".

96/278 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Lot n° 10 : plomberie sanitaire - Avenant n° 5.

96/279 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Traitement des façades - Avenant n° 1.

96/280 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Ordonnancement, pilotage et coordination de chantier - Résiliation de marchés.

Adoptés.

.../...

Chemise n° 3

PATRIMOINE PUBLIC ET PRIVE

Rapporteur : Madame DAVIDT,
Adjoint au Maire

96/197 - Bail accordé à l'Ecole de Danse dans les locaux de la Halle aux Sucres - Exemption de loyer la 1ère année.

96/198 - Reprise de bail par la Société LECOCQ dans l'immeuble communal de la Porte de Gand.

96/199 - Propriétés communales - Travaux spéciaux à effectuer de 1994 à 1996 - Lot n° 54 - Voirie et Réseau divers - Substitution d'entreprise.

Monsieur le Maire - Ils sont adoptés. Il n'y a pas eu d'observations en Conseil privé.

Chemise n° 7

ACTION SPORTIVE

Rapporteur : Monsieur BESSON,
Adjoint au Maire

96/226 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions d'organisation.

96/227 - Diverses associations sportives - Subvention de fonctionnement et de gestion - Année 1996 - Répartition.

96/228 - Aide aux Clubs de Haut Niveau et aux Clubs de Niveau National - Conventions de formation et de résultats - Année 1996.

96/229 - Développement du sport dans les quartiers lillois - Aide financière aux clubs supports.

96/230 - Logements rue des Bois-Blancs et Chemin des Margueritois à Lille.

96/231 - Contrat de Ville - Programme 1996 d'actions sportives - Financement.

96/232 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Développement de l'Association Sportive du Faubourg de Béthune.

96/233 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Initiation au rugby dans le quartier du Faubourg de Béthune.

96/234 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Rénovation des vestiaires du site sportif Jean Bouin dans le quartier de Moulins.

Adoptés.

96/235 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Le jardin public sportif du Lille-Université Club dans le quartier de Moulins.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

.../...

96/236 - Contrat de Ville - Programme 1996 - Organisation d'un stage sportif dans le quartier des Bois-Blancs pendant les vacances de Pâques.

96/237 - Construction d'une salle de sports, avenue Winston Churchill - Lot n° 13 : peintures - Changement de dénomination sociale - Avenant.

96/238 - Construction d'une salle de sports, avenue Winston Churchill - Lots n° 1 : gros-oeuvre étendu, n° 10 : chauffage - Avenant.

96/277 - Quartier de Moulins - Utilisation des installations sportives non municipales par 2 écoles primaires de quartier.

Adoptés.

Chemise n° 8

STATIONNEMENT - VOIRIE

Rapporteur : Monsieur ROUGERIE.
Adjoint au Maire

96/239 - Parc de stationnement Le Nouveau Siècle - Avenant n° 2 au contrat d'affermage.

96/240 - Parc de stationnement des Tanneurs - Avenant n° 1 au contrat d'affermage.

96/241 - Demande d'indulgence - Droits de Voirie pour installation d'une terrasse de café - Annulation du titre de recette n° 6004 - Exercice 1994.

Adoptés.

Chemise n° 10

SANTE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur DEMAILLE.
Adjoint au Maire

96/247 - Subvention destinée à un organisme à caractère social - Santé.

96/248 - Subventions destinées aux organismes à caractère social dans le cadre du Contrat de Ville - Santé.

Adoptés.

Chemise n° 11

QUALITE DE LA VIE

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX
Adjoint au Maire

96/249 - Raid Naturalille - Subvention à l'Association Sport Loisirs Aventure Raid Nature de la Région Nord/Pas-de-Calais.

96/250 - Restauration des berges de la Deûle - Aménagement des abords à l'amont de l'écluse de la Barre - Marché à tranches conditionnelles - Lot n° 2 - Avenant.

.../...

96/251 - Parc de Loisirs de la Citadelle - Développement du tourisme fluvial - Crédits interreg - Demande d'inscription auprès de la Région.

Adoptés.

ENVIRONNEMENT

96/252 - Promenade du Maire et du Préfet - Demande de subvention (études).

96/253 - Fourniture et pose de jeux de plein air sur le territoire de Lille et Hellemmes.

Adoptés.

PUBLICITE SUR LE DOMAINE PUBLIC

96/255 - Frais d'enlèvement pour affichage sauvage - Annulation des titres de recettes 93/11870 et 93/11871.

96/256 - Demande d'indulgence - Frais d'enlèvement pour affichage sauvage - Annulation du titre de recettes n° 93/12654

96/257 - Modification du règlement relatif à la publicité.

Adoptés.

Chemise n° 12

HANDICAPES - ACCESSIBILITE

Rapporteur : Monsieur CUCHEVAL
Adjoint au Maire

96/258 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées.

Adopté.

Chemise n° 13

ACTION SOCIALE

Rapporteur : Monsieur KANNER.
Adjoint au Maire

96/259 - Attribution de primes municipales à l'amélioration de l'Habitat dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud et courées.

96/260 - Subventions municipales dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud et courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

96/261 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale.

96/262 - Subventions ou participations financières destinées aux organismes à caractère social dans le cadre du Contrat de Ville - Action Sociale.

.../...

96/263 - Maison de Quartier Concorde - Attribution de subvention.

96/264 - Subvention destinée à l'Association Les Francas.

Adoptés.

Chemise n° 14

ENFANCE - POUPONNIERE
ET CRECHES - PROTECTION DE L'ENFANCE

Rapporteur : Monsieur SULMAN,
Conseiller Municipal délégué

96/265 - Contrat Enfance - Participations financières à des structures diverses, associatives ou publiques, oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnières municipales.

96/266 - Subventions destinées aux haltes-garderies, mini-crèches, structures mixtes, crèches parentales et lieux d'accueil Parents-Enfants.

96/267 - Mise à disposition de locaux municipaux au profit du Conseil Général du Nord pour les activités de Protection Maternelle et Infantile - Détermination des loyers et des charges.

96/268 - Contrat Enfance - Participations financières au Centre Social de l'Arbrisseau.

96/269 - Activités Petite Enfance dans le quartier de Lille-Sud - Versement d'une subvention au Centre Social de l'Arbrisseau.

Adoptés.

Chemise n° 18

AIDE AUX PROJETS ASSOCIATIFS

Rapporteur : Monsieur le Maire, en l'absence de
Monsieur SELLANI, Conseiller Municipal délégué

96/292 - Comité Lillois d'Aide aux Projets - Attribution de subventions - Avenant n° 2 à la convention de mandat.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés, Monsieur KANNER ne prenant pas part au vote.

Chemise n° 19

CITOYENNETE

Rapporteur : Madame ROUGERIE,
Conseiller Municipal délégué

96/293 - Subvention destinée à un organisme au titre de la Citoyenneté.

Adopté.

.../...

Chemise n° 20

RELATIONS INTERCULTURELLES -
INTEGRATION

Rapporteur : Monsieur le Maire, en l'absence de
Monsieur CALONNE, Conseiller Municipal
délégué

96/294 - Amitiés franco-chinoises - Festival Interculturel - Attribution d'une subvention.

96/295 - Association Tam Tam 59 - Attribution d'une subvention.

Adoptés.

Chemise n° 21

ACTION HUMANITAIRE

Rapporteur : Monsieur DELGRANCE,
Conseiller Municipal délégué

96/296 - Subventions destinées aux organismes à vocation humanitaire.

Adopté.

Chemise n° 24

PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur FREMAUX,
Conseiller Municipal délégué

96/314 - Régime indemnitaire de la Fonction Publique Territoriale - Filière technique - Contrôleurs de travaux.

Adopté.

Chemise n° 25

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

Rapporteur : Monsieur VAILLANT,
Conseiller Municipal délégué

96/315 - Tournoi International des Villes Jumelées de Football Pupilles à Hellemmes - Demande de subvention.

96/316 - Tournoi International de Football Seniors à Lille-Sud - Demande de subvention.

96/317 - Saint-Louis du Sénégal - Programme de Coopération Intercommunal - Demande de subvention.

96/318 - Participation d'une équipe de Handball de l'Olympique Lille-Sud au Tournoi International de Handball de Cologne - Demande de subvention.

96/319 - Echanges sportifs avec la Ville de Leeds - Demande de subvention.

96/286 - Organisation de Chantiers de Jeunes à Saint-Louis du Sénégal - Demande de subvention.

Adoptés.

.../...

Chemise n° 4

JEUNESSE - ANIMATION

Rapporteur : Monsieur le Maire, en l'absence de Monsieur REUX, Conseiller Municipal délégué

Monsieur le Maire - M. REUX est absent. Par conséquent, je pourrais dire "adopté" mais je dois apporter les précisions suivantes. Nous voulions retirer ce rapport parce qu'il y a un certain nombre de points qu'on aurait pu revoir au prochain Conseil. Seulement, si on fait cela, on ne vote pas, en particulier, le budget d'animation de cet été pour la jeunesse. Dans ces conditions, il faut dire très précisément ce que nous allons retirer.

Nous allons vous demander d'approuver ce dossier 4 mais de retirer la délibération 96/200, "Présentation des orientations de la Délégation Jeunesse et Animation pour l'année 1996" Monsieur REUX n'est pas là et cela est trop important pour l'aborder à cette heure tardive. Nous le ferons lors du prochain Conseil Municipal.

Nous retirons également la délibération 96/201, "Projets Maisons des Associations et Auberge de Jeunesse - Information", ainsi que les délibérations 96/209, 96/210, 96/214 et 96/217. Ces rapports seront examinés à nouveau en Commission et reviendront lors du prochain Conseil Municipal.

Je vous demande d'adopter les autres points qui ne sont pas essentiels.

96/200 - Présentation des orientations de la Délégation Jeunesse et Animation pour l'année 1996.

96/201 - Projets Maisons des Associations et Auberge de Jeunesse - Information.

Ces rapports sont retirés de l'ordre du jour.

96/202 - Associations de Jeunesse - Subventions de fonctionnement au titre de 1996 - 1ère répartition.

96/203 - Subventions à diverses sociétés.

Adoptés.

96/204 - Programmes d'animation Jeunesse 1996 - Convention avec le GEDAL - Subventions 1996.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, le Front National s'abstenant et Monsieur KANNER ne prenant pas part au vote.

96/205 - Projets Jeunesse/Animation - Subventions.

96/206 - Contrat de Ville du XIème plan - Quartier de Moulins - Animation au Jardin des Olieux.

96/207 - Contrat de Ville du XIème plan - Quartier de Moulins - Atelier de pratiques artistiques.

96/208 - Contrat de Ville du XIème plan - Quartier de Moulins - "Le Jardin Public Sportif".

Adoptés.

.../...

96/209 - Contrat de Ville du XIème plan - Quartier de Moulins - Développement des outils et moyens de communication - Renforcement des groupes d'expression.

96/210 - Contrat de Ville du XIème plan - Quartier du Faubourg de Béthune - Journal "Le Chevalier du Faubourg".

Ces rapports sont retirés de l'ordre du jour.

96/211 - Contrat de Ville du XIème plan - Quartier des Bois-Blancs - Développement d'une pratique Sports-Loisirs.

96/212 - Contrat de Ville du XIème plan - Quartier des Bois-Blancs - Aide au Fonctionnement de "l'Île aux Trésors".

96/213 - Contrat de Ville du XIème plan - Quartier de Lille-Sud - Local Jeunes.

Adoptés.

96/214 - Contrat de Ville du XIème plan - Quartier de Lille-Sud - Communication à Lille-Sud.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

96/215 - Contrat de Ville du XIème plan - Quartier de Lille-Sud - Verlaine 2000.

96/216 - Contrat de Ville du XIème plan - Quartier de Fives - "Bien vivre, Bien se connaître au Petit Maroc".

Adoptés.

96/217 - Contrat de Ville du XIème plan - Quartier de Wazemmes - Journal de quartier.

Ce rapport a été retiré de l'ordre du jour.

96/218 - Contrat de Ville du XIème plan - Animation des terrains sportifs de proximité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur KANNER ne prenant pas part au vote.

96/219 - Contrat de Ville du XIème plan - Développement de la Vie Associative.

96/287 - Activités de Jeunesse à Lille-Sud - Participation financière du Club Léo Lagrange Croisette/Arbrisseau.

Adoptés.

Monsieur le Maire - Nous prenons maintenant la chemise 5.

M. MARCHAND.

.../...

Chemise n° 5

FETES PUBLIQUES

Rapporteur : Monsieur MARCHAND,
Conseiller Municipal délégué

96/220 - Fêtes de Lille 1996 - Avant programme - Information.

Adopté

96/221 - Géants Lydéric et Phinaert - Création d'une association de rénovation et de gestion.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, à chacun sa charte même si celle que je vous propose ce soir est beaucoup plus modeste mais participe au souci que nous avons tous qui est la sauvegarde de notre patrimoine.

En mars 1995, un acte imbécile et gratuit mettait un terme à la carrière de Lydéric et Phinaert, figures emblématiques de la Ville de Lille, dont chacun dans cette enceinte connaît l'histoire, j'en suis persuadé.

Depuis cette date, plusieurs hypothèses ont été avancées s'agissant de la reconstruction de nos deux géants dont je rappelle que les premiers pas à Lille remontent à 1825. Il est en effet inconcevable que la capitale des Flandres soit la seule ville orpheline de ses géants, et ce, pour de multiples raisons, la plus importante tient sans doute à notre mémoire collective et aux symboles véhiculés par nos géants.

Aussi, partant du principe qu'une ville sans mémoire est une ville sans avenir, c'est donc une mobilisation générale autour de ce projet qu'il nous faut désormais imaginer.

Quel est donc le sens de la proposition faite dans cette délibération, à savoir la constitution d'une association des Amis des Géants, faisant appel à toutes les forces vives de la ville de Lille, dans laquelle les élus de notre bonne ville de Lille auront toute leur place, ce afin de reconstruire Lydéric et Phinaert le plus rapidement possible, dans une forme moderne mais qui allie à la fois la tradition.

Les Fêtes de Lille doivent nous permettre, les 14, 15 et 16 juin prochain, de donner les trois premiers coups de cette grande opération.

Voilà, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - C'est très bien.

Pour les géants, tout le monde est d'accord ? (oui)

Pas de voix contre ? (non)

Pas d'abstention ? (non)

Adopté.

M. MARCHAND, vous avez un grand succès avec les géants.

.../...

Mme CAPON, toujours l'éternel problème. Il y a moins d'enfants dans les écoles. L'Inspection Académique nous a dit qu'on créait des classes et qu'on en supprimait.

Et vous, Madame CAPON, vous êtes déjà prête à demander une entrevue.

Chemise n° 9

ENSEIGNEMENT - CAISSE DES ECOLES

Rapporteur : Madame CAPON,
Adjoint au Maire

96/242 - Soutien scolaire dans les Zones d'Education Prioritaire et interventions dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires - Personnel enseignant - Application des nouveaux taux horaires de rémunération.

96/243 - Classes d'environnement - Opération Canoé-Kayak - Année scolaire 1995/1996.

96/244 - Indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs exerçant dans les écoles publiques - Complément communal égal à la différence entre l'indemnité due et la dotation unitaire - Taux au 1er janvier 1995.

Adoptés.

96/245 - Nettoyage des écoles primaires - Avenant.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

96/246 - Contrat de Ville - Quartier de Moulins - Accompagnement scolaire - Subvention à l'A.F.E.V.

Adoptés.

A l'occasion de ces dossiers, je vais parler rapidement de la carte scolaire. Les dossiers peuvent être adoptés sans problèmes.

Les mesures de carte scolaire lilloises viennent d'être connues. On a 10 fermetures et 6 ouvertures.

Bien que Monsieur l'inspecteur d'Académie ait bien voulu rapporter un certain nombre de retraits d'emplois, initialement envisagés, mesures rapportées au titre des zones sensibles, nous avons gardé une classe à l'école Madame de Sévigné pour Fives, et un poste à l'école Lakanal.

Nous sommes en désaccord sur les 10 fermetures de postes opérées, deux écoles auront deux fermetures.

Et cette année, à la rentrée, une école de la rue Léon Blum, donc située en zone sensible sur le quartier du Faubourg de Béthune, verra deux fermetures de classes.

L'école élémentaire Thierry-Launay boulevard de Belfort également, deux fermetures de classes.

Nous aurions souhaité davantage de coordination avec les actions menées par la Ville, en particulier sur ces endroits. Cette perte de postes aggrave la situation déjà pénible de ces écoles et en conséquence fragilise la prise en charge correcte des enfants les fréquentant.

.../...

Au moment où la Ville génère des moyens importants en direction de ces quartiers sensibles, on attendait de l'Education Nationale une meilleure prise en compte des besoins.

Je donnerai la carte scolaire définitive, puisque je l'ai reçue il y a deux jours, et je l'enverrai aux membres du Conseil Municipal, si vous le souhaitez.

Monsieur le Maire - Tout le monde est d'accord avec ce rapport et avec la vigueur avec laquelle vous allez agir.

M. DEGREVE.

M. DEGREVE - Un seul mot pour dire que justement à l'intérieur du plan d'insertion qu'a présenté Pierre de SAINTIGNON, il y avait des éléments en lien avec les écoles. On pouvait considérer quand même que la partie qui était sur Lille Sud relève -je m'excuse de la crudité de mon propos- de décisions imbéciles parce qu'on ne peut pas faire d'un côté et défaire de l'autre sans prendre les mesures nécessaires.

Monsieur le Maire - Je pense que nous sommes unanimes. Vous êtes d'accord ? (oui) Adopté.

M. LESERRE intervient maintenant sur le dossier de Monsieur BROCHEN. Faites attention à vos propos, cher ami...

Chemise n° 16

ACTION CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur BROCHEN.
Conseiller Municipal délégué

96/271 - Associations culturelles - Attributions de subventions.

96/272 - Contrat de Ville 1996 - Actions Culturelles.

96/281 - Conservatoire National de Région - Don d'ouvrages musicaux - Acceptation.

96/282 - Conservatoire National de Région - Création d'un droit d'inscription pour les stages master-classes, cours d'interprétation.

96/283 - Conservatoire National de Région - Organisation de deux stages - Demande de subvention - Admission en recette - Ouverture d'un crédit d'emploi.

96/284 - Programme National des projets culturels de quartier - Opération "Faubourg de Béthune" - Présentation - Subvention du Ministère de la Culture - Encaissement - Ouverture du crédit d'emploi correspondant.

Adoptés.

96/285 - Salle de l'Aéronef - Equipement scénique - Subvention d'équipement en faveur de l'Aéronef.

M. LESERRE - Monsieur le Maire, chers collègues, je ne fais pas de discours à contretemps, simplement un esprit critique et un regard critique participant du débat démocratique.

.../...

Là aussi, j'aurai un regard critique, sans pour autant m'opposer à l'Aéronef puisqu'il s'agit de la délibération 96/285 pour le versement à l'Aéronef d'une subvention d'équipement s'élevant à 540 778,50 F.

Je suis quasiment obligé d'intervenir à nouveau puisqu'il semble que je me sois mal exprimé lors du dernier Conseil Municipal à propos de l'Aéronef. A moins que je ne sois victime, comme d'autres, de votre conception de l'Opposition qui pourrait se résumer en une phrase : l'écouter toujours, ne l'entendre jamais.

La fois précédente, je rappelais la nécessité de définir, devant les défis et les sommes d'argent engagés, les objectifs, les équipes et les moyens avec lesquels vous entendiez mener cet équipement, indispensable à la ville de Lille. Car 540 000F pour un dispositif scénique, cela doit laisser rêveuses les multiples associations culturelles qui ont été véritablement sacrifiées cette année faute d'argent.

Je souhaite cette fois être non seulement écouté mais réellement entendu.

Merci.

Monsieur le Maire - M. BROCHEN.

M. BROCHEN - Monsieur le Maire, en ce qui concerne les associations culturelles, j'observe que Monsieur LESERRE n'a pas tenu à s'exprimer, pourtant, il y avait une délibération importante, la délibération 96/271, qui portait sur les subventions accordées à l'ensemble des associations.

En ce qui concerne l'Aéronef, cette association est chargée de gérer un lieu qui a été construit par la S.E.M. Euralille. Celle-ci n'avait pas mission de faire autre chose que de construire le lieu et de livrer, brut de béton, si vous me permettez l'expression. C'est l'Association Aéronef qui a choisi d'équiper ce lieu de façon que ce soit une salle. Nous espérons qu'un jour ce sera mieux encore qu'une salle et peut-être une scène nationale. Une salle de spectacle sans scène, c'est un peu difficile. Cette scène coûte 540 778,50 F, c'est l'objet de cette délibération.

Elle a été adoptée par la Commission des Finances -ce qui fait l'objet d'une délibération dans le dossier de Monsieur ROMAN-, du Personnel, des Affaires Générales et des Relations Internationales.

C'est cette délibération qu'il vous est demandé d'adopter.

J'ajoute également à l'intention de Monsieur LESERRE que la prochaine réunion de la Commission Culture doit se dérouler à l'Aéronef, ce sera l'occasion de lui présenter l'ensemble de l'équipement, son financement et ses projets.

Monsieur le Maire - M. ROMAN.

M. ROMAN - Pour faire écho à l'intervention de Monsieur LESERRE, je voudrais simplement féliciter et remercier Monsieur BROCHEN puisque nous avons décidé ici, collectivement, à l'époque -mais on ne vous avait pas entendu ni écouté à ce moment-là un crédit d'équipement de 600 000 F pour l'acquisition de cette scène. Il a été inscrit au Budget Primitif.

Je remercie Monsieur BROCHEN d'avoir fait réaliser quelques économies à la Ville de Lille en ayant une scène à un coût moindre.

.../...

Monsieur le Maire - L'Aéronef est déjà un haut lieu de Lille. C'est quelque chose d'original et qui marque un tournant dans l'évolution de la culture. Seulement, la mise en place d'un organisme comme celui-là n'est pas facile. Il y a tous les vagissements de l'enfant qui naît. Il faudra que l'on puisse faire en sorte qu'il se développe. Je pense que c'est la raison pour laquelle on y met une scène. On essaie de stabiliser le succès, sans déficit de l'Aéronef. Et c'est là la difficulté de l'entreprise.

Mais c'était peut-être un peu trop audacieux de l'ouvrir de 7 heures du matin à 10 ou 11 heures le soir. Monsieur BROCHEN a fait des propositions et c'est bien comme cela.

C'est adopté ? (oui).

Très bien.

Chemise n° 17. Monsieur CACHEUX.

Chemise n° 17

ACTION FONCIERE

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,
Adjoint au Maire

96/288 - Vente par adjudication publique de l'immeuble sis à Lille , 21 rue Patou.

96/289 - Vente par adjudication publique de l'immeuble sis à Lille, 21 rue de la Halloterie.

96/290 - Terrain communal sis à Lille, rue de Pologne - Vente par la Ville de Lille.

Adoptés

96/291 - Ex Maternité Salengro - Achat par la Ville de Lille au Centre Hospitalier Régional de Lille.

Une précision sur la délibération 96/291. Il s'agit de l'acquisition de l'ex maternité Salengro par la Ville de Lille, acquisition que nous faisons auprès du Centre Hospitalier Régional.

Il s'agit bien d'une acquisition d'opportunité avec la volonté qui est la nôtre de ne pas laisser ce bâtiment inoccupé, même quelques semaines, pour éviter sa dégradation, alors que nous le récupérons en très bon état.

En rajoutant que par rapport à la délibération telle qu'elle a été rédigée l'estimation des Domaines ne sera pas de 15 M.F. mais de 12 M.F. alors que nous pensions, sur la base d'un certain nombre d'informations, qu'elle serait de 15 M.F.

Nous demandons, Monsieur le Maire, de passer outre l'avis des Domaines et d'acheter à hauteur de 15 M.F., ce qui correspond à l'accord qui était intervenu entre la Ville et le C.H.R. après interrogation des services des Domaines, interrogation qui n'était à l'époque qu'orale.

En signalant par ailleurs qu'il s'agit, à 15 M.F., d'une très bonne affaire puisque le prix au mètre carré auquel nous récupérons ce bâtiment en très bon état défie toute concurrence.

Monsieur le Maire - Nous sommes tous d'accord ? (oui)

Adopté. Merci.

.../...

Chemise n° 22

DROITS DE LA FEMME

Rapporteur : Madame HENAUT.
Conseiller Municipal délégué

96/297 - Subvention à l'association "le Nouveau Planning Familial du Nord".

Monsieur le Maire - Dans la chemise 22 de Madame HENAUT, nous avons l'attribution d'une subvention à l'association le Nouveau Planning Familial du Nord. Tout le monde est d'accord pour voter cette subvention ?

Vous n'êtes pas d'accord Monsieur BERNARD ? On s'en doutait. Vous voulez l'expliquer ?

M. BERNARD - Non, ce n'est pas la peine.

Monsieur le Maire - Que ceux qui sont d'accord pour l'adopter le manifestent en levant la main : l'Assemblée Communale à l'exception du Front National.

Contre : Néant

Abstention : le Front National

Chemise 23. Monsieur ROMAN. Y a-t-il des interventions sur les rapports de Monsieur ROMAN ?

M. BIENVENU.

Chemise n° 23

FINANCES

Rapporteur : Monsieur ROMAN.
Adjoint au Maire

96/298 - Budget 1996 - Décision modificative n° 1.

96/299 - Association Vent d'Est - Séminaire de formation - Accueil de 9 Roumains à Lille du 26 février au 9 mars 1996 - Subvention exceptionnelle.

96/300 - Association du Drame Sacré - Organisation du Bal des Exclus, à Lille, le 20 mars 1996 - Subvention exceptionnelle.

96/301 - Union Syndicale Autonome Justice - Organisation de son congrès national à Lille du 5 au 7 juin 1996 - Subvention exceptionnelle.

96/302 - Chambre Syndicale des Directeurs de Cinéma de la Région du Nord - Organisation du 51 ème congrès de la Fédération Nationale des Cinémas Français à Lille du 18 au 20 juin 1996 - Subvention exceptionnelle.

96/303 - Union Confédérale des Retraités CFDT - Organisation de son congrès national 1997 à Lille du 14 au 19 avril - Subvention exceptionnelle.

.../...

96/304 - Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (P.E.E.P.) - Organisation d'un congrès national à Lille du 8 au 10 mai 1997 - Subvention exceptionnelle.

Adoptés.

96/305 - Association Lille Grand Palais - Subvention d'équipement.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

96/306 - Ecole Supérieure de Journalisme - Emprunt de 1 000 000 de F - Garantie financière partielle de la Ville.

Adopté.

96/307 - Transfert d'une garantie accordée à l'Association pour la promotion de Lille Grand Palais à la S.E.M. Lille Grand Palais.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

96/308 - Halle aux Sucres - Libération des locaux occupés par Flandre Ateliers - Indemnité de transfert.

96/309 - Budget Primitif et reports - Transferts de crédits - Exercice 1996.

96/310 - Indemnité des Elus Municipaux.

Adoptés.

96/311 - Société D'Economie Mixte Ville Renouvelée - Participation de la Ville au capital.

Adopté à la majorité.

96/312 - Lille Grand Palais - Versement d'une subvention d'équipement à la SEM LILLE GRAND Palais.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

M. BIENVENU - Cela concerne les délibérations 96/305, 96/307 et 96/312.

Dans la délibération 96/305, vous nous demandez d'accepter le principe d'un versement de 2,9 M.F. pour des travaux d'équipement. Or, nous avons examiné en février 1995 une délibération concernant Lille Grand Palais dans laquelle il était prévue une subvention d'investissement liée à des travaux complémentaires pour un montant de 14,8 M. F.

Il ne semble pas que les travaux inclus ce soir dans la délibération, qui prévoit donc ce montant de 2,9 M.F., étaient inclus initialement dans les investissements.

Notre question est simple : s'agit-il de travaux supplémentaires ?

Si ce sont des travaux supplémentaires, pourquoi n'étaient-ils pas prévus ?

Pourquoi la Ville fait-elle des travaux de ce type dans Lille Grand Palais ?

.../...

Le problème est que vous donnez des subventions au coup par coup, qui ne correspondent pas toujours aux délibérations, ce qui fait que l'on manque d'une vision globale sur ce dossier qui, vous le conviendrez, est un peu flou et qui nous donne, je ne vous le cache pas, quelques frissons financiers.

Pour ce qui concerne les délibérations sur Lille Grand Palais, nous nous abstenons avant d'en savoir plus.

Je pense que j'ai trouvé ce soir un dossier que d'aucuns d'entre vous appellent des investissements dynamiques. Je crois que j'ai enfin trouvé un investissement dynamique. Alors, on s'abstient sur les délibérations 96/305, 96/307 et 96/312.

Monsieur le Maire - M. ROMAN.

M. ROMAN - C'est très simple, Monsieur le Maire.

La délibération 96/307, c'est le transfert d'une garantie. Une garantie d'emprunt qui touchait un emprunt contracté par l'Association et qui maintenant a été repris par la S.E.M C'est donc une opération très classique qui est sollicitée par les banquiers et notamment par la Caisse d'Epargne, en l'occurrence.

La délibération 96/305 et la délibération 96/312 sont des dossiers de même nature qui touchent à des investissements d'une transparence absolue puisqu'ils sont imputés sur une ligne budgétaire votée pour l'équipement de Lille Grand Palais dans le Budget Primitif à une hauteur de 9 M.F. sur lesquels, dans un souci de bonne gestion et de transparence, d'ailleurs mentionné à la Commission des Finances, à laquelle Monsieur BIENVENU participe toujours avec beaucoup d'attention -et je ne le dis pas d'une manière ironique, c'est vrai-, nous avons décidé de négocier avec la S.E.M. Lille Grand Palais la reprise de ces investissements, investissement par investissement.

Il s'agit donc là des équipements d'éclairage et de cabines phoniques qui ont été livrés par une société après consultation réalisée par la Société Euralille et qui font partie de l'équipement qui a été nécessaire pour mettre en fonctionnement Lille Grand Palais.

C'est le cas dans la délibération 96/305.

C'est la même chose, mais pour un crédit moins important de 900 000 F, dans la délibération 96/312. Ces explications ont été données à la Commission des Finances et Monsieur BIENVENU avait fait savoir l'intention de l'Opposition de rester cohérente avec sa position depuis le départ en s'abstenant sur ces deux délibérations.

Monsieur le Maire - M. BERNARD.

M. BERNARD - L'explication a été donnée en Commission des Finances. Nous voterons contre la délibération 96/311 concernant l'extension du périmètre de la S.E.M. Renouvelée, pour les raisons que j'ai expliquées en Commission.

Monsieur le Maire - J'imagine que vous êtes d'accord pour voter l'ensemble des délibérations de ce dossier 23, sauf pour vous Monsieur BIENVENU -et l'ensemble du Groupe, bien entendu- vous vous abstenes sur les délibérations 96/305, 96/307 et 96/312, et Monsieur BERNARD et le Groupe Front National s'abstiennent sur la délibération 96/311.

Ces rapports sont donc adoptés, avec les précisions que je viens de donner.

.../...

INFORMATIQUE

96/313 - Musée des Beaux-Arts - Numérisation des collections - Demande de subvention à la D.R.A.C.

96/320 - Equipements et prestations informatiques - lancement d'un appel d'offres ouvert.

Adoptés.

DECENTRALISATION

96/254 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Adopté.

Monsieur le Maire - C'était le dernier dossier. Je vous remercie beaucoup. Cette séance fut un peu longue. Vous nous en excuserez.

Nous vous souhaitons une très bonne soirée.

(séance levée à 21 heures 35).